



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

« DES POSSIBILITÉS EXTRAORDINAIRES POUR LE CANADA » : LE DÉVELOPPEMENT DES MINÉRAUX CRITIQUES

Rapport du Comité permanent des ressources naturelles

L'honorable Terry Duguid, président

MAI 2026
45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : www.noscommunes.ca

**« DES POSSIBILITÉS EXTRAORDINAIRES POUR
LE CANADA » : LE DÉVELOPPEMENT DES
MINÉRAUX CRITIQUES**

**Rapport du Comité permanent
des ressources naturelles**

**Le président
L'hon. Terry Duguid**

MAI 2026

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

AVIS AU LECTEUR

Rapports de comités présentés à la Chambre des communes

C'est en déposant un rapport à la Chambre des communes qu'un comité rend publiques ses conclusions et recommandations sur un sujet particulier. Les rapports de fond portant sur une question particulière contiennent un sommaire des témoignages entendus, les recommandations formulées par le comité et les motifs à l'appui de ces recommandations.

COMITÉ PERMANENT DES RESSOURCES NATURELLES

PRÉSIDENT

L'hon. Terry Duguid

VICE-PRÉSIDENTS

Mario Simard

Shannon Stubbs

MEMBRES

Braedon Clark

John-Paul Danko

Claude Guay

Corey Hogan

Gaétan Malette

Richard Martel

Corey Tochor

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Dean Allison

Patrick Bonin

Claude DeBellefeuille

Sukhman Gill

Emma Harrison

Ron McKinnon

Michael Ma

David Myles

Jonathan Rowe

Arnold Viersen

GREFFIERS DU COMITÉ

Geneviève Dubois-Richard

Jean-Luc Plourde

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Laura Carter

Dana Fan

Nadia Faucher

Sarah Lemelin-Bellerose

LE COMITÉ PERMANENT DES RESSOURCE NATURELLES

a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié le développement des minéraux critiques au Canada et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES RECOMMANDATIONS	1
« DES POSSIBILITÉS EXTRAORDINAIRES POUR LE CANADA » : LE DÉVELOPPEMENT DES MINÉRAUX CRITIQUES	7
Introduction	7
Contexte	8
Que sont les minéraux critiques?	8
Pourquoi les minéraux critiques sont-ils importants?	9
Questions de compétence	9
Compétence des provinces et des territoires	9
Compétence fédérale	10
Détenteurs de droits autochtones et obligation de consulter	10
Facteurs mondiaux influençant les marchés	12
L'impact de la Russie, de la Chine et des droits de douane des États-Unis	12
Avantage concurrentiel du Canada	14
Obstacles au développement des minéraux critiques	16
Financement	16
Soutien du gouvernement fédéral	17
Permis, évaluations environnementales, consultation	19
Conflits de compétences	20
Processus d'octroi de permis	21
Le projet de loi C-5 et le Bureau des grands projets	23
Extraction et traitement des éléments des terres rares	25
Infrastructure	26
Obstacles à la participation autochtone dans le secteur des minéraux critiques	28
Financement et capitaux propres	29

L'obligation de consulter est-elle respectée?	30
Renforcer les capacités	31
Le déficit d'infrastructures	32
Possibilités du secteur des minéraux critiques	33
Infrastructure	34
La mouvance géopolitique	34
Une chaîne de valeur canadienne	36
Partenariats : Le modèle du consortium	37
Transition énergétique et décarbonation	39
Réconciliation économique avec les peuples autochtones	40
Politiques suggérées	43
Financement et soutiens gouvernementaux	43
Distinctions entre les minéraux	45
Projet du Corridor du Nord	46
Conclusion	48
 ANNEXE A : MINES DE MINÉRAUX CRITIQUES ET INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT, PAR RÉGION	 51
 ANNEXE B : MINES DE MINÉRAUX CRITIQUES ET INFRASTRUCTURE ÉNERGÉTIQUE, PAR RÉGION	 57
 ANNEXE C : PROJETS MINIERS AVANCÉS EN MINÉRAUX CRITIQUES ET INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT, PAR RÉGION	 61
 ANNEXE D : MINES ACTIVES DE MINÉRAUX CRITIQUES ET LEURS PROPRIÉTAIRES	 69
 ANNEXE E : LISTE DES TÉMOINS	 75
 ANNEXE F : LISTE DES MÉMOIRES	 79
 DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	 81
 OPINION DISSIDENTE DU PARTI CONSERVATEUR DU CANADA	 83

LISTE DES RECOMMANDATIONS

À l'issue de leurs délibérations, les comités peuvent faire des recommandations à la Chambre des communes ou au gouvernement et les inclure dans leurs rapports. Les recommandations relatives à la présente étude se trouvent énumérées ci-après.

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada fasse avancer les projets de minéraux critiques dans le plein respect des droits autochtones, notamment en menant des consultations approfondies auprès des détenteurs de droits autochtones, afin d'obtenir leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, pour les projets proposés. 12

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada élargisse l'admissibilité à ses crédits d'impôt pour les minéraux critiques afin de soutenir davantage de projets liés aux minéraux critiques, de l'exploration jusqu'aux études de pré faisabilité et de faisabilité. 19

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada étende le crédit d'impôt pour l'exploration des minéraux critiques à l'ensemble des 34 minéraux critiques au même niveau. 19

Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada prolonge pour une période de dix ans le crédit d'impôt pour l'exploration des minéraux critiques, le crédit d'impôt à l'investissement pour la fabrication de technologies propres et le crédit d'impôt pour l'exploration minière. 19

Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada abaisse le seuil de 90% à 50% afin de permettre à davantage de projets liés au cuivre de bénéficier du crédit d'impôt à l'investissement dans la fabrication de technologies propres. 19

Recommandation 6

Que le gouvernement du Canada travaille avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, de même qu’avec les peuples autochtones, afin d’appliquer le principe d’« un projet, un examen » et de simplifier le processus d’autorisation des projets de minéraux critiques. 22

Recommandation 7

Que le gouvernement du Canada travaille avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour déterminer quels sont les projets prioritaires dans le secteur. 23

Recommandation 8

Que le gouvernement du Canada élimine les lourdeurs administratives et assure le respect des compétences provinciales. 23

Recommandation 9

Qu’on accélère la mise en œuvre de tous les projets d’exploitation minière, en incluant ceux qui sont bloqués dans la file d’attente réglementaire fédéral, afin d’offrir clarté et stabilité aux investisseurs. 23

Recommandation 10

Que le gouvernement du Canada accroisse la transparence et veille à ce que les projets désignés comme projets d’intérêt nationale fassent l’objet de rapports réguliers dans le cadre du Comité mixte spécial sur l’exercice des attributions en vertu de la *Loi visant à bâtir le Canada*. 24

Recommandation 11

Que le gouvernement du Canada tienne compte des projets de minéraux critiques à l’échelle du pays dans ses efforts pour faire avancer les projets entrepris dans le cadre de la *Loi visant à bâtir le Canada*. 25

Recommandation 12

Que le gouvernement du Canada investisse dans la technologie de séparation des terres rares et qu’il développe une stratégie nationale allant des mines aux aimants. 26

Recommandation 13

Que le gouvernement du Canada fournisse des fonds pour développer les infrastructures nécessaires à la mise en œuvre de projets de minéraux critiques à travers le Canada, tels les routes, le transport d'électricité, etc., en particulier dans les régions éloignées. 28

Recommandation 14

Que le gouvernement du Canada soutienne l'augmentation de la capacité de transport et d'exportation des minéraux critiques au Canada. 28

Recommandation 15

Que le gouvernement du Canada fasse progresser le Fonds du premier et du dernier kilomètre afin de soutenir l'infrastructure dont le Canada a besoin pour développer les minéraux critiques. 28

Recommandation 16

Que le gouvernement du Canada veille à ce que l'infrastructure liée à l'exploitation minière soit mise en place rapidement et bénéficie d'un soutien adéquat. 28

Recommandation 17

Que le gouvernement du Canada veille à ce que les besoins énergétiques croissants du secteur minier au Canada soient satisfaits par un approvisionnement et une infrastructure énergétiques fiables et abordables. 28

Recommandation 18

Que le gouvernement du Canada favorise les possibilités de copropriété et de participation des Autochtones dans les projets de minéraux critiques, y compris en adaptant et en fournissant le Programme de garantie des prêts pour les Autochtones. 30

Recommandation 19

Que le gouvernement du Canada favorise la collaboration multipartite et renforce les capacités autochtones. 32

Recommandation 20

Que le gouvernement du Canada accentue sa coordination avec les alliés canadiens pour fournir les minéraux critiques et les composants à valeur ajoutée pour la sécurité canadienne et les chaînes d’approvisionnement globales. 36

Recommandation 21

Que le gouvernement du Canada soutienne le développement responsable des minéraux critiques, qui jouent un rôle clé dans la vigueur économique et la sécurité nationale du Canada. 36

Recommandation 22

Que le gouvernement du Canada élabore une approche incitant les fabricants à s’approvisionner en matières premières et en matériaux transformés au Canada. 37

Recommandation 23

Que le gouvernement du Canada développe la capacité de traitement et de transformation locale afin de réduire la dépendance aux importations, tout en priorisant les pays alliés comme sources quand l’importation est nécessaire. 37

Recommandation 24

Que le gouvernement du Canada prenne des mesures globales pour renforcer les capacités du secteur privé en traitement et en raffinage des minéraux au Canada, afin de capturer la valeur économique totale des minéraux produits au Canada plutôt que de l’exporter à l’étranger. 44

Recommandation 25

Que le gouvernement du Canada soutienne le développement des minéraux critiques en proposant des accords d’achat et en constituant des stocks par le biais de la *Loi sur la production de défense* afin de protéger les projets de minéraux critiques de la manipulation du marché. 44

Recommandation 26

Que le gouvernement du Canada établisse des prix planchers pour les projets de minéraux critiques afin de contrer la manipulation déloyale des prix sur les marchés mondiaux. 45

Recommandation 27

Que le gouvernement du Canada fasse progresser le Fonds souverain pour les minéraux critiques afin de soutenir le développement des minéraux critiques. 45

Recommandation 28

Que le gouvernement du Canada inclue les études techniques ainsi que certains coûts administratifs dans les activités minières admissibles aux actions accréditatives, et que le gouvernement du Canada prolonge le crédit d'impôt et régime des actions accréditatives pour l'exploration minière existants, afin de permettre que les fonds non dépensés au cours d'une année donnée, et les crédits d'impôts associés, peuvent être reportés à l'année suivante. 45

Recommandation 29

Que le gouvernement du Canada investisse dans les infrastructures fédérales de transports ferroviaires et portuaires pour faciliter le transport et l'exportation des minéraux critiques. 48



« DES POSSIBILITÉS EXTRAORDINAIRES POUR LE CANADA¹ » : LE DÉVELOPPEMENT DES MINÉRAUX CRITIQUES

INTRODUCTION

Le secteur minier est un pilier important de l'économie canadienne. Selon l'Association minière du Canada, il a contribué à hauteur de 117 milliards de dollars au produit intérieur brut (PIB) national en 2023² et fournit un emploi sur 30 dans tout le pays³. Les produits miniers, en particulier les minéraux critiques, font partie du quotidien des Canadiens, et leur importance s'est accentuée ces dernières années sous l'effet de facteurs tels que la transition énergétique mondiale vers l'électrification et l'alimentation par batterie, les préoccupations liées à la chaîne d'approvisionnement, les questions géopolitiques et un nouvel accent mis sur la défense⁴.

Dans ce contexte, le Comité permanent des ressources naturelles de la Chambre des communes (le Comité) a convenu de mener une étude sur les minéraux critiques au Canada. Au cours de sept réunions, le Comité a entendu plus de 30 témoins représentant des grandes sociétés minières, des petites sociétés et des sociétés d'exploration⁵, des organisations autochtones et des universitaires. Certains membres du Comité se sont également rendus à Saguenay, au Québec, et à Sudbury, en Ontario, pour rencontrer des représentants locaux et visiter des infrastructures clés et des sites de traitement des minéraux dans le cadre de l'étude menée par le Comité. Le Comité a reçu plus de

-
- 1 Comité permanent des ressources naturelles de la Chambre des communes (RNNR), *Témoignages*, 2 octobre 2025, 1115 (John Mullally, directeur des relations externes et de la performance sociale, Newmont Canada, Newmont Corporation).
 - 2 Gouvernement du Canada, « [PIB nominal dans le secteur des minéraux](#) », *Les minéraux et l'économie*, 25 juin 2025.
 - 3 Association minière du Canada, *Mémoire au Comité permanent des ressources naturelles de la Chambre des communes*, 27 octobre 2025, p. 1.
 - 4 RNNR, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1105 (Isabella Chan, sous-ministre adjointe principale, Secteur des terres et des minéraux, ministère des Ressources naturelles); RNNR, *Témoignages*, 23 octobre 2025, 1210 (Heather Exner-Pirot, directrice de l'énergie, des ressources naturelles et de l'environnement, Macdonald-Laurier Institute, à titre personnel).
 - 5 Les petites sociétés minières n'ont pas de mine en exploitation qui leur procure des revenus et elles dépendent des marchés boursiers pour lever des capitaux destinés à leurs activités d'exploration. Gouvernement du Canada, « [Exploration minérale](#) », *Les minéraux et l'économie*, 25 juin 2025.



40 mémoires à examiner au cours de cette étude, ce qui témoigne d'un vif intérêt du public pour la question du développement des minéraux critiques.

Le rapport du Comité commence par situer le développement des minéraux critiques au Canada dans son contexte, puis décrit les avantages dont dispose le Canada dans ce secteur. Il examine les obstacles au développement des minéraux critiques, puis détaille les possibilités qui s'offrent au Canada dans le domaine des minéraux critiques. Enfin, le rapport se penche sur le Corridor du Nord, un projet d'infrastructure qui propose de relier l'Ontario et le Québec au profit des exportations de minéraux critiques. On y résume également les conclusions du Comité et formule des recommandations à l'intention du gouvernement du Canada concernant le développement des minéraux critiques au Canada.

CONTEXTE

Que sont les minéraux critiques?

Isabella Chan, sous-ministre adjointe principale à Ressources naturelles Canada (RNCa), a expliqué au Comité que la liste canadienne des minéraux critiques contient 34 éléments. Pour être considéré comme critique, un minéral doit satisfaire à l'un des critères suivants : être essentiel à la sécurité économique canadienne; être nécessaire à la transition nationale du Canada vers une économie à faibles émissions de carbone; procurer au Canada un avantage hautement stratégique auprès de ses alliés et partenaires⁶. M^{me} Chan a expliqué que pour établir la liste, Ressources naturelles Canada consulte l'industrie et les groupes autochtones afin de tenir compte des demandes du marché. Le Ministère tient également compte de la capacité de production nationale du Canada, ainsi que des besoins des pays considérés comme des alliés du Canada⁷.

Les minéraux critiques sont le plus souvent obtenus par l'exploitation minière, mais les témoins ont également rappelé au Comité qu'il est possible de les obtenir par le recyclage. Isabella Chan de RNCa a déclaré ceci : « Il y a aussi le recyclage. Nous associons souvent les minéraux critiques aux projets miniers, mais il ne faut pas oublier que le recyclage et la transformation font aussi partie de la chaîne de valeur. Bon nombre de nos minéraux

6 RNNR, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1115 (Isabella Chan, sous-ministre adjointe principale, Secteur des terres et des minéraux, ministère des Ressources naturelles).

7 RNNR, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1115 (Isabella Chan, sous-ministre adjointe principale, Secteur des terres et des minéraux, ministère des Ressources naturelles).

critiques sont en fait des produits dérivés de la transformation que nous faisons⁸. » Les représentants de Glencore ont quant à eux indiqué aux membres du Comité à Sudbury que le recyclage peut être considéré comme de « l'exploitation minière urbaine » et permet l'utilisation de déchets de production et de composants de batteries, entre autres matériaux⁹.

Pourquoi les minéraux critiques sont-ils importants?

M^{me} Chan a dit au Comité que « [l]es minéraux critiques constituent le fondement sur lequel repose la technologie moderne. Ce sont des actifs stratégiques essentiels à notre sécurité nationale et économique¹⁰. » Selon Daniel Alessi, professeur à l'Université de l'Alberta, les minéraux critiques sont essentiels aux technologies telles que « les batteries aux ions de lithium, les aimants permanents, les moteurs électriques, les panneaux solaires, les éoliennes, les semi-conducteurs et d'autres composants de la fabrication de pointe ». Il a également souligné que plus la demande en technologies à faible émission de carbone augmentera, plus la demande en minéraux critiques augmentera aussi¹¹.

L'exploitation des minéraux critiques appartient à un secteur important de l'économie canadienne, puisque le secteur minier dans son ensemble a contribué à hauteur de 6 % au PIB du Canada en 2023¹². D'après Jeff Stibbard, de JDS Energy and Mining Inc., « en 2023, [les minéraux critiques] ont contribué à hauteur de 30 milliards de dollars à l'économie [canadienne] et employaient près de 55 000 personnes¹³ ».

Questions de compétence

Compétence des provinces et des territoires

En règle générale, les minéraux et l'exploitation minière de même que les ressources énergétiques relèvent principalement de la compétence des provinces et des territoires,

8 RNNR, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1125 (Isabella Chan, sous-ministre adjointe principale, Secteur des terres et des minéraux, ministère des Ressources naturelles).

9 RNNR, réunion avec les représentants de Glencore à Sudbury, en Ontario, 15 novembre 2025.

10 RNNR, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1105 (Isabella Chan, sous-ministre adjointe principale, Secteur des terres et des minéraux, ministère des Ressources naturelles).

11 RNNR, *Témoignages*, 20 octobre 2025, 1710 (Daniel Alessi, professeur, Université de l'Alberta).

12 RNNR, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1140 (Isabella Chan, sous-ministre adjointe principale, Secteur des terres et des minéraux, ministère des Ressources naturelles); IOS Géosciences, *Mémoire sur l'état de l'industrie des ressources naturelles du Canada*, 20 octobre 2025, p. 2.

13 RNNR, *Témoignages*, 20 octobre 2025, 1545 (Jeff Stibbard, président exécutif, JDS Energy and Mining Inc.).



conformément au paragraphe 92(10) de la [Loi constitutionnelle de 1867](#). La compétence des provinces et des territoires englobe donc la prospection, l'exploitation, la conservation et la gestion des gisements de minéraux ainsi que la réglementation entourant les niveaux de production et le pouvoir de légiférer sur les mines à toutes les étapes de leur cycle de vie, de l'exploitation à l'abandon et à la restauration des terres. Les installations de valorisation et autres infrastructures associées à l'exploitation des minéraux relèvent aussi de leur compétence¹⁴.

Compétence fédérale

La compétence fédérale en la matière, qui est une exception à la règle générale, s'applique aux ressources se trouvant sur les terres fédérales, dans les terres réservées pour les Premières Nations et au Nunavut; à l'énergie nucléaire et aux substances nucléaires comme l'uranium; aux aspects internationaux et interprovinciaux de la gestion des ressources; et à certaines questions environnementales, comme à l'égard des pêches et des substances toxiques, pouvant toucher la mise en valeur des ressources¹⁵.

Détenteurs de droits autochtones et obligation de consulter

De plus, les peuples autochtones jouissent de droits ancestraux ou issus de traités pouvant limiter les gouvernements fédéral ou provinciaux dans l'exercice de leur compétence sur les ressources naturelles, notamment les minéraux¹⁶. Dans une série d'arrêts, la Cour suprême du Canada a statué que lorsque la Couronne envisage une conduite – comme l'approbation d'une nouvelle mine – susceptible d'avoir des effets préjudiciables sur des droits ancestraux ou issus de traités, établis ou potentiels, la Couronne a une obligation de consulter et éventuellement d'accommoder les détenteurs de droits autochtones¹⁷.

Plusieurs témoins ont clairement indiqué l'importance d'une consultation adéquate des détenteurs de droits autochtones et des communautés autochtones en ce qui concerne l'exploitation des minéraux critiques. Cindy Woodhouse-Nepinak, cheffe nationale de l'Assemblée des Premières Nations, a rappelé au Comité que « les Premières Nations préservent leur souveraineté sur leurs terres, leurs eaux et leurs territoires. L'exploitation

14 Dwight Newman, *Natural Resource Jurisdiction in Canada*, 2013, p. 66.

15 Dwight Newman, *Natural Resource Jurisdiction in Canada*, 2013, p. 66.

16 *Ibid.*

17 Gouvernement du Canada, [Consultation et accommodement des Autochtones – Lignes directrices actualisées à l'intention des fonctionnaires fédéraux pour respecter l'obligation de consulter](#), mars 2011. Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord Canada a mené [des consultations](#) sur ces lignes directrices, dans le but de publier une version mise à jour en 2026.

des minéraux critiques doit inclure le consentement préalable donné librement et en connaissance de cause des Premières Nations¹⁸. » Sheldon Wuttunee a dit au Comité que « [l]a consultation est un volet crucial du développement des minéraux critiques et des grands projets [...] ce sont nos traités et nos territoires traditionnels, et nous n'allons nulle part¹⁹ ». Il a aussi rappelé au Comité l'existence de la « relation de nation à nation, en tant que gouvernements des Premières Nations, avec le gouvernement du Canada²⁰ ».

Cindy Woodhouse-Nepinak a demandé au gouvernement fédéral de veiller à ce que toutes les lois et politiques liées à l'exploitation des ressources soient conformes à la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Cette position a été soutenue par d'autres groupes autochtones dans des mémoires soumis au Comité²¹.

Sharleen Gale de la First Nations Major Projects Coalition a reconnu que les possibilités qu'offre le développement des minéraux critiques sont d'une « ampleur nationale », tant pour le Canada que pour les Premières Nations, soulignant qu'elles « doivent s'inscrire dans le cadre d'un partenariat économique ». Elle a déclaré qu'étant donné que « la plupart des gisements se trouvent sur des territoires autochtones, le développement doit se faire avec un consentement libre, préalable et éclairé à chaque étape du processus²² ». Paul Blom du BC First Nations Energy and Mining Council a abondé dans le même sens, affirmant que « la probabilité de réalisation et le rendement des projets dépendent de la reconnaissance du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, ainsi que de la cogouvernance avec les détenteurs de droits qui sont les gardiens de ces terres²³ ».

18 RNNR, *Témoignages*, 23 octobre 2025, 1105 (Cindy Woodhouse-Nepinak, cheffe nationale, Assemblée des Premières Nations).

19 RNNR, *Témoignages*, 9 octobre 2025, 1120 (Sheldon Wuttunee, président-directeur général du Centre d'excellence en ressources naturelles des Premières Nations de la Saskatchewan).

20 RNNR, *Témoignages*, 9 octobre 2025, 1135 (Sheldon Wuttunee, président-directeur général du Centre d'excellence en ressources naturelles des Premières Nations de la Saskatchewan).

21 RNNR, *Témoignages*, 23 octobre 2025, 1105 (Cindy Woodhouse-Nepinak, cheffe nationale, Assemblée des Premières Nations); Citxw Nlaka'pamux Assembly, *Mémoire au Comité permanent des ressources naturelles de la Chambre des communes pour l'étude sur le développement des minéraux critiques au Canada*, Mémoire, 23 octobre 2025, p. 4; BC First Nations Energy and Mining Council, *Stratégie des Premières Nations sur les minéraux critiques*, Mémoire, mars 2024, p. 60; RESOLVE, *Gouvernance autochtone et droits des Autochtones dans le cadre du développement des minéraux critiques au Canada*, Mémoire, 23 octobre 2025, p. 2.

22 RNNR, *Témoignages*, 9 octobre 2025, 1210 (Sharleen Gale, présidente exécutive du conseil d'administration, First Nations Major Projects Coalition).

23 RNNR, *Témoignages*, 23 octobre 2025, 1220 (Paul Blom, directeur des opérations, BC First Nations Energy and Mining Council).



Peter Fleming, de la Manitoba Métis Federation, a souligné au Comité que « les Métis de la rivière Rouge sont titulaires de droits en vertu de l'article 35. Leur inclusion dans la mise en valeur des minéraux critiques est non négociable [...] du point de vue des droits²⁴. » Il a expliqué que « souvent les Métis sont oubliés et que cet argent [destiné au renforcement des capacités] est versé davantage aux entités des Premières Nations avec lesquelles le gouvernement traite », et que si les Métis ont été inclus « en partie », il y a encore du travail à faire pour parvenir à une véritable inclusion²⁵.

Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada fasse avancer les projets de minéraux critiques dans le plein respect des droits autochtones, notamment en menant des consultations approfondies auprès des détenteurs de droits autochtones, afin d'obtenir leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, pour les projets proposés.

Facteurs mondiaux influençant les marchés

L'impact de la Russie, de la Chine et des droits de douane des États-Unis

Les récents changements géopolitiques ont un impact sur la demande mondiale de minéraux critiques et sur le soutien à leur développement au Canada, ont déclaré des témoins au Comité. Chad Ulansky, de Cantex Mine Development, a cité la transition énergétique verte, les tensions géopolitiques avec la Chine et la Russie, et les droits de douane des États-Unis comme autant de raisons de s'intéresser davantage à l'exploitation minière et aux minéraux critiques au Canada²⁶. Il a déclaré que « nos alliés du monde entier » sont impatients de voir si le Canada peut prendre la place de la Russie et de la Chine pour leur fournir des minéraux critiques, deux pays « qui désormais les retiennent à des fins concurrentielles et militaires²⁷ ».

24 RNNR, *Témoignages*, 27 octobre 2025, 1650 (Peter Fleming, ministre des Ressources naturelles, Manitoba Métis Federation).

25 RNNR, *Témoignages*, 27 octobre 2025, 1700 (Peter Fleming, ministre des Ressources naturelles, Manitoba Métis Federation).

26 RNNR, *Témoignages*, 2 octobre 2025, 1120, 1125 (Chad Ulansky, président et directeur général, Cantex Mine Development Corp.).

27 *Ibid.*

Richard Dunn, de l'Helium Developers Association of Canada, a souligné devant le Comité l'importance de l'hélium canadien, expliquant que les entreprises de semi-conducteurs basées au Japon, à Taïwan et en Corée du Sud s'inquiètent d'une dépendance excessive à l'hélium russe et du partenariat entre la Russie et la Chine. Il a toutefois indiqué que les producteurs canadiens d'hélium doivent aussi composer avec la conjoncture actuelle, c'est-à-dire « où les prix sont bas et où l'hélium russe sature le marché²⁸ ».

Plusieurs témoins ont souligné l'impact de la production de minéraux critiques de la Chine. Notons entre autres la capacité du pays à inonder les marchés de produits, ce qui entraîne une baisse des prix mondiaux. C'est le cas pour le nickel et le cobalt, deux minéraux critiques. Lors de la visite du Comité à Sudbury, les représentants municipaux ont expliqué que l'offre excédentaire de nickel chinois fait chuter le prix mondial, ce qui limite considérablement la capacité des entreprises à ouvrir de nouvelles mines de nickel²⁹. Robin Goad, de Fortune Metals Limited, a expliqué que la surproduction chinoise de cobalt a rendu l'exploitation minière non rentable, car le coût de l'extraction est désormais supérieur au prix du marché du cobalt³⁰.

Selon Pierre Gratton, de l'Association minière du Canada, la Chine impose des restrictions à l'exportation de gallium et de germanium, ainsi que des « exigences en matière de licences ou des interdictions sélectives » pour le graphite, l'antimoine, le tungstène, le tellure, l'indium et plusieurs éléments des terres rares. Il a expliqué que « la Chine détient également de 85 à 90 % de la capacité mondiale de raffinage et de séparation des terres rares et domine la production d'aimants pour les terres rares et d'autres composantes en aval³¹ ». M. Gratton a réitéré que « [p]our le Canada et ses alliés, cette concentration souligne la nécessité urgente d'accroître la production minière, ainsi que de bâtir des capacités de raffinage, de recyclage et de fabrication d'aimants à l'extérieur de la Chine et de les diversifier³² ». Chad Ulansky a également souligné la nécessité de s'approvisionner

28 RNNR, [Témoignages](#), 27 octobre 2025, 1550 (Richard Dunn, directeur exécutif, Helium Developers Association of Canada).

29 Réunion avec les représentants municipaux et régionaux, 15 novembre 2025, Sudbury.

30 RNNR, [Témoignages](#), 20 octobre 2025, 1630 (Robin Goad, président et directeur général, Fortune Minerals Limited).

31 RNNR, [Témoignages](#), 27 octobre 2025, 1535 (Pierre Gratton, président et directeur exécutif, Association minière du Canada).

32 RNNR, [Témoignages](#), 27 octobre 2025, 1535 (Pierre Gratton, président et directeur exécutif, Association minière du Canada).



en germanium en dehors de la Chine, en raison de ses applications importantes dans les équipements militaires, les fibres optiques et l'éclairage LED³³.

Lors de leur visite au Port de Saguenay, les membres du Comité ont appris des responsables du port que le volume sur place de lingots d'aluminium (blocs d'aluminium pur prêts à être transformés) était beaucoup plus important qu'à l'habitude, l'imposition de droits de douane sur l'aluminium par les États-Unis ayant entraîné une réduction des exportations vers ce marché³⁴.

Avantage concurrentiel du Canada

Les témoins ont fréquemment mentionné trois avantages majeurs dont dispose le Canada : ses vastes gisements de minéraux, y compris de minéraux critiques; sa réputation et son statut de pays minier stable, et sa main-d'œuvre répartie sur l'ensemble du territoire. Sandeep Singh a déclaré que « [n]ous avons les ressources dont le monde a besoin et nous avons les compétences nécessaires pour les extraire de façon durable³⁵ ». Chad Ulansky a aussi parlé de l'« abondance de richesses minérales » et de la stabilité du Canada : « Il est très difficile de trouver ailleurs dans le monde un endroit où il est possible d'exploiter une mine de manière responsable sur les plans social, environnemental et gouvernemental³⁶. » Jeff Gaulin, de Vale, a déclaré que le Canada est « un pays sûr et respectueux de la primauté de la loi. Nous avons la paix sociale. Nous avons des infrastructures. Nous avons du talent³⁷. » Daniel Alessi estime que la stabilité et le cadre réglementaire rigoureux du Canada, ainsi que le respect des droits territoriaux autochtones, confèrent au pays « un avantage concurrentiel [...] pour fournir des minéraux provenant de sources responsables, dont l'exploitation devrait être encouragée et qui deviendront de plus en plus importants aux yeux des acheteurs, des gouvernements et d'autres partenaires partout dans le monde³⁸ ».

33 RNNR, [Témoignages](#), 2 octobre 2025, 1255 (Chad Ulansky, président et directeur général, Cantex Mine Development Corp.).

34 Réunion avec les représentants du port de Saguenay, 12 novembre 2025, Saguenay.

35 RNNR, [Témoignages](#), 2 octobre 2025, 1125 (Sandeep Singh, président et directeur général, Western Copper and Gold).

36 RNNR, [Témoignages](#), 2 octobre 2025, 1155 (Chad Ulansky, président et directeur général, Cantex Mine Development Corp.).

37 RNNR, [Témoignages](#), 27 octobre 2025, 1555 (Jeff Gaulin, vice-président des affaires corporatives, Vale Base Metals Canada).

38 RNNR, [Témoignages](#), 20 octobre 2025, 1710 (Daniel Alessi, professeur, Université de l'Alberta).

En ce qui concerne la main-d'œuvre canadienne, Daniel Alessi a décrit l'avantage qu'offre la collaboration des étudiants postdoctoraux canadiens avec l'industrie en matière de recherche et développement, grâce aux subventions Avantage du programme Alliance du CRSNG; il a souligné qu'il n'existe pas de programme de financement pareil aux États-Unis³⁹. Meg Gingrich a déclaré que les avantages du Canada par rapport à d'autres pays sont le respect des droits des travailleurs, les normes rigoureuses en matière de santé et de sécurité, et les salaires élevés dans le secteur minier, obtenus grâce à des négociations collectives menées au fil du temps⁴⁰.

Des témoins ont mis en garde contre la perception que certains pays miniers sont supérieurs en raison de leurs délais d'autorisation ou coûts d'exploitation. Sandeep Singh a donné l'exemple d'une mine approuvée au Panama, puis fermée après deux ans de production en raison de problèmes de permis. Il a poursuivi en disant qu'une fois qu'une mine est opérationnelle au Canada, c'est « le meilleur [endroit] au monde⁴¹ ». Jeff Gaulin a expliqué qu'au Brésil et en Indonésie, l'obtention des permis d'exploitation minière est plus rapide, mais que la construction d'une mine et l'accès aux infrastructures peuvent demeurer incertains et accuser des retards⁴². Selon Réjean Girard, « travailler en Afrique coûte aussi cher qu'ici », affirmant que c'est « un mythe » de croire que les coûts sont plus élevés au Canada qu'ailleurs⁴³.

Un autre avantage est que l'exploitation minière reçoit actuellement beaucoup plus de soutien de la part du public que par le passé au Canada. C'est ce qu'a affirmé Pierre Gratton, citant un sondage de l'Association minière du Canada, selon lequel 82 % des répondants ont dit appuyer le secteur minier au Canada. Il a également fait mention d'un autre sondage qui plaçait l'exploitation minière en tête d'une longue liste de secteurs qui suscitaient la confiance des Canadiens quant à l'avenir⁴⁴.

Le Canada est reconnu internationalement comme un chef de file dans le domaine de l'exploitation minière à faibles émissions de carbone, ce qui constitue un avantage

39 RNNR, [Témoignages](#), 20 octobre 2025, 1740 (Daniel Alessi, professeur, Université de l'Alberta).

40 RNNR, [Témoignages](#), 23 octobre 2025, 1250 (Meg Gingrich, adjointe au directeur national, Syndicat des Métallos).

41 RNNR, [Témoignages](#), 2 octobre 2025, 1225 (Sandeep Singh, président et directeur général, Western Copper and Gold).

42 RNNR, [Témoignages](#), 27 octobre 2025, 1610 (Jeff Gaulin, vice-président des affaires corporatives, Vale Base Metals Canada).

43 RNNR, [Témoignages](#), 20 octobre 2025, 1735 (Réjean Girard, géologue, IOS Géosciences).

44 RNNR, [Témoignages](#), 27 octobre 2025, 1535 (Pierre Gratton, président et directeur exécutif, Association minière du Canada).



concurrentiel, car les acheteurs des chaînes d’approvisionnement s’intéressent de plus en plus à la manière dont les minéraux sont produits, a déclaré Photinie Koutsavlis au Comité. Elle a toutefois aussi expliqué qu’il était essentiel de maintenir un équilibre prudent entre la concurrence économique et l’« ambition climatique » d’atteindre la carboneutralité d’ici 2050, grâce à des outils tels que la tarification du carbone⁴⁵.

OBSTACLES AU DÉVELOPPEMENT DES MINÉRAUX CRITIQUES

Financement

Selon plusieurs témoins, il est difficile de trouver des capitaux pour les projets miniers et cela fait obstacle au développement des minéraux critiques⁴⁶. C’est particulièrement vrai pour les petites sociétés minières, a expliqué Chad Ulansky, car elles ne sont pas encore en mesure d’extraire des minéraux pour les vendre et générer des profits, et elles dépendent donc davantage des investissements en capital⁴⁷. Robin Goad a dit au Comité que « les banques à charte contrôlent essentiellement le courtage et les marchés financiers au Canada » et n’autorisent pas les investissements dans les petites sociétés minières; il a ajouté que les fonds de pension canadiens « n’investissent pas dans les actions canadiennes, et encore moins dans les titres des petites entreprises⁴⁸ ». Chad Ulansky aimerait voir les fonds de pension canadiens investir dans l’industrie minière canadienne, et David Cataford pense que les fonds de pension pourraient être des partenaires clés dans la mobilisation de capitaux pour l’infrastructure minière dans la fosse du Labrador⁴⁹. Selon Jeff Gaulin, « [I]es caisses de retraite canadiennes devraient être encouragées à investir davantage dans les ressources naturelles du Canada, en particulier les minéraux critiques⁵⁰ ».

45 RNNR, [Témoignages](#), 27 octobre 2025, 1630 (Photinie Koutsavlis, vice-présidente, Affaires économiques et changement climatique, Association minière du Canada).

46 Voir par exemple RNNR, [Témoignages](#), 25 septembre 2025, 1110 (Isabella Chan); 2 octobre 2025 (David Cataford); 6 octobre 2025 (Eric Desaulniers); 20 octobre 2025, [1600](#) (Jeff Stibbard, président exécutif, JDS Energy and Mining Inc.).

47 RNNR, [Témoignages](#), 2 octobre 2025, 1120 (Chad Ulansky, président et directeur général, Cantex Mine Development Corp.).

48 RNNR, [Témoignages](#), 20 octobre 2025, 1645 (Robin Goad, président et directeur général, Fortune Minerals Limited).

49 RNNR, [Témoignages](#), 2 octobre 2025, 1120 (Chad Ulansky, président et directeur général, Cantex Mine Development Corp.); RNNR, [Témoignages](#), 2 octobre 2025, 1255 (David Cataford, directeur général, Champion Iron).

50 RNNR, [Témoignages](#), 27 octobre 2025, 1545 (Jeff Gaulin, vice-président des affaires corporatives, Vale Base Metals Canada).

Mark Tory a réitéré les difficultés rencontrées par les petites entreprises en matière de financement, en particulier pour les études de faisabilité⁵¹. Cindy Valence a expliqué que si certains programmes gouvernementaux offrent un soutien aux petites entreprises pendant la phase d'exploration d'un projet minier, aucun soutien n'est disponible au stade du projet, lorsque de coûteuses études de pré-faisabilité et de faisabilité doivent être entreprises. Elle aimerait que le gouvernement fédéral puisse « participer beaucoup plus en amont » dans le cadre de ses programmes de soutien aux projets miniers⁵².

Eric Desaulniers a expliqué que pour une société minière de toute taille, « [l]e défi, c'est que les marchés financiers s'intéressent tout le temps aux minéraux critiques, et pas seulement de façon cyclique⁵³ ».

David Cataford a décrit un problème précis en ce qui a trait à l'obtention de capitaux pour l'infrastructure minière, affirmant ceci : « [S]i je veux emprunter [de l'argent] à un fonds de pension en tant que Champion Iron, cela va me coûter beaucoup plus cher que si j'étais une entreprise dans le domaine des infrastructures. » Il a soutenu que financer le volet infrastructure séparément du volet minier pourrait s'avérer une partie de la solution⁵⁴.

Soutien du gouvernement fédéral

Concernant le financement public, Lisa Riley a parlé des obstacles que rencontre son consortium pour obtenir des fonds du gouvernement fédéral, indiquant que les programmes fédéraux « essaient de rentrer les problèmes dans des cases. Il faut que ça corresponde à une boîte, sinon ça ne fonctionne pas⁵⁵. »

Les crédits d'impôt actuels sont une source de frustration pour certains témoins. John Mullally a indiqué au Comité que pour ce qui est du crédit d'impôt à l'investissement pour la mise en œuvre de technologies propres, le seuil pour le cuivre est actuellement de 90 %, ce qui signifie que le minerai extrait doit contenir 90 % de cuivre; le résultat est que « la majeure partie du cuivre au Canada ne serait pas admissible à ce crédit d'impôt particulier ». Il a suggéré d'abaisser le seuil de 90 % à 50 % afin de permettre à davantage

51 RNNR, [Témoignages](#), 20 octobre 2025, 1625 (Mark Tory, président et directeur général, Defense Metals Corp.).

52 RNNR, [Témoignages](#), 25 septembre 2025, 1240 (Cindy Valence, vice-présidente, Développement durable et affaires gouvernementales, Commerce Resources Corp.).

53 RNNR, [Témoignages](#), 6 octobre 2025, 1655 (Eric Desaulniers, fondateur, président et directeur général, Nouveau Monde Graphite).

54 RNNR, [Témoignages](#), 2 octobre 2025, 1230 (David Cataford, directeur général, Champion Iron).

55 RNNR, [Témoignages](#), 25 septembre 2025, 1225 (Lisa Riley, présidente et directrice générale, Vital Metals).



de projets liés au cuivre de bénéficier du crédit d'impôt, ce qui, selon lui, susciterait d'importants investissements dans le secteur⁵⁶. Jeff Gaulin a expliqué qu'il est possible d'« acheter une camionnette, par exemple, et recevoir un crédit d'impôt de 30 % »; en revanche, pour ce qui est de « l'infrastructure souterraine, comme l'éclairage, l'électricité et les infrastructures servant à sécuriser les mines, rien n'est admissible au crédit d'impôt⁵⁷ ». D'après Richard Dunn, « [l]e traitement fiscal non concurrentiel de l'hélium est un véritable problème ». Il a aussi fait mention des actions accréditives⁵⁸, qui « sont à l'origine de 70 % du financement de l'exploration naissante » et « auquel[le]s l'hélium n'a pas accès actuellement⁵⁹ ». Les représentants d'Arianne Phosphate ont également déclaré aux membres du Comité que bien que le phosphate soit un minéral critique, il n'est pas parmi ceux qui ont droit au crédit d'impôt pour les minéraux critiques⁶⁰.

Mark Tory a déclaré au Comité que l'obtention d'un financement public pour un projet minier le rendait beaucoup plus attrayant pour les investisseurs potentiels. Les représentants d'Arianne Phosphate ont également fait valoir ce point aux membres du Comité lors de leur visite dans la région du Saguenay⁶¹. David Cataford a mentionné que des investissements privés peuvent être réalisés dans les infrastructures si le gouvernement montre d'abord son soutien à un projet, déclarant : « [C]'est que les investissements en infrastructures ne sont disponibles que si le gouvernement apporte son soutien et s'il s'agit de projets reconnus de façon simplifiée⁶². »

Par conséquent, le Comité recommande :

-
- 56 RNNR, [Témoignages](#), 2 octobre 2025, 1240 (John Mullally, directeur des relations externes et de la performance sociale, Newmont Canada, Newmont Corporation).
- 57 RNNR, [Témoignages](#), 27 octobre 2025, 1605 (Jeff Gaulin, vice-président des affaires corporatives, Vale Base Metals Canada).
- 58 Une action accréditive permet à une société de lever des fonds pour l'exploration minière en « accréditant » certaines dépenses à l'acheteur d'actions. Les dépenses sont alors considérées comme ayant été engagées par l'investisseur et non par la société. L'acheteur des actions peut alors demander une déduction sur son revenu imposable. Gouvernement du Canada, [Incitatifs fiscaux pour l'exploitation et l'exploration minières](#), 20 mars 2025.
- 59 RNNR, [Témoignages](#), 27 octobre 2025, 1615 (Richard Dunn, directeur exécutif, Helium Developers Association of Canada).
- 60 Réunion avec les représentants d'Arianne Phosphate, 12 novembre 2025, Saguenay.
- 61 RNNR, [Témoignages](#), 20 octobre 2025, 1645 (Mark Tory, président et directeur général, Defense Metals Corp.); réunion avec les représentants d'Arianne Phosphate, 12 novembre 2025, Saguenay.
- 62 RNNR, [Témoignages](#), 2 octobre 2025, 1250 (David Cataford, directeur général, Champion Iron).

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada élargisse l’admissibilité à ses crédits d’impôt pour les minéraux critiques afin de soutenir davantage de projets liés aux minéraux critiques, de l’exploration jusqu’aux études de pré faisabilité et de faisabilité.

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada étende le crédit d’impôt pour l’exploration des minéraux critiques à l’ensemble des 34 minéraux critiques au même niveau.

Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada prolonge pour une période de dix ans le crédit d’impôt pour l’exploration des minéraux critiques, le crédit d’impôt à l’investissement pour la fabrication de technologies propres et le crédit d’impôt pour l’exploration minière.

Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada abaisse le seuil de 90% à 50% afin de permettre à davantage de projets liés au cuivre de bénéficier du crédit d’impôt à l’investissement dans la fabrication de technologies propres.

Permis, évaluations environnementales, consultation

Les témoins s’accordaient généralement à dire qu’une réglementation stricte, notamment en matière de protection de l’environnement, et la consultation des communautés autochtones sont importantes pour garantir des projets miniers de qualité susceptibles d’être soutenus par les investisseurs et le public. Pierre Gratton a souligné devant le Comité l’importance de maintenir « une production minérale responsable et d’accorder la priorité aux relations avec les communautés autochtones », ajoutant qu’« agir précipitamment concernant l’obligation constitutionnelle de consulter ou contourner cette obligation, ne fera que nous faire reculer⁶³ ». Toutefois, les témoins ont également convenu en général que le processus d’octroi de permis pour les nouvelles mines est trop long et qu’un changement est nécessaire.

63 RNNR, *Témoignages*, 27 octobre 2025, 1535 (Pierre Gratton, président et directeur exécutif, Association minière du Canada).



Conflits de compétences

De nombreux témoins ont fait part de leurs préoccupations concernant la duplication des évaluations qui peut résulter de conflits de compétences et de la longueur du processus d'octroi des permis.

Les représentants de RNCan ont expliqué que même si chaque province dispose de son propre système d'approbation des permis, il y a aussi l'Agence d'évaluation d'impact du Canada au niveau fédéral, qui travaille en étroite collaboration avec les autorités provinciales pour coordonner les efforts. En conséquence, l'Agence a conclu un accord de substitution avec la Colombie-Britannique et discute actuellement de la mise en place d'un accord semblable avec le Québec. John Mullally a qualifié cet accord de substitution de « point de départ très important » pour éliminer « le chevauchement des compétences⁶⁴ ». Kimberly Lavoie a déclaré que le gouvernement fédéral serait « heureux d'avoir des accords avec toutes les provinces⁶⁵ ». Elle a ajouté que toute coopération entre les différents ordres de gouvernement en matière d'octroi de permis et d'évaluation environnementale est la bienvenue, l'objectif étant de « ramener ces évaluations à moins de deux ans pour tous les projets⁶⁶ ». Lisa Riley, de Vital Metals, était du même avis, déclarant que « la consolidation des processus d'examen provinciaux et fédéraux est tout à fait logique. Cette consolidation simplifierait grandement, de manière générale, les projets miniers, cela ne fait aucun doute⁶⁷. »

Sandeep Singh a parlé de la nature complexe de l'obtention de permis pour les projets miniers au Canada, expliquant que les entreprises « font l'objet de processus d'évaluation tripartite complexes auxquels participent des décideurs fédéraux, territoriaux et autochtones. Le succès suppose une coordination fédérale proactive pour prévenir les retards causés par le cloisonnement ministériel, des consultations rapides de la Couronne avec les Premières Nations, ainsi qu'un mandat clair pour les organismes d'évaluation et des ressources suffisantes pour ces organismes et pour la participation des Autochtones⁶⁸. » Il a souligné que la duplication dans l'octroi des permis ralentissait

64 RNNR, [Témoignages](#), 2 octobre 2025, 1200 (John Mullally, directeur des relations externes et de la performance sociale, Newmont Canada, Newmont Corporation).

65 RNNR, [Témoignages](#), 25 septembre 2025, 1115 (Kimberly Lavoie, sous-ministre adjointe, Nòkwewashk, ministère des Ressources naturelles).

66 RNNR, [Témoignages](#), 25 septembre 2025, 1115 (Kimberly Lavoie, sous-ministre adjointe, Nòkwewashk, ministère des Ressources naturelles).

67 RNNR, [Témoignages](#), 25 septembre 2025, 1240 (Lisa Riley, présidente et directrice générale, Vital Metals).

68 RNNR, [Témoignages](#), 2 octobre 2025, 1130 (Sandeep Singh, président et directeur général, Western Copper and Gold).

les projets d'exploitation de minéraux critiques, affirmant ceci : « Nous constatons souvent que ce ne sont pas les Premières Nations ni les Autochtones qui nous ralentissent. Ce sont des organisations différentes qui nous posent les mêmes questions et enlisent le processus, ou qui nous posent des questions portant sur des phases qui ne les concernent pas⁶⁹. »

Chad Ulansky reconnaît qu'il est nécessaire d'éliminer la duplication des exigences en matière d'autorisation, car « [l]orsque nous demandons un permis, les ministères nous posent sans cesse les mêmes questions. Ce serait une bonne chose de passer par un guichet unique pour obtenir des permis afin d'accélérer les choses. » Il estime que l'abrogation de la *Loi sur l'évaluation d'impact* permettrait d'accélérer l'approbation des projets⁷⁰. Jeff Stibbard a souscrit à ce dernier point, affirmant que la *Loi sur l'évaluation d'impact* rend l'industrie minière moins attrayante pour les investisseurs, et insistant sur le fait que « l'exploitation des ressources minérales relève de la compétence des provinces, et devrait le rester⁷¹ ». Heather Exner-Pirot croit que la *Loi sur l'évaluation d'impact* « ajout[e] souvent de la redondance aux évaluations faites par les provinces et retard[e] les projets », en plus d'ajouter à l'incertitude des investisseurs⁷².

Processus d'octroi de permis

Plusieurs témoins se sont dit préoccupés par les retards dans le développement des projets causés par le processus d'octroi de permis. Régis Simard et Chad Ulansky ont expliqué que les retards dans l'obtention des permis font qu'il est difficile pour le Canada de rester compétitif par rapport à d'autres régions minières, telles que les États-Unis et les pays d'Amérique du Sud⁷³. Chad Ulansky s'est dit en faveur d'une exploitation minière responsable et d'une réglementation environnementale stricte, mais a précisé que « les délais de plus en plus longs pour obtenir les permis nécessaires pour tout, de l'exploration à faible activité à l'exploitation minière, sont un véritable handicap pour notre secteur

69 RNNR, *Témoignages*, 2 octobre 2025, 1205 (Sandeep Singh, président et directeur général, Western Copper and Gold).

70 RNNR, *Témoignages*, 2 octobre 2025, 1135 (Chad Ulansky, président et directeur général, Cantex Mine Development Corp.).

71 RNNR, *Témoignages*, 20 octobre 2025, 1550, 1555, 1635 (Jeff Stibbard, président exécutif, JDS Energy and Mining Inc.).

72 RNNR, *Témoignages*, 23 octobre 2025, 1225 (Heather Exner-Pirot, directrice de l'énergie, des ressources naturelles et de l'environnement, Macdonald-Laurier Institute, à titre personnel).

73 RNNR, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1220 (Régis Simard, directeur général, Table jamésienne de concertation minière); RNNR, *Témoignages*, 2 octobre 2025, 1135 (Chad Ulansky, président et directeur général, Cantex Mine Development Corp.).



d'activité. [...] La crédibilité du secteur minier canadien est compromise par le rythme de tortue de notre système d'attribution de permis⁷⁴. »

David Cataford a dit au Comité que « [t]out ce qui pourrait éviter le dédoublement des demandes d'approbation serait bienvenu », suggérant que la planification et la communication préalable des exigences pour obtenir des permis d'exploitation dans une région donnée, comme la fosse du Labrador, pourraient accélérer le processus⁷⁵. Mark Tory a suggéré que le fait d'autoriser une délivrance simultanée des permis, qui permettrait à une entreprise de démarrer un projet sans attendre d'avoir rempli certaines conditions, ferait en sorte de maintenir la rigueur des réglementations environnementales et de respecter la consultation des communautés autochtones, tout en permettant aux projets d'avancer⁷⁶.

Sandeep Singh a suggéré que l'établissement de délais fixes pour le processus d'octroi de permis serait bénéfique, car cela donnerait aux entreprises certitude et prévisibilité⁷⁷. Quant à l'obtention des permis, il a dit ceci au Comité : « Nous n'essayons pas et ne demandons pas de nous faciliter la tâche. Ce ne sera pas facile. Nous demandons simplement de rendre ce processus un peu moins difficile, un peu plus simple et un peu plus efficace⁷⁸. »

Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 6

Que le gouvernement du Canada travaille avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, de même qu'avec les peuples autochtones, afin d'appliquer le principe d'« un projet, un examen » et de simplifier le processus d'autorisation des projets de minéraux critiques.

74 RNNR, [Témoignages](#), 2 octobre 2025, 1120 (Chad Ulansky, président et directeur général, Cantex Mine Development Corp.).

75 RNNR, [Témoignages](#), 2 octobre 2025, 1205 (David Cataford, directeur général, Champion Iron).

76 RNNR, [Témoignages](#), 20 octobre 2025, 1610 (Mark Tory, président et directeur général, Defense Metals Corp.).

77 RNNR, [Témoignages](#), 2 octobre 2025, 1235 (Sandeep Singh, président et directeur général, Western Copper and Gold).

78 RNNR, [Témoignages](#), 2 octobre 2025, 1205 (Sandeep Singh, président et directeur général, Western Copper and Gold).

Recommandation 7

Que le gouvernement du Canada travaille avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour déterminer quels sont les projets prioritaires dans le secteur.

Recommandation 8

Que le gouvernement du Canada élimine les lourdeurs administratives et assure le respect des compétences provinciales.

Recommandation 9

Qu'on accélère la mise en œuvre de tous les projets d'exploitation minière, en incluant ceux qui sont bloqués dans la file d'attente réglementaire fédérale, afin d'offrir clarté et stabilité aux investisseurs.

Le projet de loi C-5 et le Bureau des grands projets

Les témoins avaient des avis partagés sur le Bureau des grands projets (BGP), proposé dans le cadre du projet de loi C-5, qui a promulgué la *Loi visant à bâtir le Canada*, et sur sa capacité à soutenir le développement des minéraux critiques au Canada.

David Cataford a fait preuve d'un optimisme prudent, disant que « [l]e projet de loi C-5 nous donne de l'espoir pour ce qui est de réduire le temps nécessaire à l'obtention des permis⁷⁹ ». Peter Fleming a indiqué que même si la Manitoba Métis Federation soutient le projet de loi C-5, « nous ne pouvons pas oublier [les] moyens de subsistance et [les] zones culturellement importantes [des Métis]⁸⁰ ». Michael Gullo s'est montré plus enthousiaste, affirmant au Comité : « Nous [le Conseil canadien des affaires] croyons au projet de loi C-5. [...] Nous avons comparu devant le Sénat pour lui exprimer notre appui⁸¹. »

D'autres témoins se sont montrés sceptiques à l'égard du Bureau des grands projets. Heather Exner-Pirot a déclaré qu'il était « peu probable » que le BGP soit la solution aux longs délais d'obtention des permis, car selon elle, les centaines de projets en attente au

79 RNNR, *Témoignages*, 2 octobre 2025, 1205 (David Cataford, directeur général, Champion Iron).

80 RNNR, *Témoignages*, 27 octobre 2025, 1700 (Peter Fleming, ministre des Ressources naturelles, Manitoba Métis Federation).

81 RNNR, *Témoignages*, 27 octobre 2025, 1725 (Michael Gullo, vice-président, Politiques publiques, Conseil canadien des affaires).



Canada devront filtrer à travers le « goulot » du BGP⁸². Elle a convenu que le projet de loi C-5 avait permis d'inscrire « dans la loi le type de dispositions législatives posant problème », et selon elle, une réforme s'impose pour des processus d'octroi de permis plus efficaces⁸³. Jeff Stibbard voit le BGP comme « une étape supplémentaire » du processus d'octroi de permis⁸⁴. Il a également reproché au BGP de soutenir des projets qui bénéficient déjà d'un financement privé et qui ont obtenu leur permis, comme les projets de Red Chris et de McIlvenna Bay⁸⁵.

La cheffe nationale Cindy Woodhouse-Nepinak et Julie McGregor, de l'Assemblée des Premières Nations, ont critiqué le projet de loi C-5 pour son approche à la consultation des détenteurs de droits autochtones. D'après M^{me} McGregor, l'approche prévoit « un délai très court, et pas de ressources adéquates, pour participer à la consultation⁸⁶ ». Sheldon Wuttunee a déclaré que la *Loi visant à bâtir le Canada* « pourrait être perçue comme un affaiblissement des consultations et des accommodements et l'érosion des possibilités pour exercer nos droits inhérents et issus de traités⁸⁷ ». Il s'est également demandé si le BGP allait ou pouvait fournir un soutien en matière de capacités aux Premières Nations afin qu'elles puissent mieux comprendre les projets que le BGP approuvera⁸⁸.

Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 10

Que le gouvernement du Canada accroisse la transparence et veille à ce que les projets désignés comme projets d'intérêt nationale fassent l'objet de rapports réguliers dans le cadre du Comité mixte spécial sur l'exercice des attributions en vertu de la *Loi visant à bâtir le Canada*.

82 RNNR, [Témoignages](#), 23 octobre 2025, 1225 (Heather Exner-Pirot, directrice de l'énergie, des ressources naturelles et de l'environnement, Macdonald-Laurier Institute, à titre personnel).

83 RNNR, [Témoignages](#), 23 octobre 2025, 1230 (Heather Exner-Pirot, directrice de l'énergie, des ressources naturelles et de l'environnement, Macdonald-Laurier Institute, à titre personnel).

84 RNNR, [Témoignages](#), 20 octobre 2025, 1620 (Jeff Stibbard, président exécutif, JDS Energy and Mining Inc.).

85 RNNR, [Témoignages](#), 20 octobre 2025, 1625 (Jeff Stibbard, président exécutif, JDS Energy and Mining Inc.).

86 RNNR, [Témoignages](#), 23 octobre 2025, 1135 (Julie McGregor, cheffe de cabinet par intérim, Assemblée des Premières Nations).

87 RNNR, [Témoignages](#), 9 octobre 2025, 1150 (Sheldon Wuttunee, président-directeur général du Centre d'excellence en ressources naturelles des Premières Nations de la Saskatchewan).

88 RNNR, [Témoignages](#), 9 octobre 2025, 1155 (Sheldon Wuttunee, président-directeur général du Centre d'excellence en ressources naturelles des Premières Nations de la Saskatchewan).

Recommandation 11

Que le gouvernement du Canada tienne compte des projets de minéraux critiques à l'échelle du pays dans ses efforts pour faire avancer les projets entrepris dans le cadre de la *Loi visant à bâtir le Canada*.

Extraction et traitement des éléments des terres rares

Plusieurs témoins ont dit au Comité que la complexité de l'extraction des éléments des terres rares est un obstacle au développement de ce groupe particulier de minéraux critiques. Ils ont expliqué que des investissements et des efforts supplémentaires dans la recherche et le développement de la technologie d'extraction sont nécessaires pour que le Canada réussisse à produire des éléments des terres rares à l'échelle commerciale⁸⁹. A.E. Williams-Jones a déclaré qu'étant donné le manque d'expérience du Canada dans l'extraction d'éléments des terres rares comme le niobium, « seulement 59 % du niobium [d'un gisement] est récupéré, alors que 40 % aboutit en fait dans les déchets⁹⁰ ». À ce jour, les technologies liées à l'extraction des éléments des terres rares sont « contrôlées ou développées en grande partie par la Chine », tandis que de nouveaux développements ont lieu en Allemagne et dans d'autres régions d'Europe, selon Francis Fournier, qui a conclu que le Canada doit agir rapidement en matière de recherche et développement dans ce domaine⁹¹.

En outre, Mark Tory a expliqué que le Canada ne dispose pas actuellement d'un système de traitement des éléments des terres rares et que, bien que le pays ait la capacité de construire les installations hydrométallurgiques nécessaires, il n'a pas « l'expérience nécessaire pour les exploiter ». Il a indiqué que la Chine « a fait un excellent travail en veillant à ce que toutes les universités qui forment des ingénieurs chimistes capables de diriger des usines hydrométallurgiques et des usines de séparation soient établies sur son territoire », insistant que le Canada doit dès maintenant construire les installations dont l'industrie aura besoin dans « cinq, sept ou 10 ans⁹² ». Isabella Chan a convenu qu'un soutien était nécessaire pour l'ensemble de la chaîne de valeur des éléments des

89 RNNR, *Témoignages*, 6 octobre 2025, 1650, [1720](#) (A.E. Williams-Jones, professeur Logan de géologie et de géochimie, Université McGill); RNNR, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1135 (Isabella Chan, Sous-ministre adjointe principale, Secteur des terres et des minéraux, Ministère des ressources naturelles); RNNR, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1230 (Francis Fournier, Président-directeur général, Corem).

90 RNNR, *Témoignages*, 6 octobre 2025, 1650 (A.E. Williams-Jones, Professeur Logan de géologie et de géochimie, Université McGill).

91 RNNR, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1230 (Francis Fournier, président et chef de la direction, Corem).

92 RNNR, *Témoignages*, 20 octobre 2025, 1615 (Mark Tory, président et directeur général, Defense Metals Corp.).



terres rares, de l'extraction à la séparation jusqu'aux produits finaux, comme les aimants permanents⁹³.

Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 12

Que le gouvernement du Canada investisse dans la technologie de séparation des terres rares et qu'il développe une stratégie nationale allant des mines aux aimants.

Infrastructure

De nombreux témoins ont cité le manque d'infrastructures comme un obstacle important au développement des minéraux critiques au Canada; comme l'a dit Chad Ulansky : « Sans infrastructures, on ne peut pas exploiter ces gisements⁹⁴. » Il croit que « les découvertes importantes de la première catégorie » seront faites dans les zones non développées ou sous-développées du Canada, et que les entreprises devront « avoir des garanties que nous serons en mesure de construire des infrastructures qui nous permettront d'acheminer le minerai vers les marchés⁹⁵ ». Jeff Stibbard était du même avis, indiquant que de « vastes ressources sont fermées en raison du manque d'infrastructures », précisant que l'énergie, les routes, les chemins de fer, les ports et les « communautés spécialement construites » sont « nécessaires à l'industrie⁹⁶ ». A.E. Williams-Jones a déclaré que l'accès aux minéraux critiques pose « deux premiers problèmes : l'énergie et le transport⁹⁷ ».

Cindy Valence a décrit les efforts déployés par les responsables de projets miniers dans le nord du Québec pour demander aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de les aider à construire des infrastructures qui profiteraient à toutes les parties impliquées dans l'exploitation des ressources, tout en créant un « dynamisme sur le plan communautaire ». Elle a expliqué que le projet de Commerce Resources Corp. (maintenant Mont Royal) au Nunavik ne peut pas « soutenir à lui seul toutes les infrastructures qui vont permettre de développer le Nord-du-Québec », ajoutant que la

93 RNNR, [Témoignages](#), 25 septembre 2025, 1135 (Isabella Chan, sous-ministre adjointe principale, Secteur des terres et des minéraux, ministère des Ressources naturelles).

94 RNNR, [Témoignages](#), 2 octobre 2025, 1120 (Chad Ulansky, président et directeur général, Cantex Mine Development Corp.).

95 RNNR, [Témoignages](#), 2 octobre 2025, 1225 (Chad Ulansky, président et directeur général, Cantex Mine Development Corp.).

96 RNNR, [Témoignages](#), 20 octobre 2025, 1545 (Jeff Stibbard, président exécutif, JDS Energy and Mining Inc.).

97 RNNR, [Témoignages](#), 6 octobre 2025, 1720 (A.E. Williams-Jones, Professeur Logan de géologie et de géochimie, Université McGill).

concertation est importante, mais que c'est aussi « compliqué ». Elle a précisé que « peu importe les infrastructures qui seront développées, ce sera au bénéfice de chacun⁹⁸ ». Dans le même ordre d'idées, Sandeep Singh a déclaré que malgré le « potentiel géologique exceptionnel » du Yukon, où on trouve 27 des 34 minéraux critiques, la région est « largement sous-explorée » en raison d'un manque d'infrastructures. Il a déclaré que la « solution réside dans des infrastructures à double usage qui desserviraient à la fois les entreprises et les collectivités⁹⁹ ». Robin Goad a réitéré « l'importance du développement des infrastructures, en particulier dans le Nord du Canada, [...] où 45 % du PIB provient de l'industrie des ressources¹⁰⁰ ».

David Cataford a souligné la nécessité de construire des lignes de transport d'énergie et d'augmenter la capacité du port de Sept-Îles afin de soutenir le développement du minerai de fer à haute pureté dans la fosse du Labrador. Le développement d'infrastructures soutiendrait le projet Kami de son entreprise et lui permettrait de bénéficier de partenariats avec deux entreprises sidérurgiques japonaises¹⁰¹.

A.E. Williams-Jones a suggéré qu'une solution aux problèmes d'infrastructure serait d'accroître la prospection minière autour des grands centres. Il a cité en exemple le projet de Lackner Lake, situé à 100 km de Timmins, en Ontario, qui « se situe dans une région minière majeure » et que grâce à son emplacement, il n'y a « aucun enjeu qui pourrait freiner le développement¹⁰² ». Il a aussi expliqué que bon nombre des gisements de minéraux critiques se trouvent à proximité des grands centres, « mais ils ont souffert d'un manque d'exploration ».

Par conséquent, le Comité recommande :

98 RNNR, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1230 (Cindy Valence, vice-présidente, Développement durable et affaires gouvernementales, Commerce Resources Corp.).

99 RNNR, *Témoignages*, 2 octobre 2025, 1125 (Sandeep Singh, président et directeur général, Western Copper and Gold).

100 RNNR, *Témoignages*, 20 octobre 2025, 1600 (Robin Goad, président et directeur général, Fortune Minerals Limited).

101 RNNR, *Témoignages*, 2 octobre 2025, 1110 (David Cataford, directeur général, Champion Iron).

102 RNNR, *Témoignages*, 6 octobre 2025, 1610, 1735 (A.E. Williams-Jones, Professeur Logan de géologie et de géochimie, Université McGill).



Recommandation 13

Que le gouvernement du Canada fournisse des fonds pour développer les infrastructures nécessaires à la mise en œuvre de projets de minéraux critiques à travers le Canada, tels les routes, le transport d'électricité, etc., en particulier dans les régions éloignées.

Recommandation 14

Que le gouvernement du Canada soutienne l'augmentation de la capacité de transport et d'exportation des minéraux critiques au Canada.

Recommandation 15

Que le gouvernement du Canada fasse progresser le Fonds du premier et du dernier kilomètre afin de soutenir l'infrastructure dont le Canada a besoin pour développer les minéraux critiques.

Recommandation 16

Que le gouvernement du Canada veille à ce que l'infrastructure liée à l'exploitation minière soit mise en place rapidement et bénéficie d'un soutien adéquat.

Recommandation 17

Que le gouvernement du Canada veille à ce que les besoins énergétiques croissants du secteur minier au Canada soient satisfaits par un approvisionnement et une infrastructure énergétiques fiables et abordables.

Obstacles à la participation autochtone dans le secteur des minéraux critiques

Il existe plusieurs obstacles à la pleine participation au secteur de l'exploitation des minéraux critiques qui sont propres aux communautés autochtones¹⁰³.

La cheffe nationale Cindy Woodhouse-Nepinak a présenté au Comité un résumé de la situation à laquelle sont confrontées les communautés des Premières Nations qui s'impliquent dans l'exploitation des minéraux critiques. En plus des défis communs que sont l'accès aux capitaux et les « processus complexes d'obtention de permis », elle a

103 Au cours de cette étude, le Comité a entendu des organisations des Premières Nations et des Métis. Les représentants des organisations inuites n'ont pas pu témoigner devant le Comité et n'ont pas soumis de mémoires écrits.

expliqué que les communautés des Premières Nations sont confrontées à des défis supplémentaires : elles n'ont pas la capacité de participer aux évaluations et aux études tout au long du cycle de vie d'un projet, et ont « une méfiance générale envers l'industrie découlant d'expériences négatives liées, entre autres, à une transparence limitée et à un engagement précoce insuffisant ». Ces obstacles sont tous aggravés par le manque d'infrastructures de base dans les communautés, comme l'absence « de routes, d'énergie et de services Internet à large bande¹⁰⁴ ».

Financement et capitaux propres

Si de nombreux témoins ont exprimé leur gratitude pour le Programme de garantie de prêts pour les Autochtones, ils ont également critiqué certaines de ses faiblesses. Lisa Riley a expliqué que « [c]e n'est pas un mécanisme qui fonctionne pour les sociétés minières à un certain niveau », car il est conçu pour « un profil d'investissement à plus faible risque ». Les quatre Premières Nations qui accueillent son projet sur leurs terres « aimeraient investir dans ce projet, et elles aimeraient se prévaloir de cette garantie de prêts pour les Autochtones, mais elles ne peuvent pas le faire compte tenu de sa forme actuelle¹⁰⁵ ». La cheffe nationale Cindy Woodhouse-Nepinak a reproché au programme d'être « fondamentalement pas conçu pour répondre à leurs besoins en matière d'infrastructures communautaires, ce qui constitue un obstacle majeur à l'inclusion économique et à l'autodétermination¹⁰⁶ ». Sharleen Gale a reconnu que le « mandat du Programme de garantie de prêts pour les Autochtones en est un à faible risque et il est axé sur le soutien de projets opérationnels ou quasi opérationnels. Ce mandat devra être modifié pour soutenir les projets à venir, en particulier les projets relatifs aux minéraux critiques¹⁰⁷. » Shaun Fantauzzo a abondé dans le même sens, expliquant que les programmes de garantie de prêts pour les Autochtones ont été « conçus pour des projets énergétiques traditionnels ou des projets d'infrastructure linéaire », alors que la réalité du secteur des minéraux critiques est tout autre; il a conclu qu'il faut que « ces outils et les ententes subséquentes soient modifiés et adaptés en conséquence¹⁰⁸ ».

104 RNNR, *Témoignages*, 23 octobre 2025, 1120 (Cindy Woodhouse-Nepinak, cheffe nationale, Assemblée des Premières Nations).

105 RNNR, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1240 (Lisa Riley, présidente et directrice générale, Vital Metals).

106 RNNR, *Témoignages*, 23 octobre 2025, 1105 (Cindy Woodhouse-Nepinak, cheffe nationale, Assemblée des Premières Nations).

107 RNNR, *Témoignages*, 9 octobre 2025, 1225 (Sharleen Gale, présidente exécutive du conseil d'administration, First Nations Major Projects Coalition).

108 RNNR, *Témoignages*, 9 octobre 2025, 1225 (Shaun Fantauzzo, vice-président chargé des politiques, First Nations Major Projects Coalition).



Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 18

Que le gouvernement du Canada favorise les possibilités de copropriété et de participation des Autochtones dans les projets de minéraux critiques, y compris en adaptant et en fournissant le Programme de garantie des prêts pour les Autochtones.

L'obligation de consulter est-elle respectée?

Sheldon Wuttunee a dit que le processus de consultation avec les Premières Nations peut être entravé par l'absence d'information fournie aux communautés, expliquant que « bon nombre de nos nations sont prises au dépourvu à bien des égards », ce qui peut s'avérer problématique lorsque les « Premières Nations doivent répondre dans les délais à un projet ou à certains volets¹⁰⁹ ». Il a également décrit un manque de communication de la part d'organisations telles que l'Agence d'évaluation d'impact ou la Régie de l'énergie du Canada concernant les préoccupations partagées par les Premières Nations, expliquant que « nous ne savons pas nécessairement où vont ces renseignements, comment ils sont pris en compte ou comment les constats des Premières Nations influencent la prise de décisions¹¹⁰ ».

Selon Sheldon Wuttunee, il est important que les mécanismes de consultation soient élaborés par les communautés autochtones et non imposés par les administrations municipales, provinciales ou fédérales¹¹¹.

Selon d'autres témoins, la consultation des détenteurs de droits autochtones doit être exhaustive et basée sur la confiance. Meg Gingrich a déclaré que le « développement peut seulement être fait rapidement s'il est aussi fait de manière responsable, dans le respect total des droits des Autochtones et avec la participation des Autochtones aux processus décisionnels. Pour que les projets obtiennent le soutien de la population locale et mènent vers une prospérité commune, des consultations véritables et un partage des avantages par l'intermédiaire de mécanismes comme les ententes sur les

109 RNNR, *Témoignages*, 9 octobre 2025, 1130 (Sheldon Wuttunee, président-directeur général du Centre d'excellence en ressources naturelles des Premières Nations de la Saskatchewan).

110 RNNR, *Témoignages*, 9 octobre 2025, 1135 (Sheldon Wuttunee, président-directeur général du Centre d'excellence en ressources naturelles des Premières Nations de la Saskatchewan).

111 RNNR, *Témoignages*, 9 octobre 2025, 1120 (Sheldon Wuttunee, président-directeur général du Centre d'excellence en ressources naturelles des Premières Nations de la Saskatchewan).

répercussions et les avantages sont essentiels¹¹². » Chad Ulansky a fait part de ses préoccupations concernant les « relations parfois tendues avec les Premières Nations », ajoutant que « le gouvernement et le secteur minier doivent s'assurer que les relations [avec les Premières Nations] sont ouvertes et fondées sur la confiance et que nous sommes en mesure de les intéresser réellement à la mise en valeur des ressources sur leurs territoires traditionnels¹¹³ ».

Renforcer les capacités

Bien que les communautés autochtones s'attendent à être dûment consultées au sujet de l'éventuel développement de projets miniers sur leurs terres ou à proximité de celles-ci, les témoins ont décrit le manque de capacité de nombreuses communautés à s'engager pleinement dans le processus. Julie McGregor de l'Assemblée des Premières Nations a expliqué que « [l]a durée de vie d'un projet peut comporter plusieurs processus réglementaires auxquels les Premières Nations n'ont tout simplement pas la capacité de participer de manière significative, alors que c'est ce que la loi prévoit ». Elle a ajouté que « [s]ouvent, il revient à l'industrie de fournir le soutien¹¹⁴ ». Sheldon Wuttunee a souligné la nécessité de « fournir aux Premières Nations une capacité et un financement suffisants pour qu'elles comprennent vraiment la nature du projet et son incidence sur nos droits, à savoir les droits inhérents et issus de traités¹¹⁵ ». Du point de vue de l'industrie minière, Sandeep Singh a dit qu'il aimerait qu'on insiste « davantage sur la responsabilité du gouvernement fédéral de consulter les Premières Nations. Il s'agit de le faire plus tôt dans le processus et de veiller à ce que ces Premières nations soient financées¹¹⁶. »

Sheldon Wuttunee a présenté son organisation, le Centre d'excellence en ressources naturelles des Premières Nations de la Saskatchewan, comme une solution pour aider les Premières Nations à participer au processus de consultation sur le développement. Il a expliqué que « les nations n'ont souvent pas la capacité de répondre aux lettres qui amorcent l'obligation de consulter, ou de mieux comprendre, d'un point de vue

112 RNNR, *Témoignages*, 23 octobre 2025, 1215 (Meg Gingrich, adjointe au directeur national, Syndicat des Métallos).

113 RNNR, *Témoignages*, 2 octobre 2025, 1120 (Chad Ulansky, président et directeur général, Cantex Mine Development Corp.).

114 RNNR, *Témoignages*, 23 octobre 2025, 1130 (Julie McGregor, cheffe de cabinet par intérim, Assemblée des Premières Nations).

115 RNNR, *Témoignages*, 9 octobre 2025, 1120 (Sheldon Wuttunee, président-directeur général du Centre d'excellence en ressources naturelles des Premières Nations de la Saskatchewan).

116 RNNR, *Témoignages*, 2 octobre 2025, 1245 (Sandeep Singh, président et directeur général, Western Copper and Gold).



scientifique ou technique, en quoi consiste le projet et quelle en sera l'incidence pour eux », soutenant que le renforcement des capacités est essentiel à leur pleine participation au processus¹¹⁷.

Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 19

Que le gouvernement du Canada favorise la collaboration multipartite et renforce les capacités autochtones.

Le déficit d'infrastructures

Les témoins ont reconnu le potentiel des projets liés aux minéraux critiques pour générer des revenus pour les entreprises et les gouvernements, mais ont souligné qu'il fallait améliorer en conséquence les infrastructures desservant les communautés autochtones. Benjamin Green-Stacey, de l'Assemblée des Premières Nations, a rappelé au Comité que « le fait est que les communautés des Premières Nations n'ont peut-être pas accès à un service Internet haute vitesse ou à de l'eau potable », malgré la présence de projets miniers fructueux à proximité¹¹⁸. La cheffe nationale Cindy Woodhouse-Nepinak a affirmé que « [p]our aider les Premières Nations à participer à l'exploitation des minéraux critiques, il est essentiel de combler les lacunes [en matière d'infrastructures] »; Sharleen Gale a quant à elle déclaré que les investissements dans les infrastructures et les services sociaux « ne sont pas distincts du développement économique; ils en sont les conditions préalables¹¹⁹ ».

La cheffe nationale Woodhouse-Nepinak et M^{me} Gale prônent également des infrastructures à double usage, faisant écho aux commentaires précédents des témoins de l'industrie minière. Elles ont expliqué « qu'il y a une variété d'avantages économiques et sociaux qui découlent des investissements économiques fédéraux dans les infrastructures connexes¹²⁰ », et que « les infrastructures doivent être conçues dès le départ en

117 RNNR, *Témoignages*, 9 octobre 2025, 1120 (Sheldon Wuttunee, président-directeur général du Centre d'excellence en ressources naturelles des Premières Nations de la Saskatchewan).

118 RNNR, *Témoignages*, 23 octobre 2025, 1120 (Benjamin Green-Stacey, Assemblée des Premières Nations).

119 RNNR, *Témoignages*, 9 octobre 2025, 1235 (Sharleen Gale, présidente exécutive du conseil d'administration, First Nations Major Projects Coalition); RNNR, *Témoignages*, 23 octobre 2025, 1145 (Cindy Woodhouse-Nepinak, cheffe nationale, Assemblée des Premières Nations).

120 RNNR, *Témoignages*, 23 octobre 2025, 1145 (Cindy Woodhouse-Nepinak, cheffe nationale, Assemblée des Premières Nations).

collaboration avec les Premières Nations afin de servir à la fois les intérêts économiques et les intérêts des communautés¹²¹ ».

John Mullally a indiqué que la Newmont Corporation a pour philosophie « que les communautés environnantes doivent également profiter de [ses] activités visant à stimuler la croissance régionale ». Il a expliqué que « [t]andis que les communautés tahlitanes d'Iskut, de Telegraph Creek et de Dease Lake continuent d'afficher des résultats inférieurs à la norme en matière de santé et d'éducation, de réseau routier, de présence de magasins et de cliniques et d'autres aspects » et que, compte tenu de l'opération de la mine Red Chris de Newmont, « nous allons devoir sérieusement réfléchir à la façon dont nous continuerons d'accroître le niveau de vie de ces communautés¹²² ».

Meg Gingrich a signalé que les investissements dans les communautés à proximité des projets miniers profitent également aux travailleurs, affirmant ceci : « C'est ce que nous disent nos membres lorsque de nouvelles mines ouvrent : ils ne veulent pas nécessairement déménager dans une autre communauté s'ils n'ont pas de services essentiels, d'écoles et de services du genre¹²³. »

POSSIBILITÉS DU SECTEUR DES MINÉRAUX CRITIQUES

La plupart des témoins ont déclaré au Comité qu'en dépit des défis et des obstacles, ils voient plusieurs possibilités pour le Canada en ce qui concerne le développement des minéraux critiques. Sandeep Singh a fait un survol de ces possibilités, disant que « le secteur des minéraux critiques peut servir plusieurs priorités nationales, c'est-à-dire fournir des avantages économiques considérables, renforcer les chaînes d'approvisionnement nationales, justifier les investissements en infrastructures et renforcer notre souveraineté dans l'Arctique¹²⁴ ».

121 RNNR, *Témoignages*, 9 octobre 2025, 1230 (Sharleen Gale, présidente exécutive du conseil d'administration, First Nations Major Projects Coalition).

122 RNNR, *Témoignages*, 2 octobre 2025, 1245 (John Mullally, directeur des relations externes et de la performance sociale, Newmont Canada, Newmont Corporation).

123 RNNR, *Témoignages*, 23 octobre 2025, 1250 (Meg Gingrich, adjointe au directeur national, Syndicat des Métallos).

124 RNNR, *Témoignages*, 2 octobre 2025, 1125 (Sandeep Singh, président et directeur général, Western Copper and Gold).



Infrastructure

Comblent le déficit d'infrastructures offre la possibilité de concevoir et de construire des infrastructures à usages multiples. Les représentants d'Arianne Phosphate ont expliqué l'importance de l'infrastructure qu'ils érigent pour leur projet dans la région du Saguenay au Québec, car le ministère de la Défense nationale, Hydro-Québec et l'industrie forestière en bénéficieront tous, tandis qu'Arianne Phosphate est entièrement responsable du coût et de l'entretien de l'infrastructure¹²⁵. Jeff Stibbard a aussi décrit « les possibilités d'améliorer nos activités de production de ressources » grâce aux « infrastructures transprovinciales coopératives et le développement public-privé, comme le co-développement des infrastructures minières nécessaires¹²⁶ ».

David Cataford a indiqué que les investissements dans les infrastructures permettront plus tard aux gouvernements de générer des impôts et des revenus. Il a parlé du gouvernement du Québec et des investissements qu'il a faits dans les infrastructures qui ont profité au projet de Champion Iron dans la fosse du Labrador; la province a par la suite « obtenu un rendement important de ses capitaux propres dans le secteur minier, [et] a généré près de 1 milliard de dollars en impôts et en revenus¹²⁷ ». Chad Ulansky a dit au Comité que les investissements dans les projets miniers créent généralement « une occasion en or de stimuler vigoureusement l'économie canadienne pour le bien de l'ensemble de la population¹²⁸ ».

Sandeep Singh a signalé que les infrastructures dans le Nord canadien « proviennent en grande partie des activités minières antérieures » et qu'elles profitent maintenant plus largement aux communautés, « ainsi qu'à la souveraineté dans l'Arctique ». Il a maintenu que tirer parti de ces investissements antérieurs dans les infrastructures est « la meilleure chose que nous puissions faire pour nous-mêmes en tant que Canadiens¹²⁹ ».

La mouvance géopolitique

La domination de la Chine dans plusieurs chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques est préoccupante, selon plusieurs témoins, mais elle offre également au Canada

125 Réunion avec les représentants d'Arianne Phosphate, 12 novembre 2025, Saguenay.

126 RNNR, [Témoignages](#), 20 octobre 2025, 1550 (Jeff Stibbard, président exécutif, JDS Energy and Mining Inc.).

127 RNNR, [Témoignages](#), 2 octobre 2025, 1145 (David Cataford, directeur général, Champion Iron).

128 RNNR, [Témoignages](#), 2 octobre 2025, 1155 (Chad Ulansky, président et directeur général, Cantex Mine Development Corp.).

129 RNNR, [Témoignages](#), 2 octobre 2025, 1150 (Sandeep Singh, président et directeur général, Western Copper and Gold).

l'occasion de fournir à ses pays alliés une autre source d'approvisionnement. Jeff Gaulin a suggéré que le « Canada devrait s'efforcer activement d'obtenir des contrats de défense et d'infrastructures connexes de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) à un prix avantageux en échange d'un accès préférentiel et à long terme à des minéraux critiques ». Il a également déclaré que le rôle du Canada en tant que président du G7 en 2025 pourrait lui permettre d'étendre son marché à l'Allemagne et à d'autres pays de l'UE qui dépendent actuellement de minéraux provenant de la Russie et raffinés en Chine¹³⁰. Heather Exner-Pirot était du même avis, précisant que le Canada devrait se concentrer sur l'exportation de minéraux qui « figurent sur la liste des matériaux de défense de l'OTAN ou sur la liste des restrictions à l'exportation de la Chine [...] très rapidement et de toute urgence¹³¹ ». Elle a nommé le germanium, le gallium, l'antimoine et le tungstène, ainsi que certains éléments des terres rares, comme des priorités absolues que le Canada doit développer pour répondre aux besoins des pays alliés en matière de défense¹³². Michael Gullo a avancé que l'expérience du Canada en matière d'exploitation minière, de gouvernance et de marchés mondiaux en fait « un fournisseur important pour ses alliés de l'OTAN », recommandant que le gouvernement canadien et le secteur privé travaillent de concert pour « créer une réserve de minéraux critiques pour les métaux de niche essentiels à la défense¹³³ ».

Actuellement, le lithium utilisé pour les anodes de batterie provient entièrement de Chine, selon Eric Desaulniers. Il s'est dit optimiste quant à la possibilité pour le Canada de « jouer un rôle de leader » dans l'approvisionnement en lithium des pays du G7, leur permettant ainsi de se passer de la Chine comme fournisseur. Pour ce faire, le Canada devra « proposer des projets miniers déjà prêts à construire et à financer, [...] utiliser les instruments nécessaires pour atténuer les risques liés au financement de ces projets et en lancer la construction¹³⁴ ».

Lisa Riley a souligné l'importance d'agir rapidement pour tirer parti de la mouvance géopolitique. Selon elle, « le Canada a une occasion essentielle à saisir avec les terres rares dans le contexte mondial; nous pourrions produire beaucoup plus que ce que nous

130 RNNR, *Témoignages*, 27 octobre 2025, 1545 (Jeff Gaulin, vice-président des affaires corporatives, Vale Base Metals Canada).

131 RNNR, *Témoignages*, 23 octobre 2025, 1300 (Heather Exner-Pirot, directrice de l'énergie, des ressources naturelles et de l'environnement, Macdonald-Laurier Institute, à titre personnel).

132 RNNR, *Témoignages*, 23 octobre 2025, 1300 (Heather Exner-Pirot, directrice de l'énergie, des ressources naturelles et de l'environnement, Macdonald-Laurier Institute, à titre personnel).

133 RNNR, *Témoignages*, 27 octobre 2025, 1645 (Michael Gullo, vice-président, Politiques publiques, Conseil canadien des affaires).

134 RNNR, *Témoignages*, 6 octobre 2025, 1730, 1735 (Eric Desaulniers, fondateur, président et directeur général, Nouveau Monde Graphite).



utiliserions. Nous devons saisir cette occasion. Le marché commence tout juste à changer [...]. Il y a un moment et un lieu pour tout, et c'est aujourd'hui qu'il faut se concentrer sur les terres rares¹³⁵. »

Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 20

Que le gouvernement du Canada accentue sa coordination avec les alliés canadiens pour fournir les minéraux critiques et les composants à valeur ajoutée pour la sécurité canadienne et les chaînes d'approvisionnement globales.

Recommandation 21

Que le gouvernement du Canada soutienne le développement responsable des minéraux critiques, qui jouent un rôle clé dans la vigueur économique et la sécurité nationale du Canada.

Une chaîne de valeur canadienne

Plusieurs témoins ont souligné l'importance de conserver au Canada la plus grande partie possible de la chaîne de valeur des minéraux critiques, soit en protégeant les installations de transformation en place, soit en aménageant des sites de transformation et de fabrication. Selon Meg Gingrich, « [u]ne vraie stratégie industrielle sur les minéraux critiques doit mettre en place une chaîne de valeur intégrée allant de l'exploration au recyclage, en passant par le raffinage, la transformation et la fabrication, afin que les emplois et la richesse demeurent au Canada¹³⁶ ». Elle a expliqué que la « transition énergétique, le secteur manufacturier et la sécurité nationale dépendent tous » de la capacité du Canada à transformer les minéraux en plus de les extraire¹³⁷. Robin Goad a dit au Comité que « si nous ne transformons pas nos minéraux ici, au Canada, nous finissons par les perdre. Lorsque nous nous contentons de produire des concentrés pour ensuite les expédier en Asie, [ces métaux] deviennent alors inaccessibles à notre industrie nationale. C'est précisément ce que nous cherchons à éviter¹³⁸. »

135 RNNR, [Témoignages](#), 25 septembre 2025, 1225 (Lisa Riley, présidente et directrice générale, Vital Metals).

136 RNNR, [Témoignages](#), 23 octobre 2025, 1215 (Meg Gingrich, adjointe au directeur national, Syndicat des Métallos).

137 *Ibid.*

138 RNNR, [Témoignages](#), 20 octobre 2025, 1555 (Robin Goad, président et directeur général, Fortune Minerals Limited).

Lors de leur passage à Sudbury, les membres du Comité ont entendu parler de la nécessité de protéger les installations de fonte et d'affinage au Canada. Les représentants de Glencore à Sudbury ont expliqué que le Canada s'est concentré sur les nouveaux projets miniers, et non sur le maintien en activité des fonderies et des raffineries. Cette lacune est une menace invisible, ont-ils dit, car elle pourrait empêcher le Canada de procéder à la transformation et à la fabrication sans dépendre d'autres pays¹³⁹. Daniel Alessi a parlé de la possibilité qu'a le Canada « de créer des chaînes verticales de production nationale », citant en exemple les gisements de saumure contenant du lithium de faible qualité que l'on trouve dans l'ouest du pays. Il est d'avis que « [n]ous pourrions transformer ces saumures de faible qualité en sels de lithium de haute qualité. Si nous nous permettons de rêver un peu, nous pourrions même fabriquer des batteries aux ions de lithium au Canada, ce qui aurait une plus grande valeur économique que l'exportation d'un minerai brut¹⁴⁰. »

Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 22

Que le gouvernement du Canada élabore une approche incitant les fabricants à s'approvisionner en matières premières et en matériaux transformés au Canada.

Recommandation 23

Que le gouvernement du Canada développe la capacité de traitement et de transformation locale afin de réduire la dépendance aux importations, tout en priorisant les pays alliés comme sources quand l'importation est nécessaire.

Partenariats : Le modèle du consortium

Au cours de sa première réunion sur le développement des minéraux critiques, le Comité a entendu des représentants d'un consortium axé sur le développement d'une chaîne d'approvisionnement canadienne en terres rares. Les membres du consortium issus de l'industrie minière comprennent actuellement Vital Metals, Commerce Resources (maintenant connu comme Mont Royal), Defense Metals et Appia Resources. On compte aussi au nombre des partenaires Corem, pour soutenir l'innovation des processus, et March Consulting, en tant que consultants en ingénierie. Lisa Riley, membre du consortium, a expliqué que les « terres rares font partie des éléments les plus difficiles à extraire, à traiter et à séparer. [...] Nous avons donc conclu qu'il serait avantageux de travailler

139 Réunion avec les représentants de Glencore, 15 novembre 2025, Sudbury.

140 RNNR, [Témoignages](#), 20 octobre 2025, 1710 (Daniel Alessi, professeur, Université de l'Alberta).



ensemble afin de trouver le moyen le plus efficace et le plus écologique de mettre en place une chaîne d’approvisionnement canadienne pour les terres rares¹⁴¹. » En combinant l’expérience de ses membres en « extraction, concentration, [...] séparation et purification » des gisements de minéraux, le consortium prévoit développer une chaîne de valeur complète aboutissant à la production d’aimants permanents¹⁴².

Cindy Valence a dit au Comité qu’en élaborant « un plan technique coordonné », le consortium sera en mesure de « réduire les coûts et les risques, et, ainsi, renforcera [sa] position stratégique dans le marché mondial des minéraux critiques¹⁴³ ». La collaboration est née de l’intention d’« éviter que chaque entreprise développe en parallèle son projet [...], nous permettant de réduire les risques ainsi que de partager les coûts et les bénéfices¹⁴⁴ », a expliqué Francis Fournier de Corem. Il a ajouté que les membres du consortium estiment qu’il « faut plutôt compter sur la collaboration, ce qui va permettre, de toute évidence, de progresser plus rapidement¹⁴⁵ ». À savoir combien de temps le modèle du consortium allait permettre de gagner dans l’élaboration des processus, Lisa Riley a répondu que selon elle, « ce serait un minimum de cinq ans¹⁴⁶ ».

Bien que le modèle du consortium présente des avantages, les témoins ont affirmé qu’obtenir le financement nécessaire pour un tel modèle s’est avéré compliqué. Cindy Valence a indiqué que « [t]ous ceux qui ont des projets de terres rares devront faire des études sur le plan des procédés. Nous allons donc tous frapper encore aux mêmes portes pour obtenir le même argent de la même enveloppe. [...] C’est pour ça que nous avons approché les différents ministères pour voir s’il y a moyen de créer un portefeuille réservé au consortium afin d’englober l’ensemble de l’innovation, de la recherche et du développement avec l’essai pilote. Ça nous permettrait ensuite de nous mettre ensemble et d’être en mesure d’avancer¹⁴⁷. »

141 RNNR, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1200 (Lisa Riley, présidente et directrice générale, Vital Metals).

142 RNNR, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1215 (Francis Fournier, président et chef de la direction, Corem).

143 RNNR, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1205 (Cindy Valence, vice-présidente, Développement durable et affaires gouvernementales, Commerce Resources Corp.).

144 RNNR, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1215 (Francis Fournier, président et chef de la direction, Corem).

145 RNNR, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1245 (Francis Fournier, président et chef de la direction, Corem).

146 RNNR, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1235 (Lisa Riley, présidente et directrice générale, Vital Metals).

147 RNNR, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1235 (Cindy Valence, vice-présidente, Développement durable et affaires gouvernementales, Commerce Resources Corp.).

Transition énergétique et décarbonation

Des témoins ont indiqué au Comité que l'exploitation des minéraux critiques permettra au Canada de soutenir la transition énergétique mondiale et d'améliorer l'empreinte carbone de certaines industries.

Sharleen Gale a dit au Comité qu'en raison de la demande mondiale pour les véhicules électriques, les batteries et les énergies renouvelables, « l'Agence internationale de l'énergie prévoit que la demande mondiale en nickel, cobalt et lithium sera multipliée par cinq d'ici 2040 ». Elle a ajouté que le « Canada possède les ressources dont le monde a besoin. Nos réserves sont évaluées à plus de 350 milliards de dollars. [...] Leur développement responsable est une question de compétence, de partenariat et de prospérité partagée¹⁴⁸. »

Eric Desaulniers a indiqué au Comité que les véhicules électriques (VE) gagnent en popularité, représentant plus de 20 % des véhicules vendus en Europe et plus de 50 % des voitures particulières vendues en Chine. Il a reconnu que les États-Unis n'allaient pas dans cette direction, mais a ajouté que c'est probablement « très temporaire, parce que le reste du monde se tourne vers les véhicules électriques et le stockage par batterie¹⁴⁹ ». Il a expliqué que la croissance des marchés des véhicules électriques et des systèmes de stockage d'énergie par batterie, qui utilisent tous deux des batteries aux ions de lithium contenant du graphite, justifie l'expansion de la production canadienne de graphite, son entreprise ayant déjà entrepris la construction d'une « mine de 100 000 tonnes » afin de répondre à la demande¹⁵⁰.

Le phosphate est un autre minéral critique utilisé dans les batteries, en particulier dans les batteries lithium-fer-phosphate (LFP) qui sont déployées dans les VE et les systèmes de stockage d'énergie. Arianne Phosphate et First Phosphate, tous deux situés dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, visent la production et raffinage du phosphate canadien. Dans un mémoire soumis au Comité, Arianne Phosphate a noté qu'il n'y a actuellement aucune mine de phosphate en activité au Canada, situation qui rend le pays entièrement dépendant aux importations. La compagnie vise à changer cette

148 RNNR, *Témoignages*, 9 octobre 2025, 1210 (Sharleen Gale, présidente exécutive du conseil d'administration, First Nations Major Projects Coalition).

149 RNNR, *Témoignages*, 6 octobre 2025, 1710 (Eric Desaulniers, fondateur, président et directeur général, Nouveau Monde Graphite).

150 *Ibid.*



situation en développant son projet minier du Lac à Paul¹⁵¹. Pour sa part, First Phosphate vise la création d'une chaîne d'approvisionnement intégrée de la mine au marché pour les batteries LFP en Amérique du Nord. Cette chaîne d'approvisionnement serait basée sur le projet minier Bégin-Lamarche, au Saguenay–Lac-Saint-Jean, et sur une usine d'acide phosphorique de deuxième transformation, proposée pour le Port Saguenay¹⁵².

Le fer à haute pureté, au nombre des minéraux critiques au Canada, est d'une importance capitale pour réduire les émissions de carbone du processus de fabrication de l'acier. David Cataford a expliqué qu'utiliser « une matière [première] extra pure, comme c'est le cas ici au Canada », pour la fabrication de l'acier permettrait de réduire les émissions de CO₂ « de 10 à 20 % » dans le cas de la technologie traditionnelle du haut fourneau, et de 50 % dans le cas d'un four à arc électrique¹⁵³.

Réconciliation économique avec les peuples autochtones

Plusieurs témoins ont dit au Comité que le développement des minéraux critiques offre la possibilité d'une réconciliation économique entre le Canada et les détenteurs de droits autochtones, car les communautés autochtones peuvent tirer profit d'une pleine participation à l'industrie. Cindy Woodhouse-Nepinak, cheffe nationale de l'Assemblée des Premières Nations, a fourni au Comité une définition de la réconciliation économique, c'est-à-dire que « les politiques et les programmes doivent permettre aux Premières Nations de participer pleinement au processus, non seulement en tant qu'intervenants, mais aussi en tant que détenteurs de droits, partenaires financiers et copromoteurs¹⁵⁴ ».

Sharleen Gale a dit au Comité que l'exploitation minière a toujours fait partie des « économies traditionnelles sophistiquées » des Premières Nations, mentionnant par exemple les « cuivres en forme de bouclier, symbole de richesse et d'identité qui témoigne d'une relation durable avec la terre », que les Tlingits ont commencé à fabriquer bien avant l'arrivée des Européens. Elle a toutefois averti que les bénéfices de l'exploitation minière ont « trop souvent échappé à nos communautés » à l'époque

151 Ariane Phosphate Inc., *L'importance du secteur du phosphate dans la stratégie canadienne sur les minéraux critiques et les mesures à prendre pour assurer son succès*, mémoire, 28 août 2025, p. 1.

152 First Phosphate Corp., *Mémoire déposé au Comité permanent des ressources naturelles de la Chambre des communes*, mémoire, 12 novembre 2025, p. 1–2.

153 RNNR, *Témoignages*, 2 octobre 2025, 1140 (David Cataford, directeur général, Champion Iron).

154 RNNR, *Témoignages*, 23 octobre 2025, 1105 (Cindy Woodhouse-Nepinak, cheffe nationale, Assemblée des Premières Nations).

moderne, et qu'il faut forger « des partenariats significatifs » qui évitent tout déséquilibre entre les sociétés minières et les communautés des Premières Nations¹⁵⁵.

Sheldon Wuttunee estime quant à lui que l'équilibre est au cœur de la réconciliation économique. Il a convenu des possibilités qui peuvent découler du développement des ressources, comme « une participation équitable dans le cadre de certains grands projets, des chaînes d'approvisionnement et du perfectionnement de la main-d'œuvre », tout en reconnaissant l'importance de s'assurer « que nos terres, nos territoires et nos eaux sont protégés aux fins du maintien de nos modes de vie traditionnels et culturels au bénéfice des générations futures¹⁵⁶ ». Sharleen Gale était aussi de cet avis, décrivant la nécessité de prendre en compte sept générations passées et futures dans la prise de décisions. Elle a déclaré : « Nous avons tellement hâte de devenir propriétaires de ces projets [de minéraux critiques] », précisant que les membres de la communauté pourraient notamment y trouver de l'emploi, siéger au conseil d'administration ou faire partie de l'équipe de direction¹⁵⁷.

Du côté de l'industrie, Eric Desaulniers a parlé de l'importance d'« avoir quelque chose à offrir à la communauté pour qu'elle bénéficie concrètement du projet et qu'elle ne le voit pas juste passer¹⁵⁸ ». La réconciliation économique s'amorce dès le début d'un projet potentiel, selon Paul Blom, qui a dit que « la recette d'un projet réussi » découle « d'un partenariat entre les sociétés d'exploration et la Première Nation sur le territoire où se déroulent les activités d'exploration¹⁵⁹ ». Chad Ulansky a expliqué qu'il est « essentiel que les Premières Nations soient un partenaire dans le domaine des ressources. Je crois savoir que nous comprenons tous de plus en plus l'importance de les avoir à la table pour jouer un rôle significatif¹⁶⁰. » Sharleen Gale a tenu à dire que « le partenariat avec les Autochtones n'est pas un obstacle, mais plutôt un avantage stratégique canadien qu'il faut alimenter et soutenir grâce à de véritables investissements dans les capacités. [...] Lorsque les droits et les intérêts des Autochtones sont intégrés dès le départ, les projets avancent

155 RNNR, *Témoignages*, 9 octobre 2025, 1210 (Sharleen Gale, présidente exécutive du conseil d'administration, First Nations Major Projects Coalition).

156 RNNR, *Témoignages*, 9 octobre 2025, 1110 (Sheldon Wuttunee, président-directeur général du Centre d'excellence en ressources naturelles des Premières Nations de la Saskatchewan).

157 RNNR, *Témoignages*, 9 octobre 2025, 1245, 1250 (Sharleen Gale, présidente exécutive du conseil d'administration, First Nations Major Projects Coalition).

158 RNNR, *Témoignages*, 6 octobre 2025, 1630 (Eric Desaulniers, fondateur, président et directeur général, Nouveau Monde Graphite).

159 RNNR, *Témoignages*, 23 octobre 2025, 1235 (Paul Blom, directeur des opérations, BC First Nations Energy and Mining Council).

160 RNNR, *Témoignages*, 2 octobre 2025, 1245 (Chad Ulansky, président et directeur général, Cantex Mine Development Corp.).



plus rapidement, les différends sont moins nombreux et cela génère une prospérité commune pour tous les Canadiens¹⁶¹. »

Certains témoins ont donné des exemples concrets de réconciliation économique. Mark Tory a raconté qu'en 2024, la bande indienne de McLeod Lake est devenue un partenaire financier de Defense Metals, en acquérant 2,6 millions d'actions de la société. Il a décrit l'entente comme « un partenariat solide et croissant, [ainsi qu'un] modèle de réconciliation économique entre Autochtones et Non-Autochtones¹⁶² ». John Mullally a déclaré que « [l]es nations Tahltan et Nisga'a assurent l'intendance du territoire et [elles] ont à la fois le sens des affaires et une vision » dans leur partenariat avec Newmont Canada pour la mine de Red Chris. Dans le cadre de ce partenariat, a-t-il expliqué, plus d'un sixième du budget annuel pour les fournisseurs va à la Tahltan Nation Development Corporation, ce qui représente plus de 100 millions de dollars chaque année¹⁶³.

Sharleen Gale a parlé du potentiel à long terme des efforts de réconciliation économique : « Si nous réussissons, les minéraux critiques pourraient faire partie intégrante d'une nouvelle ère de réconciliation économique, dans laquelle les Premières Nations seraient les propriétaires, les promoteurs de projets, les chefs d'entreprise et les décideurs dans le cadre de l'exploitation et du recyclage des minéraux¹⁶⁴. »

Lors des réunions avec les représentants de Vale et de Glencore à Sudbury, les membres du Comité ont entendu parler des liens étroits et des partenariats de travail de ces deux entreprises avec les groupes autochtones. Les représentants de Vale ont expliqué que tous les sous-traitants travaillant sur la mine à ciel ouvert de Stobie sont des Autochtones. Les représentants de Glencore ont quant à eux présenté leurs accords de partenariat avec quatre organisations autochtones, dont la Première Nation de Wahnapiatae, qui participe à la surveillance des concentrations de dioxyde de soufre dans l'environnement émis par la fonderie de l'entreprise¹⁶⁵.

161 RNNR, [Témoignages](#), 9 octobre 2025, 1245, 1300 (Sharleen Gale, présidente exécutive du conseil d'administration, First Nations Major Projects Coalition).

162 RNNR, [Témoignages](#), 20 octobre 2025, 1540 (Mark Tory, président et directeur général, Defense Metals Corp.).

163 RNNR, [Témoignages](#), 2 octobre 2025, 1115 (John Mullally, directeur des relations externes et de la performance sociale, Newmont Canada, Newmont Corporation).

164 RNNR, [Témoignages](#), 9 octobre 2025, 1210 (Sharleen Gale, présidente exécutive du conseil d'administration, First Nations Major Projects Coalition).

165 Réunion avec les représentants de Vale et de Glencore, 15 novembre 2025, Sudbury.

Politiques suggérées

Financement et soutiens gouvernementaux

Les témoins ont décrit plusieurs façons dont le gouvernement fédéral pourrait soutenir l'industrie des minéraux critiques par le biais de politiques et de programmes. À propos des façons de soutenir l'industrie, Michael Gullo a énuméré quelques-uns des « outils qui sont disponibles, allant des fonds d'infrastructure aux garanties de prêt, en passant par les incitatifs fiscaux à l'investissement, les prix planchers, les participations au capital et les contrats d'achat¹⁶⁶ ». Plusieurs documents soumis au Comité ont également plaidé en faveur de ces outils politiques pour soutenir le secteur des minéraux critiques¹⁶⁷.

Chad Ulansky et Richard Dunn ont tous deux mentionné le programme canadien d'actions accréditives comme un soutien essentiel aux petites sociétés minières. Richard Dunn a ajouté que les entreprises d'hélium « ont du mal à obtenir le financement nécessaire » parce qu'elles n'ont pas accès aux actions accréditives, et a plaidé pour que le programme soit étendu à l'hélium¹⁶⁸.

Robin Goad a dit au Comité que « le gouvernement doit intervenir » pour aider l'industrie à affronter les défis posés par la manipulation des prix de certains métaux par la Chine¹⁶⁹. Mark Tory a avancé que la « politique de fixation de prix planchers, telle qu'elle a été envisagée, constitue également une pratique exemplaire » qui contribuera à protéger l'industrie canadienne contre les pratiques déloyales de la Chine. Il a précisé qu'une telle politique « permet d'améliorer la rentabilité des projets, de faciliter la prise de décision d'investissement, et d'attirer de nouveaux investisseurs extérieurs¹⁷⁰ ».

Les témoins ont également encouragé le gouvernement fédéral à faire preuve de prudence dans la conception des règles relatives aux subventions et aux approvisionnements. Selon Robin Goad, « nous avons accordé d'énormes subventions à l'industrie des batteries, sans

166 RNNR, [Témoignages](#), 27 octobre 2025, 1730 (Michael Gullo, vice-président, Politiques publiques, Conseil canadien des affaires).

167 Voir par exemple le Forum canadien des marchés financiers, 20 novembre 2025; Fortune Minerals Limited, 20 octobre 2025; [Association minière du Canada](#), 27 octobre 2025.

168 RNNR, [Témoignages](#), 2 octobre 2025, 1245 (Chad Ulansky, président et directeur général, Cantex Mine Development Corp.); RNNR, [Témoignages](#), 27 octobre 2025, 1530 (Richard Dunn, directeur exécutif, Helium Developers Association of Canada).

169 RNNR, [Témoignages](#), 20 octobre 2025, 1600 (Robin Goad, président et directeur général, Fortune Minerals Limited).

170 RNNR, [Témoignages](#), 20 octobre 2025, 1540 (Mark Tory, président et directeur général, Defense Metals Corp.).



qu'on exige en retour qu'elle utilise des matières premières provenant du Canada. Je dirais que cela aurait pu être fait facilement¹⁷¹. » Meg Gingrich a déclaré au Comité que le gouvernement devait veiller à ce que « les nouveaux programmes fédéraux et les règles canadiennes en matière d'approvisionnement [...] favorise[nt] le Canada et ne [...] cont[ien]nent pas] d'échappatoires permettant de remplacer les produits canadiens par des produits d'importation¹⁷² ».

Au cours de leurs réunions à Saguenay, les membres du Comité ont appris que les minéraux tels que le phosphate, le lithium et les éléments des terres rares ne bénéficient pas de prix établis prévisibles comme les métaux de base, ce qui pose un défi. Le phosphate, par exemple, n'a pas de prix établi; le prix fait l'objet d'un accord entre chaque acheteur et chaque producteur. Des représentants de l'industrie minière ont discuté d'un stock ou d'une réserve de minéraux critiques qui garantirait un certain volume de production et une clientèle prévisible, par exemple les pays de l'OTAN¹⁷³.

Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 24

Que le gouvernement du Canada prenne des mesures globales pour renforcer les capacités du secteur privé en traitement et en raffinage des minéraux au Canada, afin de capturer la valeur économique totale des minéraux produits au Canada plutôt que de l'exporter à l'étranger.

Recommandation 25

Que le gouvernement du Canada soutienne le développement des minéraux critiques en proposant des accords d'achat et en constituant des stocks par le biais de la *Loi sur la production de défense* afin de protéger les projets de minéraux critiques de la manipulation du marché.

171 RNNR, [Témoignages](#), 20 octobre 2025, 1630 (Robin Goad, président et directeur général, Fortune Minerals Limited).

172 RNNR, [Témoignages](#), 23 octobre 2025, 1215 (Meg Gingrich, adjointe au directeur national, Syndicat des Métallos).

173 Réunion avec des experts et des représentants de l'industrie minière, 12 novembre 2025, Saguenay.

Recommandation 26

Que le gouvernement du Canada établisse des prix planchers pour les projets de minéraux critiques afin de contrer la manipulation déloyale des prix sur les marchés mondiaux.

Recommandation 27

Que le gouvernement du Canada fasse progresser le Fonds souverain pour les minéraux critiques afin de soutenir le développement des minéraux critiques.

Recommandation 28

Que le gouvernement du Canada inclue les études techniques ainsi que certains coûts administratifs dans les activités minières admissibles aux actions accréditatives, et que le gouvernement du Canada prolonge le crédit d'impôt et régime des actions accréditatives pour l'exploration minière existants, afin de permettre que les fonds non dépensés au cours d'une année donnée, et les crédits d'impôts associés, peuvent être reportés à l'année suivante.

Distinctions entre les minéraux

Heather Exner-Pirot a indiqué que si le terme « minéraux critiques » est utile pour communiquer avec le public, il s'agit d'un « terme générique » qui « ne favorise pas du tout les nuances stratégiques ». Elle préconise plutôt de diviser les minéraux en quatre catégories distinctes, car chacune nécessite des mesures stratégiques et politiques différentes. Elle a suggéré que la première catégorie pourrait regrouper les minéraux pour lesquels le Canada occupe déjà une position dominante, comme la potasse et l'uranium; la deuxième catégorie regrouperait les minéraux comme l'or, le cuivre et le nickel, qui stimulent la croissance du PIB; la troisième catégorie regrouperait les minéraux pour lesquels on peut s'attendre à une croissance future en raison de l'évolution des technologies ou des structures de marché, comme le lithium et le graphite; et la quatrième catégorie regrouperait les minéraux actuellement peu prisés sur les marchés, mais dont la sécurité de l'approvisionnement est essentielle, comme le gallium, le germanium et les éléments des terres rares. Elle a encouragé le gouvernement fédéral à réfléchir aux « outils financiers dont dispose l'État pour assurer un approvisionnement de ces produits de base nous-mêmes et avec nos alliés¹⁷⁴ ». Dans un document de référence soumis au Comité, le Forum canadien des marchés financiers a suggéré que les éléments

174 RNNR, *Témoignages*, 23 octobre 2025, 1210 (Heather Exner-Pirot, directrice de l'énergie, des ressources naturelles et de l'environnement, Macdonald-Laurier Institute, à titre personnel).



des terres rares nécessitent une stratégie distincte de celle des autres minéraux critiques, en raison des défis particuliers associés à l'extraction et au traitement de ces éléments, et pour encourager l'investissement privé alors que la demande mondiale d'éléments des terres rares est forte¹⁷⁵.

PROJET DU CORRIDOR DU NORD

Le Corridor du Nord est une proposition visant à créer un corridor d'infrastructure de transport qui relierait la région minérale du Cercle de feu, dans le nord de l'Ontario, au Port de Saguenay, au Québec. Les promoteurs du projet sont les préfets de cinq municipalités de la région du Saguenay–Lac-St-Jean au Québec, le Port de Saguenay, Promotion Saguenay, les préfets des municipalités de la région de l'Abitibi–Témiscamingue, les maires du nord de l'Ontario, ainsi que la Nation crie représentée par La Grande Alliance¹⁷⁶. Le projet du Corridor du Nord permettrait de relier les points en optimisant les infrastructures existantes, ont expliqué les responsables de l'Administration portuaire du Saguenay aux membres du Comité lors de leur visite au port¹⁷⁷. Les témoins ont parlé au Comité du potentiel du projet, de son importance pour la région du Saguenay et le Canada dans son ensemble, des partenariats et du développement des infrastructures qui pourraient résulter du projet, ainsi que des obstacles qui pourraient empêcher sa réussite.

Carl Laberge, de l'Administration portuaire du Saguenay, a expliqué au Comité que le port est actuellement relié à un réseau ferroviaire qui s'étend jusqu'à la limite nord de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, qui est elle-même reliée à la région de Chibougamau–Chapais, où se trouvent « beaucoup de projets miniers en développement, spécialement dans les minéraux critiques et stratégiques¹⁷⁸ ». « Il y a une réelle possibilité dans le futur, avec la remise en fonction [du tronçon entre Grevet et Chapais], de relier l'Abitibi, le secteur de Chibougamau et le port de Saguenay », a-t-il dit. Dans la région du Saguenay même, deux entreprises de phosphate prévoient actuellement la construction d'usines de transformation, tandis que des projets liés au cuivre et au lithium sont en cours. Carl Laberge a indiqué que le Port de Saguenay prévoit « investir dans les infrastructures » en prévision de ces projets, mais aussi dans l'espoir d'encourager « l'investissement du secteur privé en lui offrant de bonnes infrastructures tant sur le plan des transports que

175 Forum canadien des marchés financiers, document de référence, soumis le 20 novembre 2025, p. 6, 17.

176 RNNR, *Témoignages*, 20 octobre 2025, 1705 (Louis Ouellet, président, Union des Préfets du Saguenay–Lac-Saint-Jean).

177 Réunion avec les représentants de l'Administration portuaire du Saguenay, 12 novembre 2025, Saguenay.

178 RNNR, *Témoignages*, 6 octobre 2025, 1615 (Carl Laberge, président et directeur général, Administration portuaire du Saguenay).

sur celui des établissements industriels¹⁷⁹ ». D'après M. Laberge, le port peut accueillir les futures activités de traitement des minéraux critiques grâce à ses 1 200 hectares de terrains industriels libres et prêts à être aménagés, en plus d'avoir une « très bonne logistique, tant sur les plans ferroviaire que maritime, pour transborder de la marchandise du secteur minier¹⁸⁰ ».

Selon Louis Ouellet, il est urgent de concrétiser ce corridor, compte tenu des droits de douane imposés par les États-Unis sur des produits tels que l'aluminium. Il a expliqué que depuis l'imposition des droits de douane, le volet ferroviaire du Corridor du Nord « est devenu essentiel, à notre avis, pour que les minéraux critiques du Québec et du Cercle de feu, dans le Nord de l'Ontario, puissent rejoindre l'océan et l'Est du pays ». Il a souligné les avantages à long terme de relier le nord de l'Ontario au port en eau profonde de Saguenay, permettant ainsi à l'industrie d'éviter l'augmentation des coûts de transport attribuable à la baisse du niveau des eaux du fleuve Saint-Laurent, et a insisté sur le fait que le projet bénéficie du soutien du public. M. Ouellet a conclu ainsi : « Maintenant, il nous faut mener à terme ce projet qui, à mon sens, est nécessaire non seulement pour l'économie de notre territoire, mais aussi pour celle du Canada¹⁸¹. »

Si le Corridor du Nord a du potentiel et bénéficie du soutien de nombreux intervenants, il est confronté à quelques défis. L'un d'eux est qu'une partie importante de la ligne ferroviaire du corridor proposé a besoin de réparations et appartient à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN). La représentante du CN, Kelly Levis, a déclaré au Comité qu'à l'heure actuelle, « ce serait très difficile pour nous d'investir des capitaux dans ce projet de réhabilitation [de la voie ferrée] sans garantie quant aux volumes de trafic. Par conséquent, il faudrait que le financement provienne d'autres sources¹⁸². » M^{me} Levis a déclaré que le CN voyait le projet d'un bon œil, puisqu'il est susceptible d'accroître le trafic sur son réseau ferroviaire, mais elle a répété que la société étudiait si les volumes commerciaux générés « seront suffisants pour justifier notre investissement dans le développement du chemin de fer¹⁸³ ».

179 RNNR, *Témoignages*, 6 octobre 2025, 1640 (Carl Laberge, président et directeur général, Administration portuaire du Saguenay).

180 RNNR, *Témoignages*, 6 octobre 2025, 1615 (Carl Laberge, président et directeur général, Administration portuaire du Saguenay).

181 RNNR, *Témoignages*, 20 octobre 2025, 1705, [1715](#) (Louis Ouellet, président de l'Union des préfets du Saguenay–Lac-Saint-Jean).

182 RNNR, *Témoignages*, 20 octobre 2025, 1725 (Kelly Levis, vice-présidente, Produits industriels, Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada).

183 RNNR, *Témoignages*, 20 octobre 2025, 1740 (Kelly Levis, vice-présidente, Produits industriels, Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada).



Un autre tronçon de chemin de fer qui ferait partie du Corridor du Nord proposé appartient à la société minière Rio Tinto. Lors de leur réunion avec les membres du Comité à Saguenay, les représentants locaux de l'entreprise se sont dits ouverts à collaborer à des projets de développement régional tels que le Corridor du Nord, à quelques conditions. Pour apporter son soutien, Rio Tinto doit s'assurer que les projets de développement régional cadrent avec ses activités existantes et ses plans de croissance, qu'ils respectent ses propres normes en matière de sécurité, d'environnement et de société, et qu'ils permettent d'assurer la continuité de la chaîne d'approvisionnement en aluminium de Rio Tinto¹⁸⁴.

De plus, Carl Laberge a indiqué qu'il « est difficile de trouver un seul investisseur privé qui se chargera d'un projet d'une envergure nationale » comme celui du Corridor du Nord. Il a conclu que le projet nécessiterait la collaboration de plusieurs investisseurs privés, le gouvernement jouant « un rôle fédérateur pour s'assurer qu'un corridor aussi stratégique que celui-là pourra être mis en place, organisé et financé. Un certain niveau de risque est associé à ce projet, et il faudra donc mettre en place une structure financière plus complexe que s'il n'y avait qu'un seul investisseur¹⁸⁵. » Louis Ouellet a expliqué que pour que le Corridor du Nord soit un succès, il faut mettre en place un bureau de projet pour veiller à la coordination avec les clients potentiels et s'assurer du plein accord des communautés tout au long du corridor. « Nous pourrions alors présenter un projet clé en main au gouvernement et lui dire que ce projet est le meilleur qu'il puisse avoir », a-t-il ajouté¹⁸⁶.

Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 29

Que le gouvernement du Canada investisse dans les infrastructures fédérales de transports ferroviaires et portuaires pour faciliter le transport et l'exportation des minéraux critiques.

CONCLUSION

Globalement, les témoins ont convenu que le développement des minéraux critiques au Canada est crucial, que les retards dans l'octroi des permis et l'évaluation doivent être

184 Réunion avec les représentants de Rio Tinto, 12 novembre 2025, Saguenay.

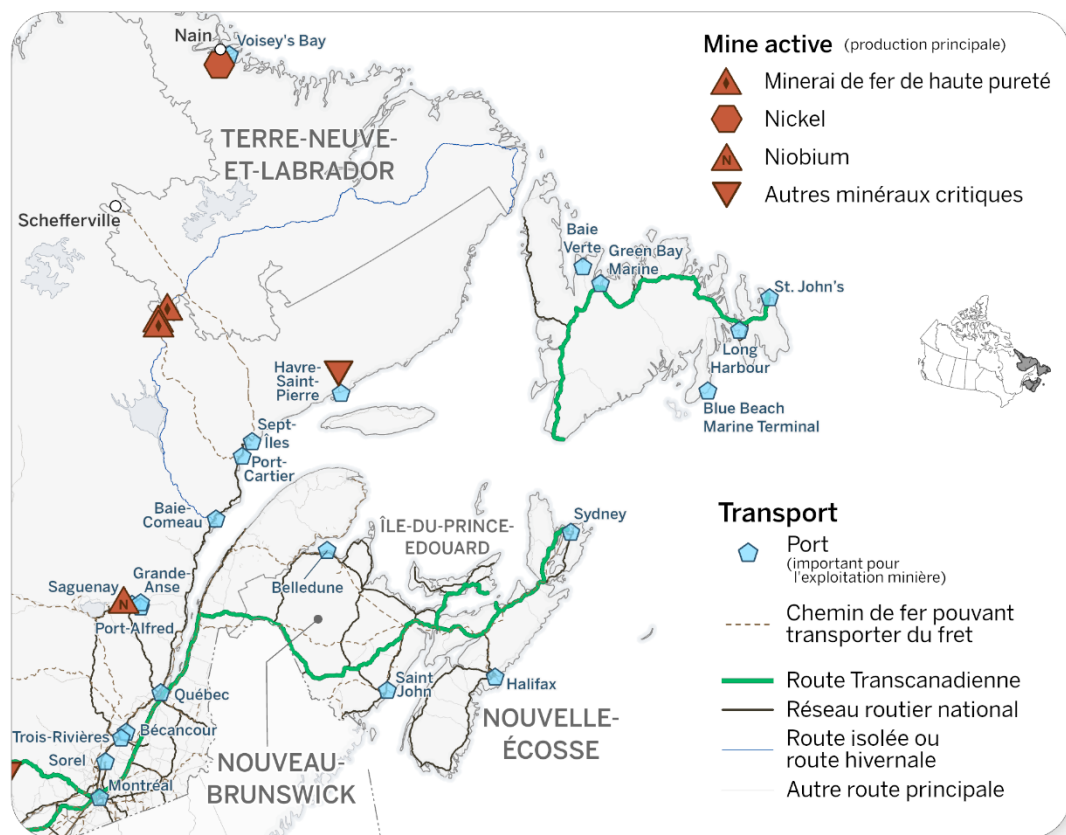
185 RNNR, *Témoignages*, 6 octobre 2025, 1640 (Carl Laberge, président et directeur général, Administration portuaire du Saguenay).

186 RNNR, *Témoignages*, 20 octobre 2025, 1745 (Louis Ouellet, président, Union des Préfets du Saguenay–Lac-Saint-Jean).

éliminés et que des mesures doivent être prises pour tirer parti des possibilités qu'offre la situation géopolitique actuelle. Cependant, les témoins ont également convenu que le développement doit être mené à bien dans le respect de l'environnement et des détenteurs de droits autochtones. Le gouvernement du Canada a un rôle à jouer dans le soutien du développement des minéraux critiques par le biais de mesures politiques. Ainsi, le Canada et ses alliés pourront profiter des avantages liés au développement des minéraux critiques.

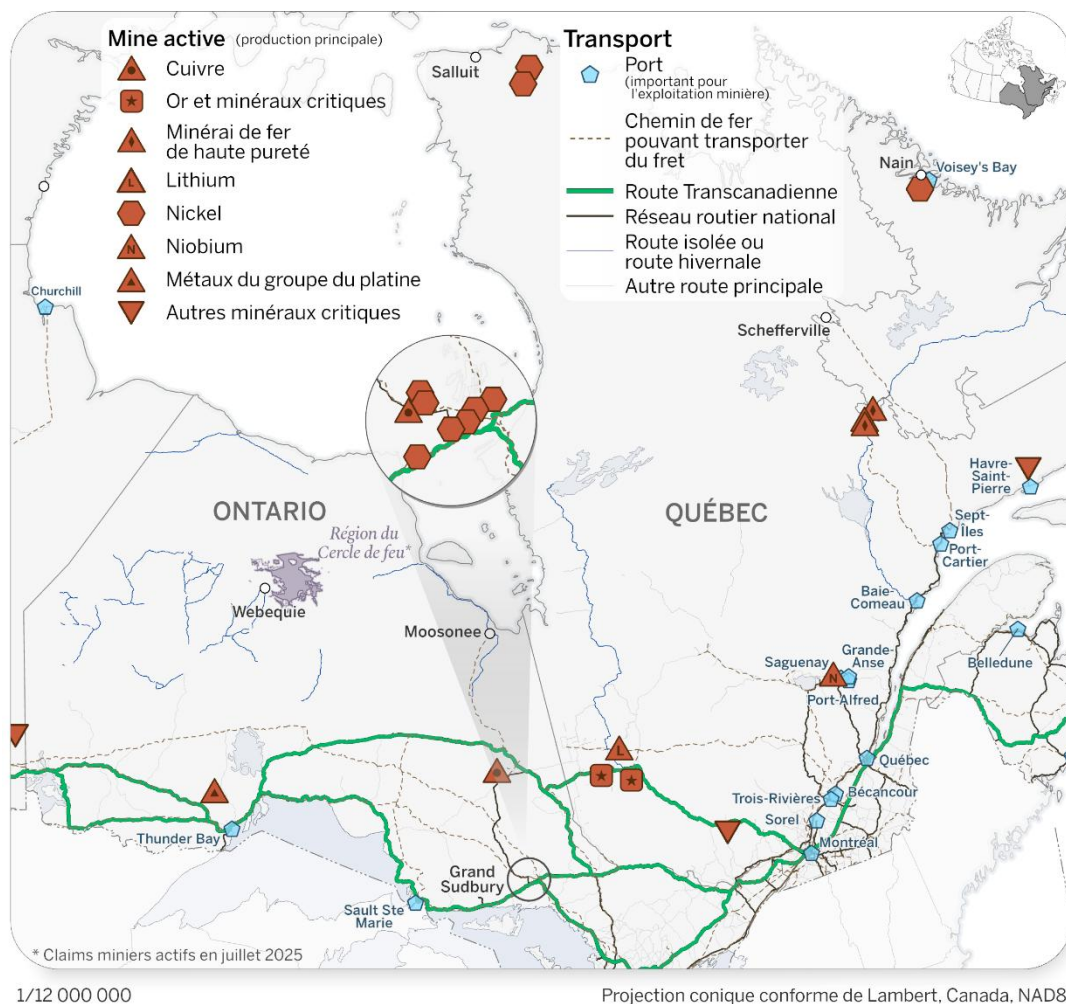
ANNEXE A : MINES DE MINÉRAUX CRITIQUES ET INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT, PAR RÉGION

Figure 1 — Mines de minéraux critiques et infrastructure de transport : Atlantique



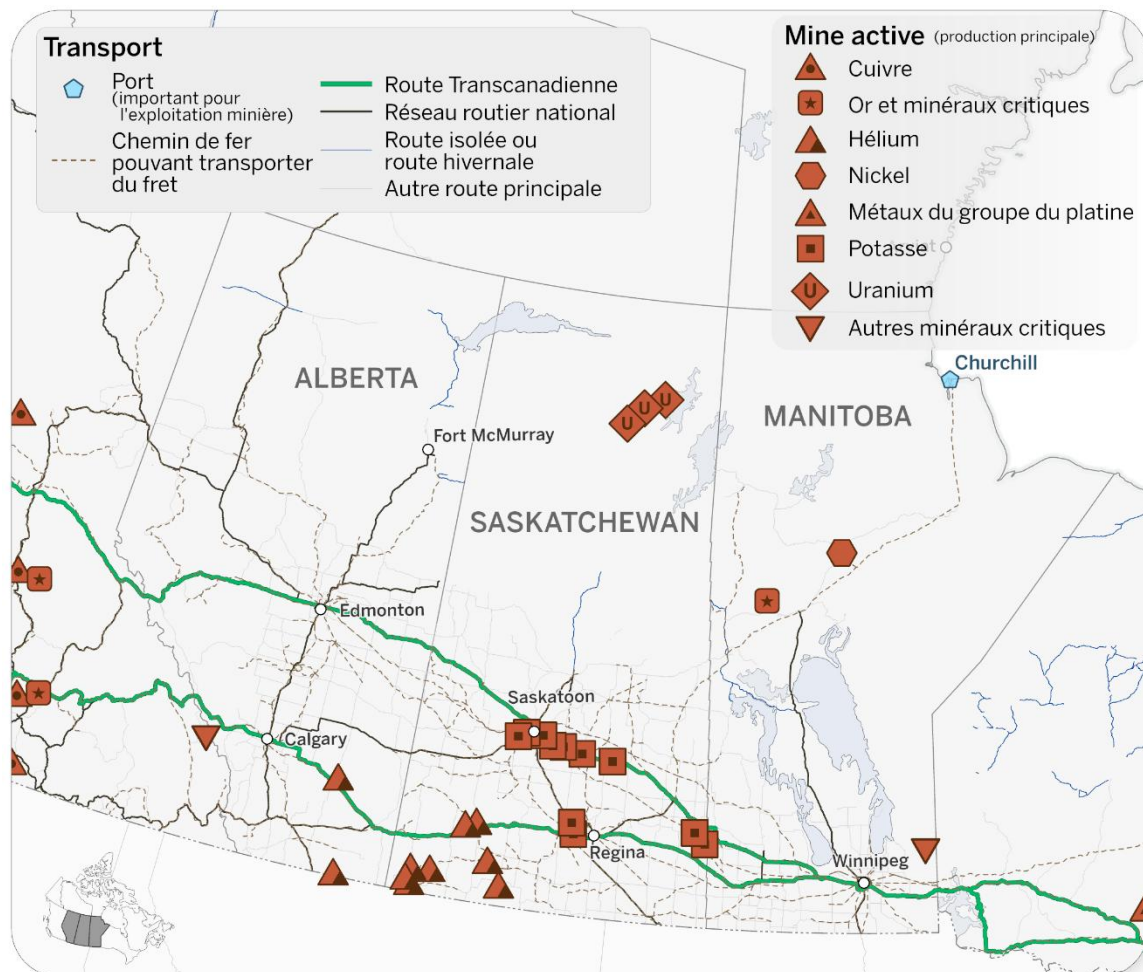
Sources : Carte produite en 2026, à partir de données tirées de Ressources naturelles Canada (RNC), [Projets avancés, mines et installations de traitement de minéraux critiques du Canada](#), 23 février 2026; RNC, [Limites administratives au Canada - Série CanVec - Entités administratives](#), 1:5M, 1^{er} mars 2019; RNC, [Lacs, rivières et glaciers au Canada - Série CanVec - Entités hydrographiques](#), 1:5M, 1^{er} mars 2019; RNC, [Réseaux de transport au Canada - Série CanVec - Entités transport](#), 1:5M, 1^{er} mars 2019; Statistique Canada, [Fichiers du réseau routier](#), 2025; Association des chemins de fer du Canada, « [Atlas du rail canadien](#) », carte interactive, consultée le 25 novembre 2025; Gouvernement du Québec, « [Réseau routier - RTSS](#) », jeu de données, consulté le 16 décembre 2025. Logiciel utilisé : Esri, ArcGIS Pro, version 3.6.2. Contient de l'information visée par la [Licence du gouvernement ouvert – Canada](#) et la [Licence ouverte de Statistique Canada](#).

Figure 2 — Mines de minéraux critiques et infrastructure de transport : Ontario et Québec



Sources : Carte produite en 2026, à partir de données tirées de Ressources naturelles Canada (RNCn), [Projets avancés, mines et installations de traitement de minéraux critiques du Canada](#), 23 février 2026; RNCn, [Limites administratives au Canada - Série CanVec - Entités administratives](#), 1:5M, 1^{er} mars 2019; RNCn, [Lacs, rivières et glaciers au Canada - Série CanVec - Entités hydrographiques](#), 1:5M, 1^{er} mars 2019; RNCn, [Réseaux de transport au Canada - Série CanVec - Entités transport](#), 1:5M, 1^{er} mars 2019; Statistique Canada, [Fichiers du réseau routier](#), 2025; Association des chemins de fer du Canada, « [Atlas du rail canadien](#) », carte interactive, consultée le 25 novembre 2025; Gouvernement de l'Ontario, « [Produit composite de la base de données Réseau routier de l'Ontario](#) », jeu de données, consulté le 16 décembre 2025; Gouvernement de l'Ontario, [Le Cercle de feu de l'Ontario](#); Gouvernement de l'Ontario, « [TerreCGO - Claims miniers](#) », jeu de données, consulté le 16 décembre 2025; Gouvernement du Québec, « [Réseau routier - RTSS](#) », jeu de données, consulté le 16 décembre 2025. Logiciel utilisé : Esri, ArcGIS Pro, version 3.6.2. Contient de l'information visée par la [Licence du gouvernement ouvert - Canada](#) et la [Licence ouverte de Statistique Canada](#).

Figure 3 — Mines de minéraux critiques et infrastructure de transport : Prairies

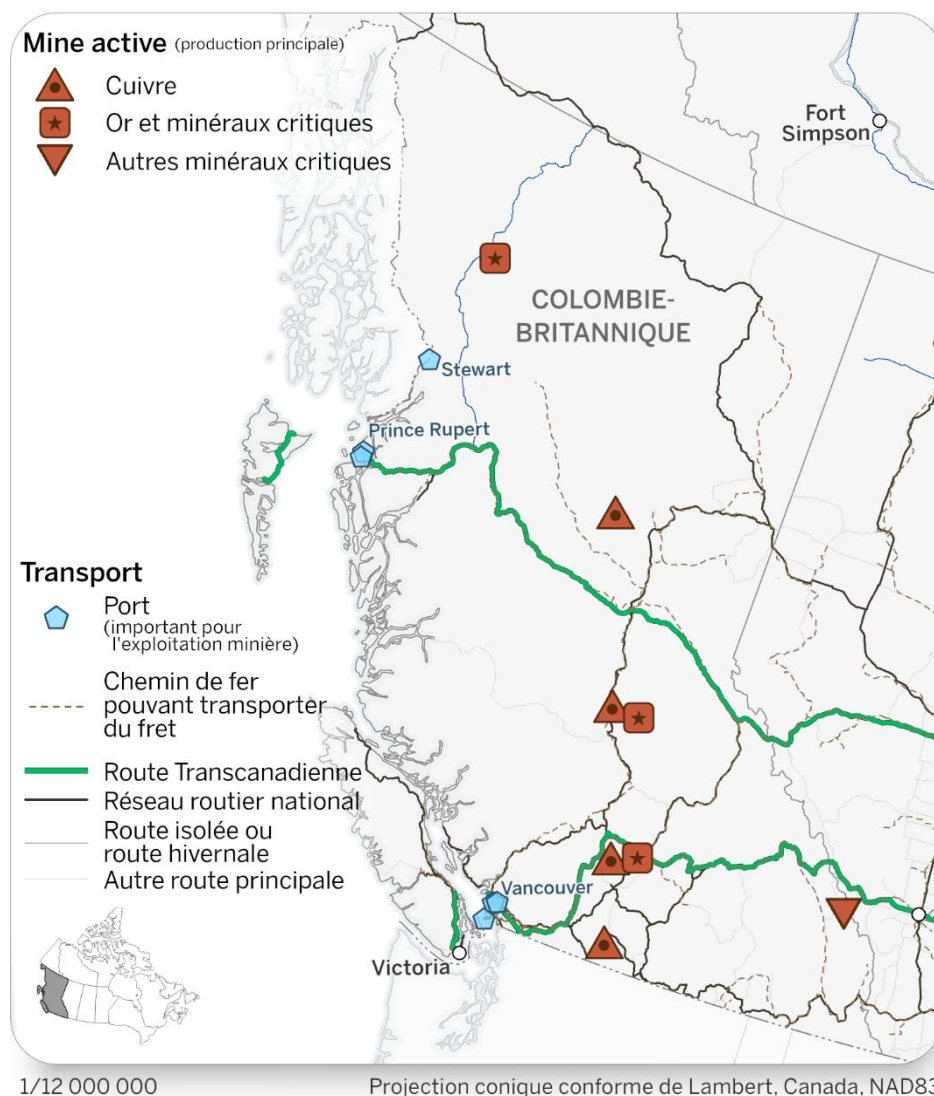


1/12 000 000

Projection conique conforme de Lambert, Canada, NAD83

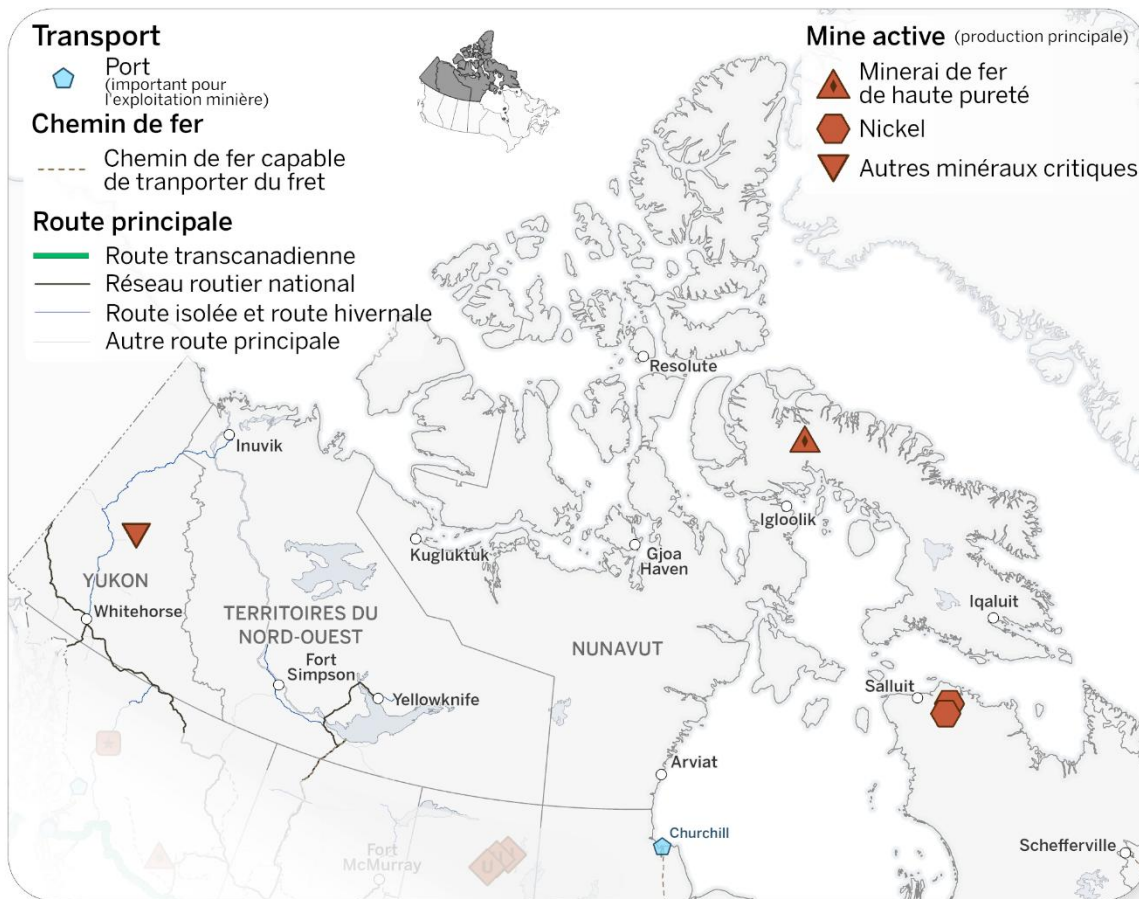
Sources : Carte produite en 2026, à partir de données tirées de Ressources naturelles Canada (RNCan), [Projets avancés, mines et installations de traitement de minéraux critiques du Canada](#), 23 février 2026; RNCan, [Limites administratives au Canada - Série CanVec - Entités administratives](#), 1:5M, 1^{er} mars 2019; RNCan, [Lacs, rivières et glaciers au Canada - Série CanVec - Entités hydrographiques](#), 1:5M, 1^{er} mars 2019; RNCan, [Réseaux de transport au Canada - Série CanVec - Entités transport](#), 1:5M, 1^{er} mars 2019; Statistique Canada, [Fichiers du réseau routier](#), 2025; Association des chemins de fer du Canada, « [Atlas du rail canadien](#) », carte interactive, consultée le 25 novembre 2025; Gouvernement de l'Alberta « [National Road Network \(NRN\) - AB, Alberta](#) », jeu de données, consulté le 16 décembre 2025; Gouvernement du Manitoba, « [Manitoba Road Network 2023](#) », jeu de données, consulté le 16 décembre 2025; Gouvernement de l'Ontario, « [Produit composite de la base de données Réseau routier de l'Ontario](#) », jeu de données, consulté le 16 décembre 2025. Logiciel utilisé : Esri, ArcGIS Pro, version 3.6.2. Contient de l'information visée par la [Licence du gouvernement ouvert – Canada](#) et la [Licence ouverte de Statistique Canada](#).

Figure 4 — Mines de minéraux critiques et infrastructure de transport : Colombie-Britannique



Sources : Carte produite en 2026, à partir de données tirées de Ressources naturelles Canada (RNCan), [Projets avancés, mines et installations de traitement de minéraux critiques du Canada](#), 23 février 2026; RNCan, [Limites administratives au Canada - Série CanVec - Entités administratives](#), 1:5M, 1^{er} mars 2019; RNCan, [Lacs, rivières et glaciers au Canada - Série CanVec - Entités hydrographiques](#), 1:5M, 1^{er} mars 2019; RNCan, [Réseaux de transport au Canada - Série CanVec - Entités transport](#), 1:5M, 1^{er} mars 2019; Statistique Canada, [Fichiers du réseau routier](#), 2025; Association des chemins de fer du Canada, « [Atlas du rail canadien](#) », carte interactive, consultée le 25 novembre 2025; Gouvernement de l'Alberta « [National Road Network \(NRN\) - AB, Alberta](#) », jeu de données, consulté le 16 décembre 2025. Logiciel utilisé : Esri, ArcGIS Pro, version 3.6.2. Contient de l'information visée par la [Licence du gouvernement ouvert – Canada](#) et la [Licence ouverte de Statistique Canada](#).

Figure 5 — Mines de minéraux critiques et infrastructure de transport : Nord



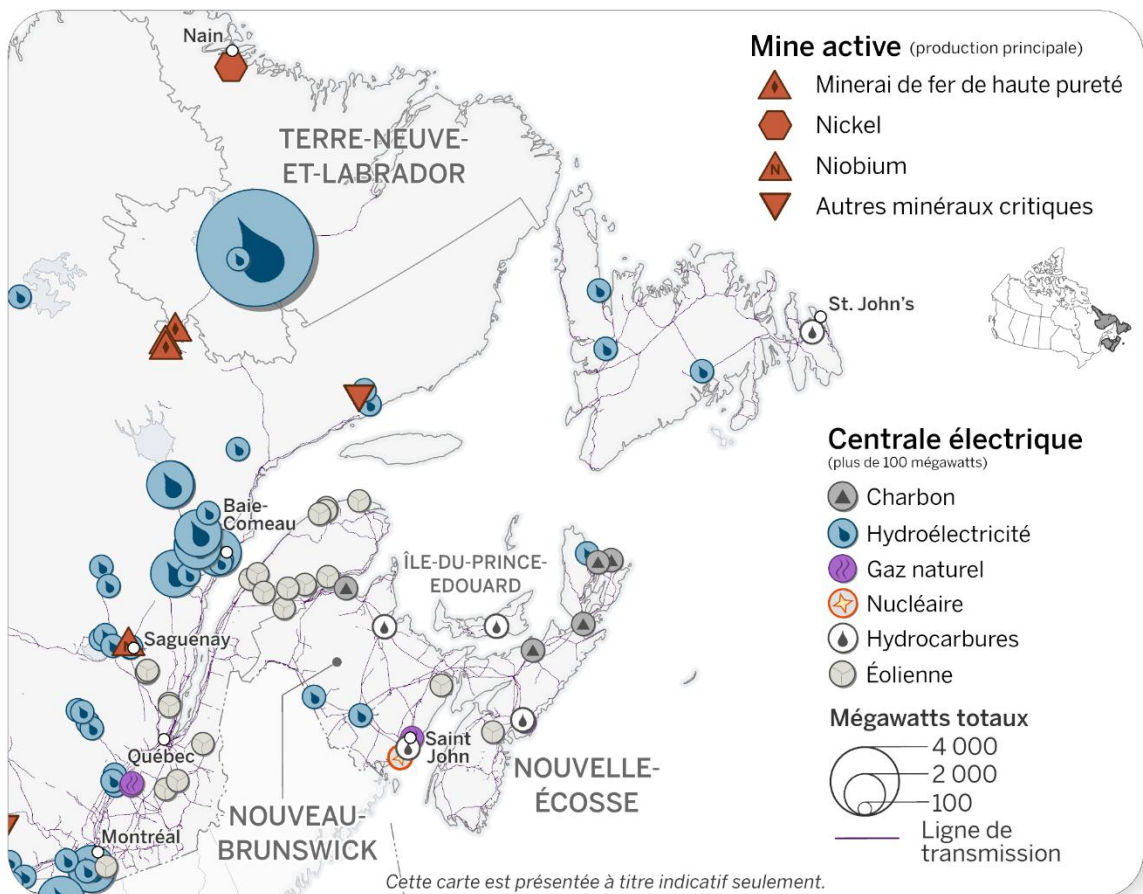
1/24 000 000

Projection conique conforme de Lambert, Canada, NAD83

Sources : Carte produite en 2026, à partir de données tirées de Ressources naturelles Canada (RNCa), [Projets avancés, mines et installations de traitement de minéraux critiques du Canada](#), 23 février 2026; RNCa, [Limites administratives au Canada - Série CanVec - Entités administratives](#), 1:5M, 1^{er} mars 2019; RNCa, [Lacs, rivières et glaciers au Canada - Série CanVec - Entités hydrographiques](#), 1:5M, 1^{er} mars 2019; RNCa, [Réseaux de transport au Canada - Série CanVec - Entités transport](#), 1:5M, 1^{er} mars 2019; Statistique Canada, [Fichiers du réseau routier](#), 2025; Association des chemins de fer du Canada, « [Atlas du rail canadien](#) », carte interactive, consultée le 25 novembre 2025. Logiciel utilisé : Esri, ArcGIS Pro, version 3.6.2. Contient de l'information visée par la [Licence du gouvernement ouvert – Canada](#) et la [Licence ouverte de Statistique Canada](#).

ANNEXE B : MINES DE MINÉRAUX CRITIQUES ET INFRASTRUCTURE ÉNERGÉTIQUE, PAR RÉGION

Figure 1 — Mines de minéraux critiques et infrastructure énergétique : Atlantique

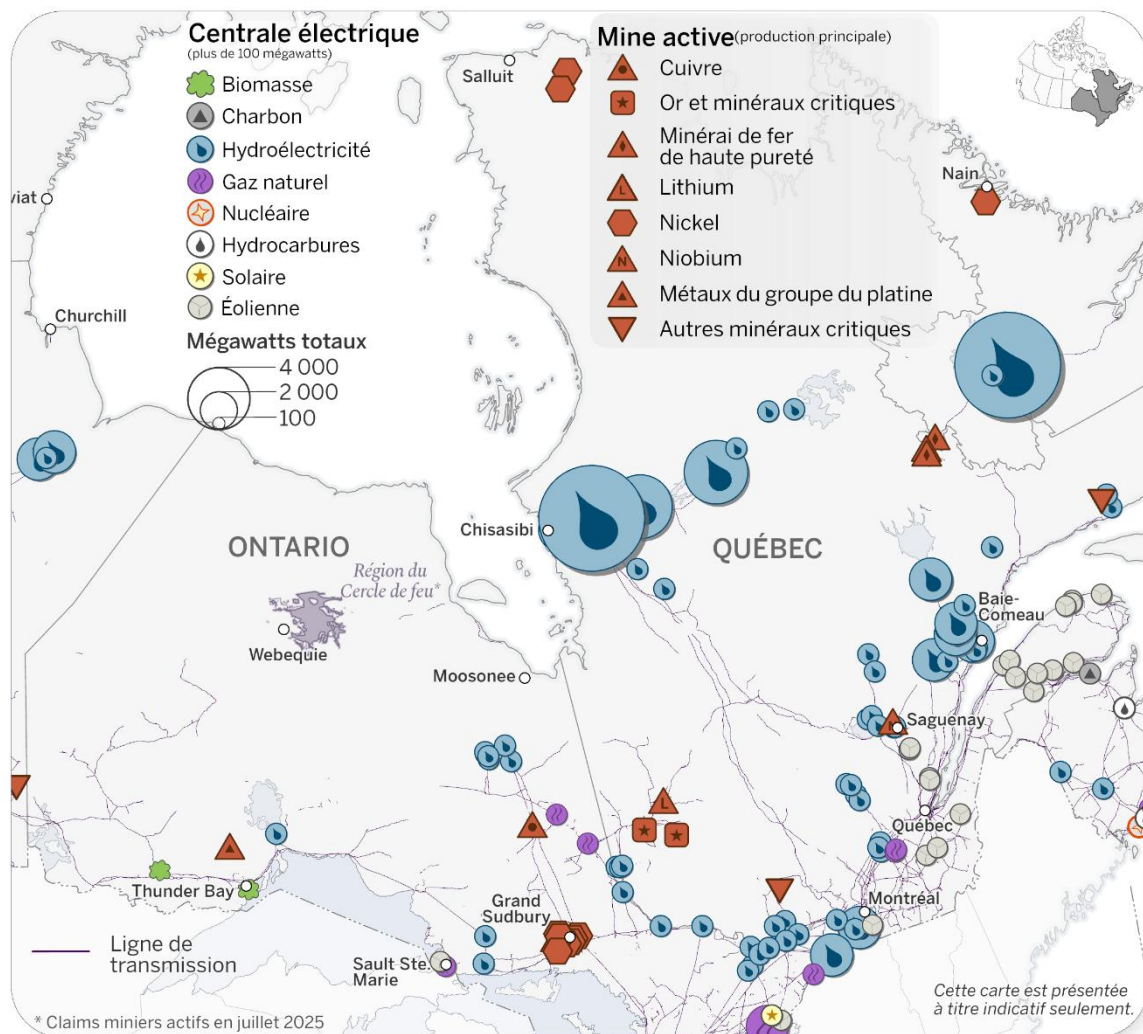


1/12 000 000

Projection conique conforme de Lambert, Canada, NAD83

Sources : Carte produite en 2026, à partir de données tirées de Ressources naturelles Canada (RNC), [Projets avancés, mines et installations de traitement de minéraux critiques du Canada](#), 23 février 2026; RNC, [Limites administratives au Canada - Série CanVec - Entités administratives](#), 1:5M, 1^{er} mars 2019; RNC, [Lacs, rivières et glaciers au Canada - Série CanVec - Entités hydrographiques](#), 1:5M, 1^{er} mars 2019; RNC, « [Centrales électriques, 100 MW et plus - Coopération nord-américaine en matière d'information sur l'énergie](#) », 19 mai 2021; RNC, « [Mines, énergie et réseaux de communication au Canada - Série CanVec - Entités gestion des ressources](#) », jeu de données, consulté le 16 décembre 2025. Logiciel utilisé : Esri, ArcGIS Pro, version 3.6.2. Contient de l'information visée par la [Licence du gouvernement ouvert – Canada](#).

Figure 2 — Mines de minéraux critiques et infrastructure énergétique : Ontario et Québec

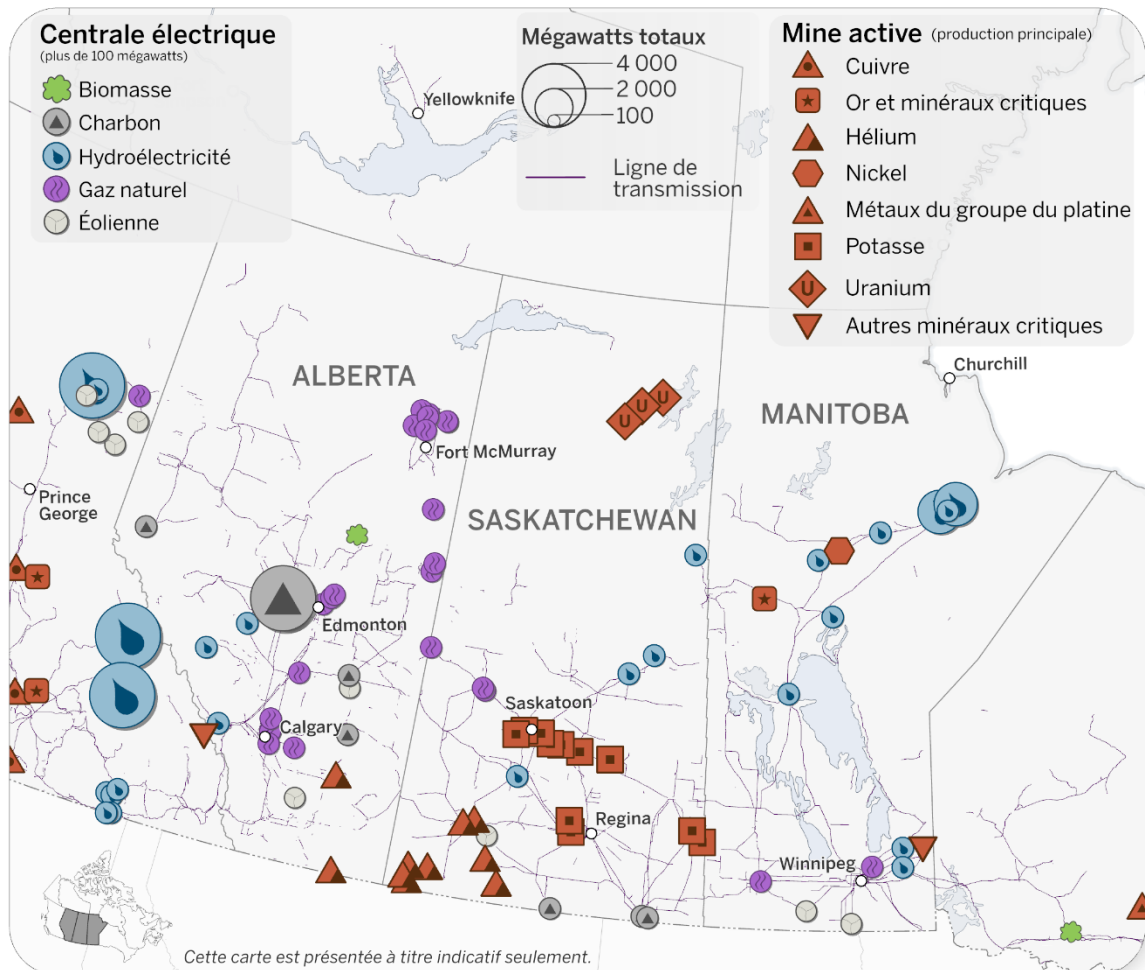


1/12 000 000

Projection conique conforme de Lambert, Canada, NAD83

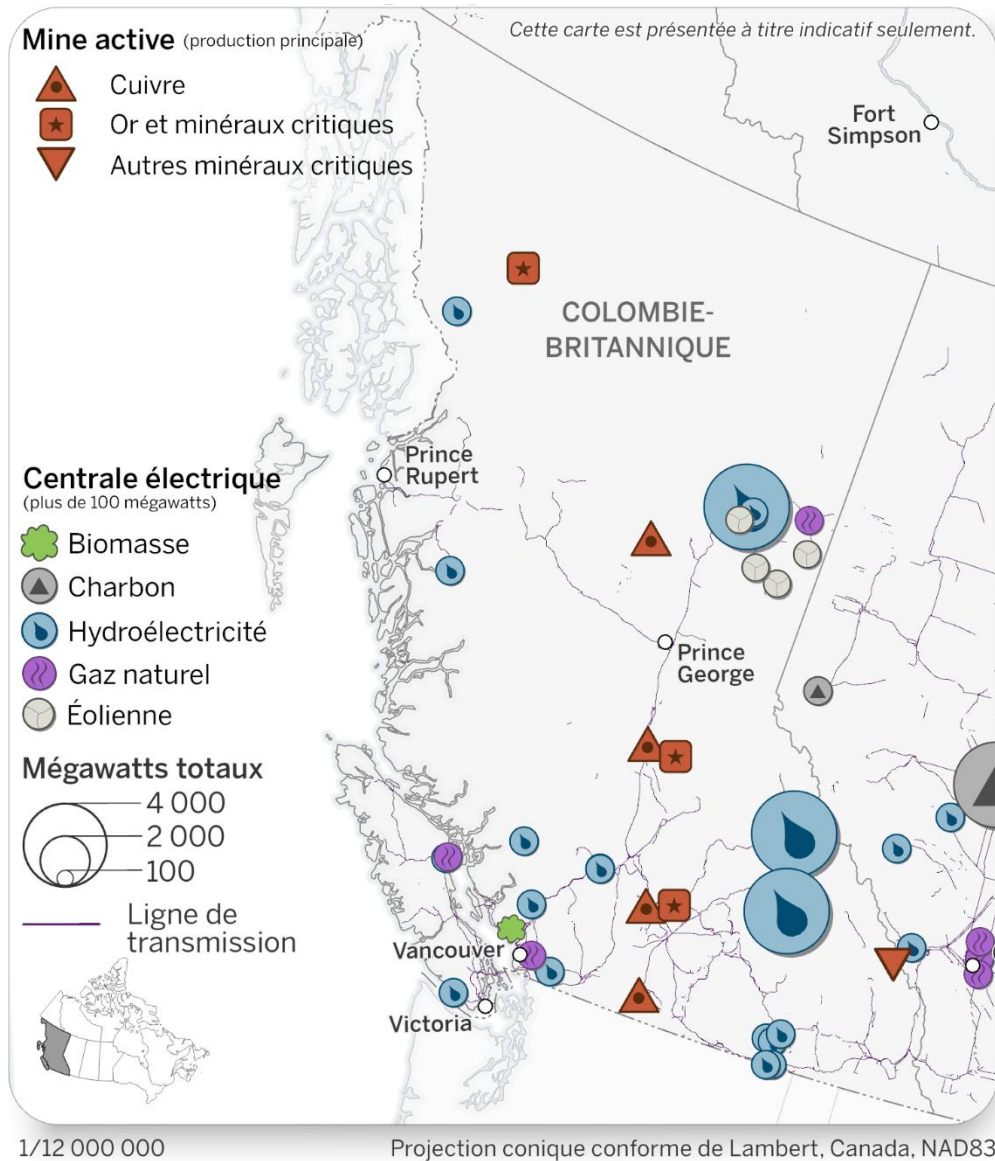
Sources : Carte produite en 2026, à partir de données tirées de Ressources naturelles Canada (RNCa), [Projets avancés, mines et installations de traitement de minéraux critiques du Canada](#), 23 février 2026; RNCa, [Limites administratives au Canada - Série CanVec - Entités administratives](#), 1:5M, 1^{er} mars 2019; RNCa, [Lacs, rivières et glaciers au Canada - Série CanVec - Entités hydrographiques](#), 1:5M, 1^{er} mars 2019; RNCa, « [Centrales électriques, 100 MW et plus - Coopération nord-américaine en matière d'information sur l'énergie](#) », 19 mai 2021; RNCa, « [Mines, énergie et réseaux de communication au Canada - Série CanVec - Entités gestion des ressources](#) », jeu de données, consulté le 16 décembre 2025; Gouvernement de l'Ontario, [Le Cercle de feu de l'Ontario](#); Gouvernement de l'Ontario, « [TerreCGO - Claims miniers](#) », jeu de données, consulté le 16 décembre 2025. Logiciel utilisé : Esri, ArcGIS Pro, version 3.6.2. Contient de l'information visée par la [Licence du gouvernement ouvert - Canada](#).

Figure 3 — Mines de minéraux critiques et infrastructure énergétique : Prairies



Sources : Carte produite en 2026, à partir de données tirées de Ressources naturelles Canada (RNCAN), [Projets avancés, mines et installations de traitement de minéraux critiques du Canada](#), 23 février 2026; RNCAN, [Limites administratives au Canada - Série CanVec - Entités administratives](#), 1:5M, 1^{er} mars 2019; RNCAN, [Lacs, rivières et glaciers au Canada - Série CanVec - Entités hydrographiques](#), 1:5M, 1^{er} mars 2019; RNCAN, « [Centrales électriques, 100 MW et plus - Coopération nord-américaine en matière d'information sur l'énergie](#) », 19 mai 2021; RNCAN, « [Mines, énergie et réseaux de communication au Canada - Série CanVec - Entités gestion des ressources](#) », jeu de données, consulté le 16 décembre 2025. Logiciel utilisé : Esri, ArcGIS Pro, version 3.6.2. Contient de l'information visée par la [Licence du gouvernement ouvert – Canada](#).

Figure 4 — Mines de minéraux critiques et infrastructure énergétique : Colombie-Britannique



Sources : Carte produite en 2026, à partir de données tirées de Ressources naturelles Canada (RNCan), [Projets avancés, mines et installations de traitement de minéraux critiques du Canada](#), 23 février 2026; RNCan, [Limites administratives au Canada - Série CanVec - Entités administratives](#), 1:5M, 1^{er} mars 2019; RNCan, [Lacs, rivières et glaciers au Canada - Série CanVec - Entités hydrographiques](#), 1:5M, 1^{er} mars 2019; RNCan, « [Centrales électriques, 100 MW et plus - Coopération nord-américaine en matière d'information sur l'énergie](#) », 19 mai 2021; RNCan, « [Mines, énergie et réseaux de communication au Canada - Série CanVec - Entités gestion des ressources](#) », jeu de données, consulté le 16 décembre 2025. Logiciel utilisé : Esri, ArcGIS Pro, version 3.6.2. Contient de l'information visée par la [Licence du gouvernement ouvert – Canada](#).

ANNEXE C : PROJETS MINIERS AVANCÉS EN MINÉRAUX CRITIQUES ET INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT, PAR RÉGION

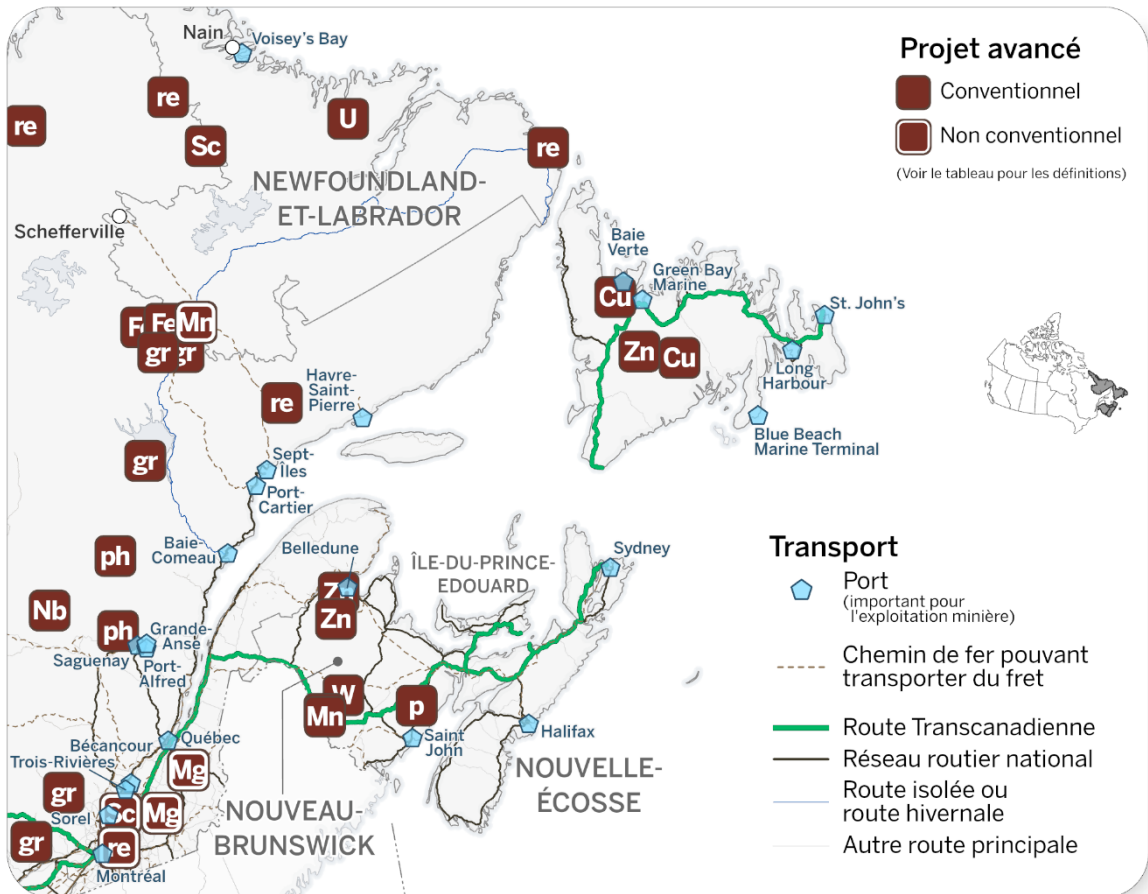
Tableau 1 — Étiquettes des cartes des projets avancés

Étiquette*	Matière première
Au	Or et minéraux essentiels
Co	Cobalt
Cu	Cuivre
Fe	Minerai de fer
He	Hélium
Li	Lithium – divers
Mg	Magnésium
Mn	Manganèse - divers
Mo	Molybdène
Nb	Niobium
Ni	Nickel
Pd	Palladium
Pt	Platine
Sc	Scandium
Ta	Tantale
U	Uranium
W	Tungstène
Zn	Zinc
Zr	Zirconium
gr	Graphite

Étiquette*	Matière première
p	Potasse
ph	Phosphate
re	Éléments des terres rares et minéraux essentiels

Note : Les étiquettes en majuscules correspondent aux éléments du tableau périodique pour la matière première principale du projet avancé.

Figure 1 — Projets miniers avancés en minéraux critiques et infrastructure de transport : Atlantique

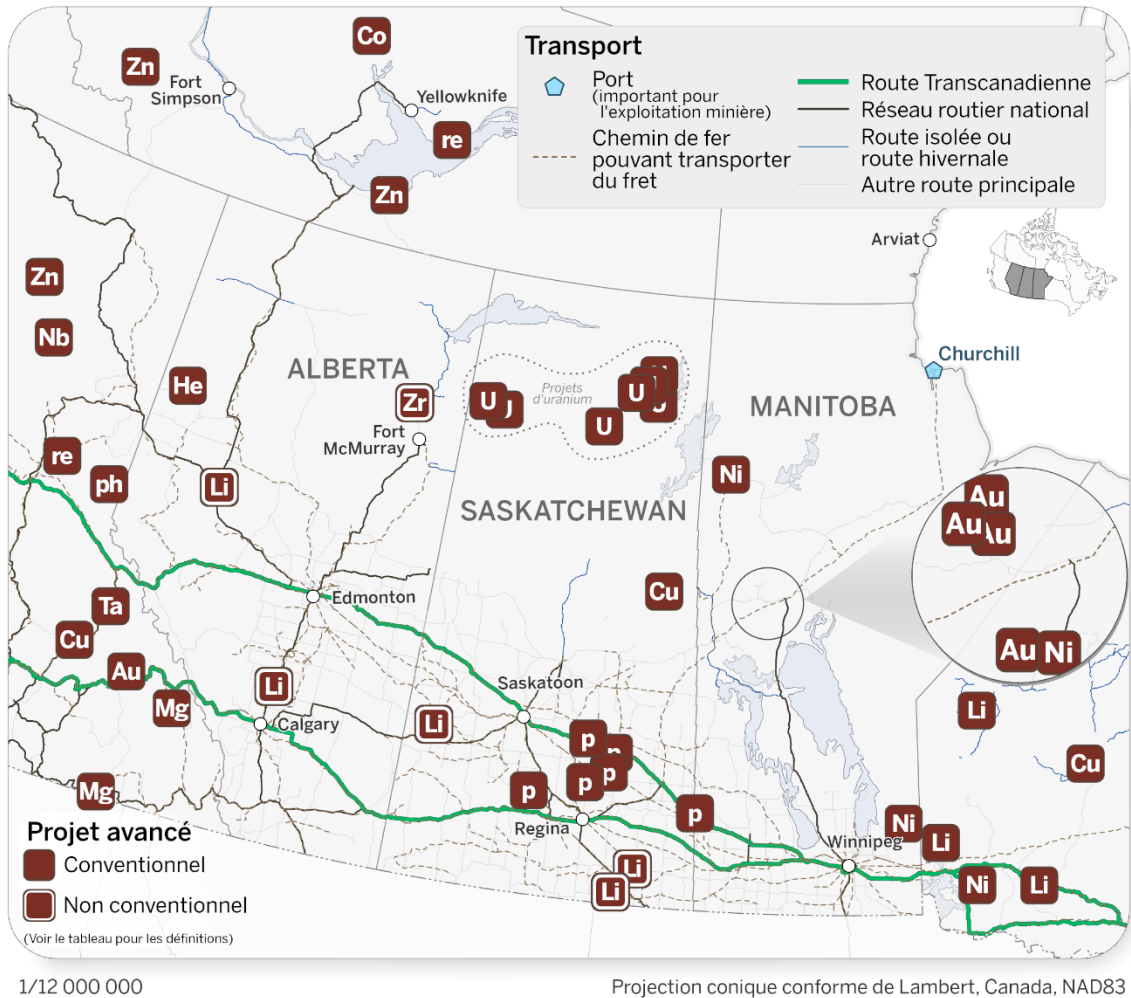


1/12 000 000

Projection conique conforme de Lambert, Canada, NAD83

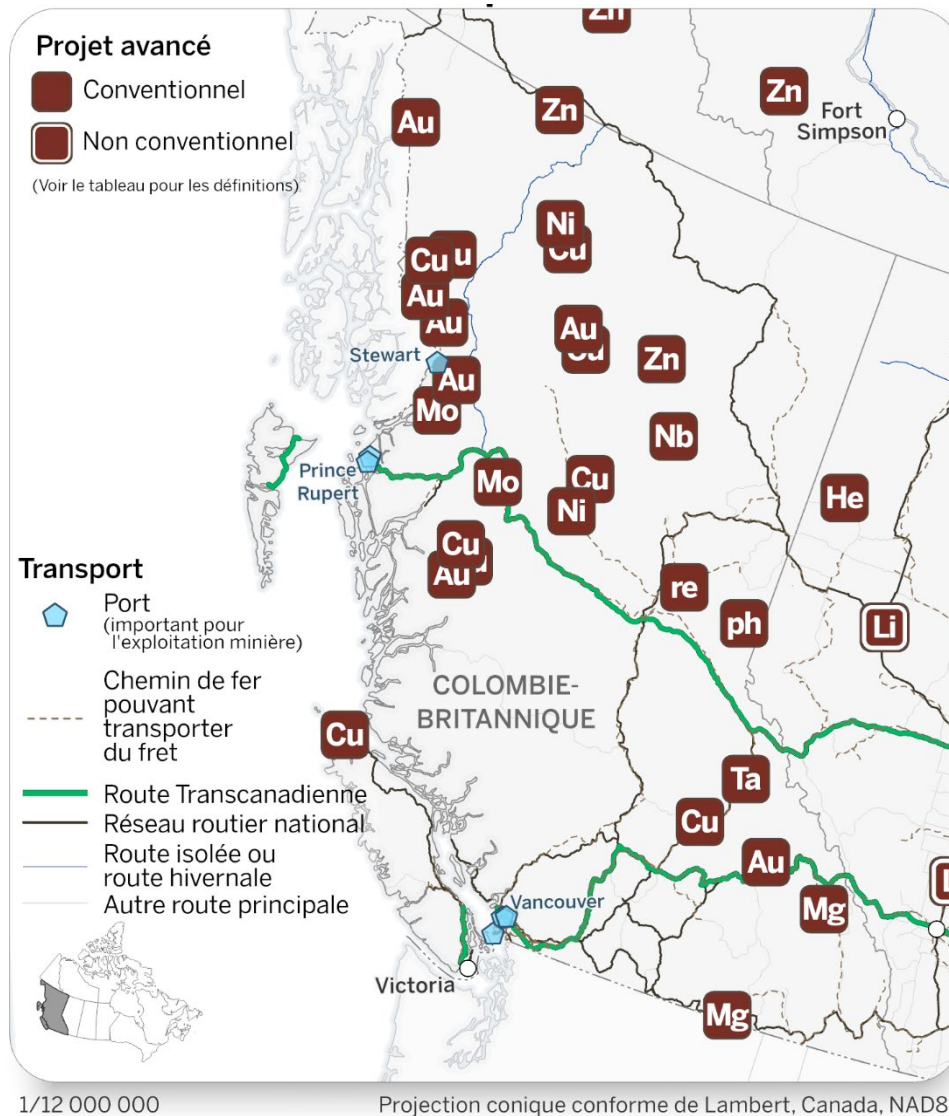
Sources : Carte produite en 2026, à partir de données tirées de Ressources naturelles Canada (RNCAN), *Projets avancés, mines et installations de traitement de minéraux critiques du Canada*, 23 février 2026; RNCAN, *Limites administratives au Canada - Série CanVec - Entités administratives*, 1:5M, 1^{er} mars 2019; RNCAN, *Lacs, rivières et glaciers au Canada - Série CanVec - Entités hydrographiques*, 1:5M, 1^{er} mars 2019; RNCAN, *Réseaux de transport au Canada - Série CanVec - Entités transport*, 1:5M, 1^{er} mars 2019; Statistique Canada, *Fichiers du réseau routier*, 2025; Association des chemins de fer du Canada, « *Atlas du rail canadien* », carte interactive, consultée le 25 novembre 2025; Gouvernement du Québec, « *Réseau routier - RTSS* », jeu de données, consulté le 16 décembre 2025. Logiciel utilisé : Esri, ArcGIS Pro, version 3.6.2. Contient de l'information visée par la *Licence du gouvernement ouvert – Canada* et la *Licence ouverte de Statistique Canada*.

Figure 3 — Projets miniers avancés en minéraux critiques et infrastructure de transport : Prairies



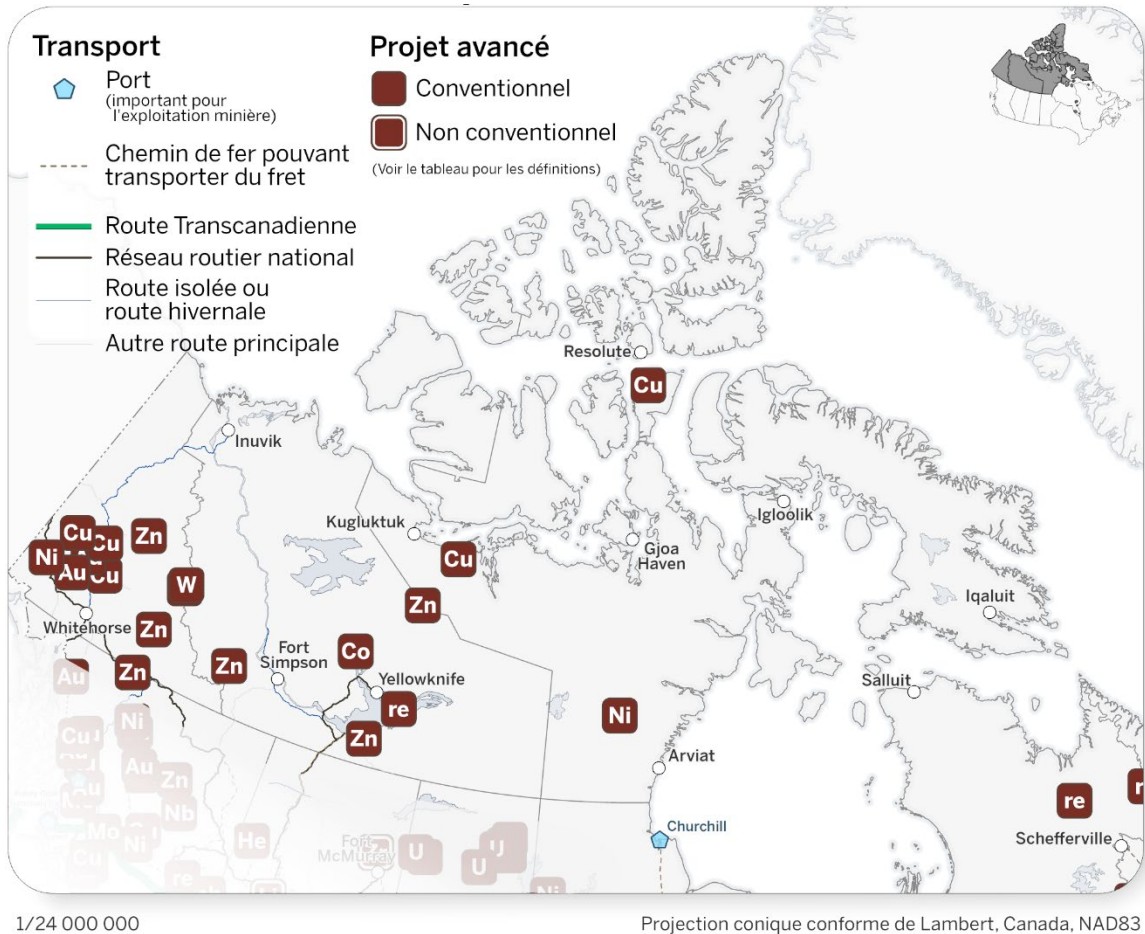
Sources : Carte produite en 2026, à partir de données tirées de Ressources naturelles Canada (RNC), [Projets avancés, mines et installations de traitement de minéraux critiques du Canada](#), 23 février 2026; RNC, [Limites administratives au Canada - Série CanVec - Entités administratives](#), 1:5M, 1^{er} mars 2019; RNC, [Lacs, rivières et glaciers au Canada - Série CanVec - Entités hydrographiques](#), 1:5M, 1^{er} mars 2019; RNC, [Réseaux de transport au Canada - Série CanVec - Entités transport](#), 1:5M, 1^{er} mars 2019; Statistique Canada, [Fichiers du réseau routier](#), 2025; Association des chemins de fer du Canada, « [Atlas du rail canadien](#) », carte interactive, consultée le 25 novembre 2025; Gouvernement de l'Alberta « [National Road Network \(NRN\) - AB, Alberta](#) », jeu de données, consulté le 16 décembre 2025; Gouvernement du Manitoba, « [Manitoba Road Network 2023](#) », jeu de données, consulté le 16 décembre 2025; Gouvernement de l'Ontario, « [Produit composite de la base de données Réseau routier de l'Ontario](#) », jeu de données, consulté le 16 décembre 2025. Logiciel utilisé : Esri, ArcGIS Pro, version 3.6.2. Contient de l'information visée par la [Licence du gouvernement ouvert – Canada](#) et la [Licence ouverte de Statistique Canada](#).

Figure 4 — Projets miniers avancés en minéraux critiques et infrastructure de transport : Colombie-Britannique



Sources : Carte produite en 2026, à partir de données tirées de Ressources naturelles Canada (RNCa), [Projets avancés, mines et installations de traitement de minéraux critiques du Canada](#), 23 février 2026; RNCa, [Limites administratives au Canada - Série CanVec - Entités administratives](#), 1:5M, 1^{er} mars 2019; RNCa, [Lacs, rivières et glaciers au Canada - Série CanVec - Entités hydrographiques](#), 1:5M, 1^{er} mars 2019; RNCa, [Réseaux de transport au Canada - Série CanVec - Entités transport](#), 1:5M, 1^{er} mars 2019; Statistique Canada, [Fichiers du réseau routier](#), 2025; Association des chemins de fer du Canada, « [Atlas du rail canadien](#) », carte interactive, consultée le 25 novembre 2025; Gouvernement de l'Alberta « [National Road Network \(NRN\) - AB, Alberta](#) », jeu de données, consulté le 16 décembre 2025. Logiciel utilisé : Esri, ArcGIS Pro, version 3.6.2. Contient de l'information visée par la [Licence du gouvernement ouvert – Canada](#) et la [Licence ouverte de Statistique Canada](#).

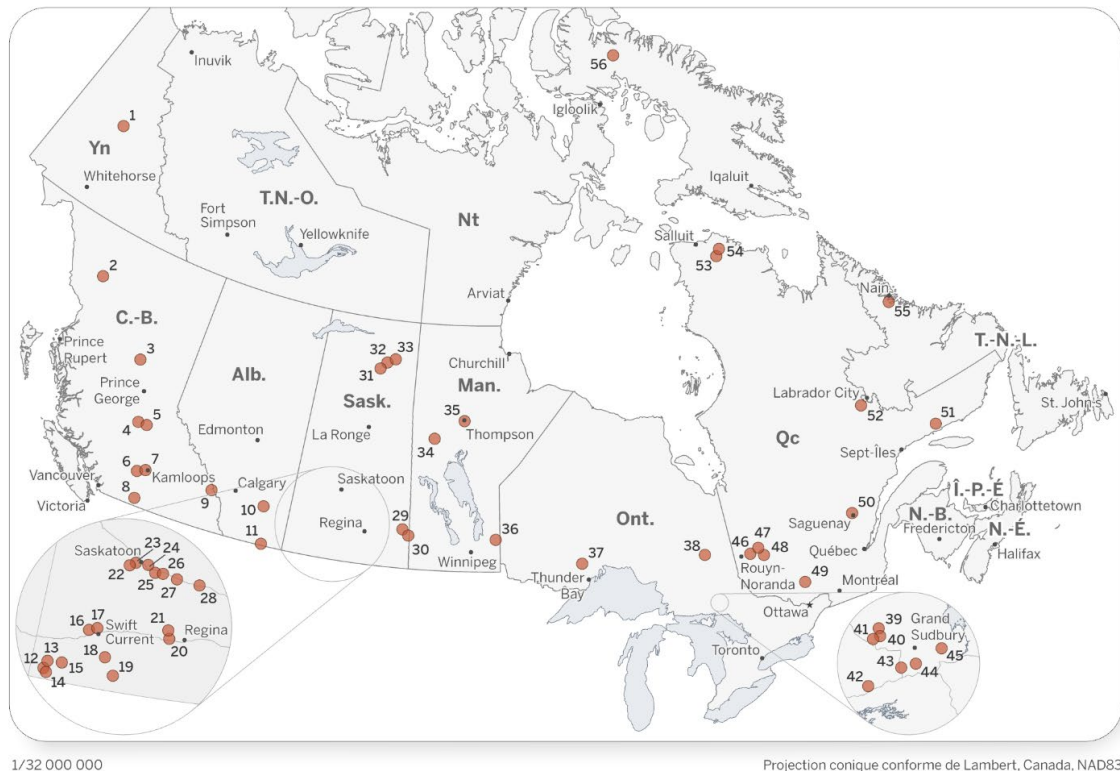
Figure 5 — Projets miniers avancés en minéraux critiques et infrastructure de transport : Nord



Sources : Carte produite en 2026, à partir de données tirées de Ressources naturelles Canada (RNC), [Projets avancés, mines et installations de traitement de minéraux critiques du Canada](#), 23 février 2026; RNC, [Limites administratives au Canada - Série CanVec - Entités administratives](#), 1:5M, 1^{er} mars 2019; RNC, [Lacs, rivières et glaciers au Canada - Série CanVec - Entités hydrographiques](#), 1:5M, 1^{er} mars 2019; RNC, [Réseaux de transport au Canada - Série CanVec - Entités transport](#), 1:5M, 1^{er} mars 2019; Statistique Canada, [Fichiers du réseau routier](#), 2025; Association des chemins de fer du Canada, « [Atlas du rail canadien](#) », carte interactive, consultée le 25 novembre 2025. Logiciel utilisé : Esri, ArcGIS Pro, version 3.6.2. Contient de l'information visée par la [Licence du gouvernement ouvert – Canada](#) et la [Licence ouverte de Statistique Canada](#).

ANNEXE D : MINES ACTIVES DE MINÉRAUX CRITIQUES ET LEURS PROPRIÉTAIRES

Figure 1 — Mines actives de minéraux critiques (numérotées) et leurs propriétaires



Sources : Carte produite en 2026, à partir de données tirées de Ressources naturelles Canada (RNCan), [Projets avancés, mines et installations de traitement de minéraux critiques du Canada](#), 18 février 2025; RNCan, [Limites administratives au Canada - Série CanVec - Entités administratives](#), 1:5M, 1^{er} mars 2019; RNCan, [Lacs, rivières et glaciers au Canada - Série CanVec - Entités hydrographiques](#), 1:5M, 1^{er} mars 2019. Logiciel utilisé : Esri, ArcGIS Pro, version 3.6. Contient de l'information visée par la [Licence du gouvernement ouvert – Canada](#).

Tableau 1 — Mines actives de minéraux critiques et leurs propriétaires

Numéro	Mine	Minéraux	Opérateurs propriétaires	Société mère	Pays de contrôle ¹
1	Keno Hill Silver District	Argent, zinc, plomb	Hecla Mining Company	Hecla Mining Company	États-Unis
2	Red Chris	Or, cuivre, argent	Newmont Corporation	Newmont Corporation	États-Unis
3	Mount Milligan	Cuivre, or, argent	Centerra Gold Inc.	Centerra Gold Inc.	Canada
4	Gibraltar	Cuivre, molybdène, argent	Taseko Mines Limited	Taseko Mines Limited	Canada
5	Mount Polley	Or, cuivre, argent	Imperial Metals Corporation	Imperial Metals Corporation	Canada
6	Highland Valley	Cuivre, argent, molybdène	Teck Resources Limited	Teck Resources Limited ²	Canada
7	New Afton	Or, cuivre, argent	New Gold Inc.	New Gold Inc.	Canada
8	Copper Mountain	Cuivre, or, argent	Hudbay Minerals Inc.	Hudbay Minerals Inc.	Canada
9	Mount Brussilof	Magnésite (fondue), magnésie (produits)	Baymag Inc.	Refratechnik Holding GmbH	Allemagne
10	Steveville	Hélium	Royal Helium Ltd.	Keranic Industrial Gas Inc.	Canada*
11	Knappen	Hélium	Thor Resources Inc.	Thor Resources Inc.	Canada*
12	Battle Creek	Hélium	North American Helium Inc.	North American Helium Inc.	Canada*
13	Battle Creek-Cypress	Hélium	North American Helium Inc.	North American Helium Inc.	Canada*
14	Battle Creek S	Hélium	North American Helium Inc.	North American Helium Inc.	Canada*
15	Eastend	Hélium	North American Helium Inc.	North American Helium Inc.	Canada*

Numéro	Mine	Minéraux	Opérateurs propriétaires	Société mère	Pays de contrôle¹
16	Antelope Lake	Hélium	North American Helium Inc.	North American Helium Inc.	Canada*
17	Wilhelm	Hélium	Canadian Helium Inc.	Canadian Helium Inc.	Canada*
18	Cadillac	Hélium	North American Helium Inc.	North American Helium Inc.	Canada*
19	Mankota	Hélium	North American Helium Inc.	North American Helium Inc.	Canada*
20	Belle Plaine	Potasse, sel	The Mosaic Company	The Mosaic Company	États-Unis
21	Bethune	Potasse	K+S Potash Canada	K+S AG	Allemagne
22	Vanscoy	Potasse, sel	Nutrien Ltd.	Nutrien Ltd.	Canada
23	Cory	Potasse	Nutrien Ltd.	Nutrien Ltd.	Canada
24	Allan	Potasse	Nutrien Ltd.	Nutrien Ltd.	Canada
25	Patience Lake	Potasse	Nutrien Ltd.	Nutrien Ltd.	Canada
26	Colonsay	Potasse	The Mosaic Company	The Mosaic Company	États-Unis
27	Lanigan	Potasse	Nutrien Ltd.	Nutrien Ltd.	Canada
28	Wynyard (Big Quill)	Potasse	Compass Minerals	Compass Minerals International Inc.	États-Unis
29	Esterhazy (K-3)	Potasse, sel	The Mosaic Company	The Mosaic Company	États-Unis
30	Rocanville	Potasse	Nutrien Ltd.	Nutrien Ltd.	Canada
31	McArthur River	Uranium	Cameco Corporation	Cameco Corporation	Canada
32	Cigar Lake	Uranium	Cameco Corporation	Cameco Corporation	Canada
33	McClellan Lake Mine	Uranium	Orano Canada Inc. / Denison Mines Corp.	Gouvernement de la France	France

Numéro	Mine	Minéraux	Opérateurs propriétaires	Société mère	Pays de contrôle ¹
34	Lalor Lake	Or, zinc, cuivre, argent	Hudbay Minerals Inc.	Hudbay Minerals Inc.	Canada
35	Thompson (T-1 et T-3)	Nickel, cobalt, cuivre, métaux du groupe platine, or, argent	Vale S.A.	Vale S.A.	Brésil
36	Tanco	Césium, lithium (spodumène)	Sinomine (Hong Kong) Rare Metals Resource Co. Ltd	China Nonferrous Metals Mining Group Company Ltd.	Chine*
37	Lac des Îles	Métaux du groupe du platine, or, nickel, cuivre, cobalt	Impala Canada Ltd.	Impala Platinum Holdings Limited	Afrique du Sud
38	Kidd Creek	Cuivre, zinc, argent, sélénium, indium	Glencore Canada Corporation	Glencore PLC	Suisse
39	Coleman	Nickel, cuivre, métaux du groupe du platine, or, argent, cobalt, sélénium, tellure	Vale S.A.	Vale S.A.	Brésil
40	Fraser	Nickel, cuivre, métaux du groupe du platine, or, cobalt, argent	Glencore Canada Corporation	Glencore PLC	Suisse
41	McCreehy West	Cuivre, nickel, métaux du groupe du platine, or, argent, cobalt, tellure	Magna Mining Inc.	Magna Mining Inc.	Canada*
42	Totten	Nickel, cuivre, métaux du groupe du platine, or, argent, cobalt	Vale S.A.	Vale S.A.	Brésil

Numéro	Mine	Minéraux	Opérateurs propriétaires	Société mère	Pays de contrôle ¹
43	Creighton	Nickel, cuivre, métaux du groupe du platine, or, argent, cobalt, sélénium, tellure	Vale S.A.	Vale S.A.	Brésil
44	Copper Cliff Complex	Nickel, cuivre, métaux du groupe du platine, or, argent, cobalt, sélénium, tellure	Vale S.A.	Vale S.A.	Brésil
45	Garson	Nickel, cuivre, métaux du groupe du platine, or, argent, cobalt, sélénium, tellure	Vale S.A.	Vale S.A.	Brésil
46	LaRonde	Or, zinc, cuivre, argent, cadmium	Agnico Eagle Mines Limited	Agnico Eagle Mines Limited	Canada
47	North American Lithium	Lithium	Sayona Mining Ltd.	Elevra Lithium Limited	Australie
48	Akasaba West (Goldex)	Or, cuivre	Agnico Eagle Mines Limited	Agnico Eagle Mines Limited	Canada
49	Lac des îles	Graphite	Northern Coalition Corporation	Northern Coalition Corporation	Canada*
50	Niobec	Niobium	Magris Performance Materials Inc.	Magris Performance Materials Inc.	Canada
51	Lac Tio	Ilménite	Rio Tinto Group	Rio Tinto Group	Royaume-Uni
52	Bloom Lake	Minerai de fer de haute pureté	Champion Iron Ltd.	Champion Iron Ltd.	Australie
53	Nunavik Nickel	Nickel, cuivre, métaux du groupe du platine, cobalt	Canadian Royalties	Canadian Assets SA	Suisse

Numéro	Mine	Minéraux	Opérateurs propriétaires	Société mère	Pays de contrôle ¹
54	Raglan	Nickel, métaux du groupe du platine, cuivre, cobalt, or, argent	Glencore Canada Corporation	Glencore PLC	Suisse
55	Voisey's Bay	Nickel, cuivre, cobalt	Vale S.A.	Vale S.A.	Brésil
56	Mary River	Minerai de fer de haute pureté	Baffinland Iron Mines Corporation	The Energy & Minerals Group (US)	États-Unis

Sources : Ressources naturelles Canada (RNCan), [Projets avancés, mines et installations de traitement de minéraux critiques du Canada](#), 18 février 2025; Statistique Canada, [Liens de parenté entre sociétés, 2024](#), 16 juin 2025; S&P Global, « S&P Capital IQ », base de données, consultée en janvier 2026; sites Web de différentes sociétés.

Notes : 1. Le « pays de contrôle réfère au pays de résidence de la société mère, de la famille d'entreprises, de la société de fiducie, de la succession ou du groupe lié qui exerce ce contrôle étranger. Chaque filiale d'une entreprise internationale est assignée au même pays de contrôle que sa société mère ». Voir Statistique Canada, [Loi sur les déclarations des personnes morales \(LDPM\)](#).

Le pays de contrôle est indiqué dans la publication de Statistique Canada *Liens de parenté entre sociétés* (LPS), sur la base des déclarations produites par les sociétés canadiennes en vertu de la *Loi sur les déclarations des personnes morales*.

* Dans le tableau ci-dessus, un astérisque (*) à côté du nom du pays signifie que la société ne figurait pas dans l'édition 2024 de LPS. Dans ces cas, d'autres sources, telles que S&P Capital IQ et les sites Web des sociétés, ont été consultées afin de déterminer le pays du siège social de la société mère.

2. En décembre 2025, le gouvernement du Canada a approuvé la fusion entre Teck Resources et Anglo American. Voir Teck Resources, [Teck and Anglo American receive Government of Canada approval for merger of equals under Investment Canada Act](#), 15 décembre 2025.

ANNEXE E : LISTE DES TÉMOINS

Le tableau ci-dessous présente les témoins qui ont comparu devant le Comité lors des réunions se rapportant au présent rapport. Les transcriptions de toutes les séances publiques reliées à ce rapport sont affichées sur la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Organismes et individus	Date	Réunion
Commerce Resources Corp. Cindy Valence, vice-présidente, Développement durable et affaires gouvernementales	2025/09/25	3
Corem Francis Fournier, président et chef de la direction	2025/09/25	3
Ministère des Ressources naturelles Isabella Chan, sous-ministre adjointe principale, Secteur des terres et des minéraux Andrew Ghattas, directeur principal, Centre d'excellence sur les minéraux critiques Kimberly Lavoie, sous-ministre adjointe Amanda Wilson, directrice générale, Direction de la politique et de l'analyse économique	2025/09/25	3
Table jamésienne de concertation minière Régis Simard, directeur général	2025/09/25	3
Vital Metals Lisa Riley, présidente et directrice générale	2025/09/25	3
Cantex Mine Development Corp. Chad Ulansky, président et directeur général	2025/10/02	4
Champion Iron David Cataford, directeur général	2025/10/02	4
Newmont Corporation John Mullally, directeur des relations externes et de la performance sociale, Newmont Canada	2025/10/02	4

Organismes et individus	Date	Réunion
Western Copper and Gold Sandeep Singh, président et directeur général	2025/10/02	4
Administration portuaire du Saguenay Carl Laberge, président-directeur général	2025/10/06	5
Nouveau Monde Graphite Eric Desaulniers, fondateur, président et directeur général	2025/10/06	5
Union des Préfets-Saguenay-Lac-Saint-Jean Louis Ouellet, président	2025/10/06	5
Université McGill A.E. Williams-Jones, professeur logan de géologie et géochimie, Département de la Terre et des Sciences des planètes Olga Vasyukova, chercheuse associée, Département de la Terre et des Sciences des planètes	2025/10/06	5
First Nations Major Projects Coalition Shaun Fantauzzo, vice-président chargé des politiques Sharleen Gale, présidente exécutive du conseil d'administration	2025/10/09	6
Saskatchewan First Nations Natural Resource Centre of Excellence Sheldon Wuttunee, président et directeur général	2025/10/09	6
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada Chris Cariglia, directeur du marketing, Métaux et minéraux Kelly Levis, vice-présidente, Produits Industriels	2025/10/20	7
Defense Metals Corp. Mark Tory, président et directeur général	2025/10/20	7
Fortune Minerals Limited Robin Goad, président et directeur général	2025/10/20	7
IOS Géosciences Réjean Girard, géologue	2025/10/20	7
JDS Energy and Mining Inc. Jeff Stibbard, président exécutif	2025/10/20	7

Organismes et individus	Date	Réunion
Union des Préfets-Saguenay-Lac-Saint-Jean Louis Ouellet, président	2025/10/20	7
University of Alberta Daniel Alessi, professeur	2025/10/20	7
À titre personnel Heather Exner-Pirot, directrice de l'énergie, les ressources naturelles et de l'environnement, Macdonald-Laurier Institute	2025/10/23	8
Assemblée des Premières Nations Julie McGregor, cheffe de cabinet par intérim Cindy Woodhouse-Nepinak, cheffe nationale	2025/10/23	8
BC First Nations Energy and Mining Council Paul Blom, directeur des opérations	2025/10/23	8
Sommet des Premières Nations Robert Phillips, exécutif politique	2025/10/23	8
Syndicat des Métallos Meg Gingrich, adjointe au directeur national François Soucy, représentant législatif	2025/10/23	8
Association minière du Canada Pierre Gratton, président et directeur exécutif Photinie Koutsavlis, vice-présidente, Affaires économiques et changement climatique	2025/10/27	9
Conseil canadien des affaires Michael Gullo, vice-président, Politiques publiques	2025/10/27	9
Fédération Métisse du Manitoba Peter Fleming, ministre des ressources naturelles	2025/10/27	9
Helium Developers Association of Canada Chris Bakker, coprésident Richard Dunn, directeur exécutif	2025/10/27	9
Vale Base Metals Jeff Gaulin, vice-président, Affaires corporatives Spencer Page, gestionnaire, Affaires corporatives, Union européenne, Royaume-Uni et international	2025/10/27	9

ANNEXE F : LISTE DES MÉMOIRES

Ce qui suit est une liste alphabétique des organisations et des personnes qui ont présenté au Comité des mémoires reliés au présent rapport. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Administration portuaire Vancouver-Fraser
Ariane Phosphate Inc.
Assemblée des chefs du Manitoba
Assemblée des Premières Nations
Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique
Association canadienne de l'industrie de la chimie
Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
Association minière du Canada
BC First Nations Energy and Mining Council
Carbon Upcycling Technologies Inc.
Champion Iron
Citxw Nlaka'pamux Assembly
Coalition pour que le Québec ait meilleure mine
Commerce Resources Corp.
Eau Secours
First Phosphate Corp.
Fonds mondial pour la nature-Canada
Glencore Canada
Helium Developers Association of Canada
IOS Géosciences
Kinterra Capital
L'Initiative canadienne de droit climatique
Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc.

Nio Métaux Stratégiques Inc.

Northern Confluence

Resolve of the Resource Exchange

Table jamésienne de concertation minière

Vale Base Metals

Valory Resources

Volta Metals

Voyager Metals Inc.

Will Landon et Eleanor Skead

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents ([réunions n^{os} 3 à 10, 25, 30, et 31](#)) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,
L'hon. Terry Duguid

Exploiter les minéraux critiques du Canada pour rendre le pays plus abordable, plus autonome et plus souverain

Les conservateurs saluent les efforts déployés par les analystes du comité pour rédiger le rapport principal du Comité des ressources naturelles, intitulé « Des opportunités extraordinaires pour le Canada », dans le cadre de l'étude sur le développement des minéraux critiques au Canada, menée du 25 septembre 2025 au 27 octobre 2025. Les conservateurs complètent le rapport principal du Comité par des recommandations supplémentaires, telles que formulées par les témoins tout au long de l'étude, notamment : abroger la Loi sur l'évaluation d'impact afin d'établir des délais plus courts, des conditions claires et une certitude politique pour les promoteurs, reconnaître et éliminer les coûts non concurrentiels de la taxe carbone fédérale, et abroger ou modifier toutes les lois, réglementations ou taxes anti-développement qui coûtent cher ou bloquent les explorateurs, producteurs, développeurs et transformateurs miniers canadiens dans la course mondiale aux minéraux critiques, alors que le Bureau des grands projets n'a pas encore eu d'impact significatif sur les autorisations ou le développement des minéraux critiques au Canada.

Abroger la Loi sur l'évaluation d'impact afin de raccourcir les délais d'autorisation, d'éliminer les formalités administratives et de respecter la compétence provinciale.

Le processus réglementaire complexe actuellement en vigueur au Canada crée des obstacles importants au développement et expose les sociétés minières canadiennes à des risques financiers liés à l'exploitation des abondantes ressources en minéraux critiques du pays.

De nombreux témoins ont déclaré que les charges réglementaires excessives constituent un frein majeur à l'investissement dans le secteur des minéraux critiques au Canada. Les conservateurs ont toujours appelé à l'abrogation et à la refonte de la lourde Loi sur l'évaluation d'impact, qui a paralysé les projets d'exploitation des ressources en imposant des délais longs, imprévisibles et coûteux, susceptibles d'être interrompus, relancés et prolongés à plusieurs reprises, et qui impose des conditions dépassant le cadre des projets individuels, entraîne des chevauchements de compétences et invite toutes les parties, pas nécessairement directement concernées par un projet, à s'exprimer dans le cadre du processus réglementaire.

De nombreux témoins soulignent que les réglementations anti-développement, en particulier la Loi sur l'évaluation d'impact, constituent un obstacle direct et significatif à l'investissement dans le secteur des minéraux critiques au Canada. Jeff Stibbard, de *JDS Mining and Energy*, a déclaré que « les mesures prises par le gouvernement fédéral, telles que le projet de loi C-69, la taxe carbone, la réduction de la pollution et la réglementation énergétique, ont nui à l'attractivité de notre secteur ». Il a averti que lorsque les promoteurs sont confrontés à « 15 ans d'examen réglementaire pour de nombreux éléments qui ne reflètent pas nécessairement la région ou les impacts sur celle-ci, les gens se détournent tout simplement », ce qui fait fuir les investissements hors du Canada à un moment où le pays devrait être plus que jamais compétitif à l'échelle mondiale.

Sandeep Singh, de *Western Copper and Gold*, a déclaré que le processus d'autorisation pluriannuel du Canada décourage directement les investissements, soulignant que les investisseurs disent régulièrement aux promoteurs : « Il s'agit d'un processus d'autorisation qui s'étend sur plusieurs années ; revenez nous voir à la fin de celui-ci. » Il a insisté sur le fait que, à moins que le Canada ne raccourcisse considérablement les délais d'approbation, les capitaux continueront de s'orienter vers d'autres destinations.

Chad Ulansky, de la *Cantex Mine Development Corporation*, a également déclaré que les retards dans l'octroi des permis constituaient un obstacle majeur tout au long du processus de mise en valeur des minéraux critiques. Il a expliqué que « les délais de plus en plus longs pour obtenir les permis nécessaires à toutes les étapes, de l'exploration préliminaire jusqu'à la mise en valeur de la mine, constituent un véritable frein pour notre secteur. Les prix des matières premières sont cycliques. Les investissements sont axés sur le court terme, et le contexte géopolitique évolue rapidement. Nous ne pouvons pas passer 10 ans ou plus à attendre des permis pour mettre des projets en production. » Comme l'a fait remarquer M. Ulansky, ni le secteur privé ni le Canada ne peuvent se permettre d'attendre 10 ans ou plus pour obtenir des permis avant que les projets n'atteignent la phase de production et ne génèrent des bénéfices.

Cette préoccupation a été reprise par Michael Gullo, du Conseil canadien des affaires, qui a déclaré : « Nous dénonçons depuis longtemps la lenteur des processus d'approbation réglementaire et d'octroi de permis dans ce pays. Nous avons mis en garde contre le projet de loi [C-69](#) dès son adoption, soulignant certains des défis structurels qu'il risquait de créer. » Ces avertissements ont été ignorés par le gouvernement fédéral, ce qui a donné lieu à un système réglementaire qui fait fuir les investissements et retarde les projets miniers critiques au Canada.

Les témoins ont également exprimé leurs inquiétudes quant au risque que le Canada perde des investissements miniers au profit de juridictions plus compétitives et plus attractives pour les investisseurs. Robin Goad, de *Fortune Minerals Limited*, a souligné ce risque dans un mémoire écrit, affirmant que « de nombreuses autres juridictions favorables à l'exploitation minière ont des coûts moins élevés, des délais de développement plus courts, moins de formalités administratives et une plus grande certitude quant à l'issue des procédures d'autorisation ». Les conservateurs recommandent au gouvernement fédéral d'apporter des changements législatifs, réglementaires et politiques afin de permettre au Canada d'atteindre cette position concurrentielle.

Dans une soumission écrite, l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs a souligné la gravité du défi, notant que « historiquement, seulement 0,01 % des prospects minéraux aboutissent à une nouvelle mine au Canada, et comme les estimations de S&P montrent qu'il faut en moyenne 27 ans pour franchir les processus réglementaires et d'octroi de permis, depuis la découverte initiale d'un gisement jusqu'à la construction d'une nouvelle mine, il est extrêmement difficile d'attirer des capitaux à risque ». Les conservateurs savent que l'environnement réglementaire canadien empêche les projets viables d'avancer et prive le

Canada d'emplois bien rémunérés, d'opportunités économiques dérivées et de recettes pour tous les paliers de gouvernement qui fournissent des services et des programmes au Canada.

De nombreux témoins ont déclaré que le système d'autorisation du gouvernement fédéral fait double emploi et empiète sur la compétence provinciale. Heather Exner-Pirot, de l'Institut Macdonald-Laurier, a fait remarquer que « certaines mesures, comme la Loi sur l'évaluation d'impact, ont souvent alourdi les évaluations et les délais provinciaux. Cela a ajouté une part d'incertitude pour les investisseurs qui se demandaient quand ils obtiendraient un retour sur leur investissement et quand ils commenceraient à produire. Cela n'apportait pas toujours de certitude à cet égard. »

Jeff Gaulin, de *Vale Base Metals Canada*, a fait écho à cette préoccupation et a fait valoir que « clarifier les responsabilités réglementaires entre le gouvernement fédéral et les provinces serait extrêmement utile pour les rationaliser et s'assurer qu'elles relèvent des décideurs politiques du secteur minier, et non des ministères de l'Environnement ». Jeff Stibbard, de *JDS Energy and Mining Incorporated*, a encore renforcé ce point : « Le Canada fonctionne généralement mieux lorsque les deux niveaux de gouvernement s'en tiennent à leurs attributions constitutionnelles. L'exploitation des ressources minérales relève de la compétence des provinces et doit le rester. » Les conservateurs soutiennent que le respect des compétences provinciales et territoriales et l'élimination des chevauchements sont nécessaires pour rétablir la certitude pour les investisseurs et attirer les investissements miniers au Canada.

Dans une soumission écrite au comité, Réjean Girard, d'IOS Géosciences, a souligné le coût prohibitif et la durée des autorisations minières au Canada, qui constituent un obstacle particulièrement important pour les petites et moyennes entreprises cherchant à accéder à des capitaux pour des projets miniers d'envergure. M. Girard a noté qu'une étude d'impact environnemental préliminaire peut à elle seule coûter 5 millions de dollars aux promoteurs, un montant pouvant atteindre 10 millions de dollars en cas de complexités environnementales supplémentaires, suivie de cinq à dix ans d'études. Une fois les consultations engagées et le processus d'autorisation gouvernemental en cours, M. Girard a noté que les coûts peuvent atteindre 35 millions de dollars : « lorsqu'un projet est développé par une petite entreprise, il existe généralement une fenêtre d'opportunité pour le financement ou pour un marché qui s'est ouvert », qui dure généralement de un à trois ans. Il a averti qu'« avec des délais réglementaires dépassant ces fenêtres d'opportunité, il n'y a aucun moyen de lever les fonds nécessaires pour mener à bien les études ».

Des témoins ont également déclaré que le processus d'autorisation actuel au Canada, régi par la législation fédérale, ne s'améliore pas et ne gagne pas en efficacité. Au contraire, les délais d'approbation continuent de s'allonger, ce qui retarde davantage le développement des projets et décourage les investissements.

L'abrogation et la réforme de lois telles que la Loi sur l'évaluation d'impact permettraient d'éliminer les lourdeurs administratives fédérales redondantes, de rétablir la certitude pour les

investisseurs, de respecter la compétence constitutionnelle des provinces et de permettre un développement responsable des ressources qui puisse aller de l'avant de manière rapide et efficace.

Accélérer le traitement de tous les projets miniers en cours bloqués dans la file d'attente réglementaire fédérale, afin de garantir clarté et stabilité aux investisseurs.

De nombreux projets miniers et liés à l'exploitation minière restent bloqués au stade « en cours » dans le registre de l'Agence d'évaluation d'impact du gouvernement libéral. Ce retard fédéral maintient les projets dans l'attente pendant des années et prive les investisseurs de toute certitude. Accélérer le traitement de tous les projets grâce à des changements transparents visant à accélérer les évaluations permettrait de rétablir la confiance et de faire avancer un développement minier responsable sans retard inutile. Les conservateurs soutiennent depuis longtemps que l'accélération doit s'appliquer à tous les projets, et non pas uniquement à certains projets miniers bénéficiant d'exemptions ou d'une priorité spéciale accordées par la législation imposée par le gouvernement fédéral.

Jeff Gaulin, de *Vale Base Metals Canada*, a déclaré que l'accélération des procédures d'autorisation minière devait s'appliquer de manière générale, affirmant : « Je saluerais toute mesure visant à accélérer les procédures d'autorisation minière au Canada, car nous allons avoir besoin de plus de minéraux pour tout ce qui précède. Cela ne devrait pas se limiter à quelques projets seulement. Elle devrait s'appliquer à tous les projets responsables. »

Chad Ulansky, de *Cantex Mine Development Corporation*, a appelé à une procédure accélérée fondée sur la viabilité commerciale plutôt que sur une sélection gouvernementale. Comme l'a déclaré M. Ulansky : « Je souhaiterais que tous les projets viables sur le plan commercial à travers le pays bénéficient d'une procédure accélérée, plutôt que quelques-uns seulement. »

Les conservateurs soutiennent que le gouvernement fédéral doit réduire les formalités administratives et supprimer les obstacles bureaucratiques du processus réglementaire, et non imposer des niveaux supplémentaires qui allongent les délais d'approbation. Jeff Stibbard, de *JDS Energy and Mining Incorporated*, a averti que l'ingérence excessive du gouvernement fédéral avait entraîné des retards inacceptables, déclarant : « Le délai de mise en œuvre — qui constitue la menace la plus importante — est actuellement inacceptable et résulte principalement d'un processus d'examen et de prise en compte des commentaires excessivement bureaucratique. Cela conduit à une incertitude quant à l'approbation et devient à son tour un risque sérieux pour les résultats économiques, tout en faisant fuir les investissements dès la phase la plus précoce et la plus critique de la gestation d'un projet — ce n'est pas attrayant. »

Le gouvernement fédéral n'a pas réussi à garantir des conditions équitables pour les promoteurs, car les projets retardés par l'Agence d'évaluation d'impact restent soumis à un organisme de réglementation créé par le gouvernement fédéral lui-même. Les conservateurs continuent de réclamer que tous les projets miniers soumis à l'organisme fédéral de réglementation bénéficient

d'une évaluation accélérée, afin que les capitaux, les emplois et le développement restent au Canada.

Renforcer la transparence et garantir la publication régulière de rapports pour les projets soumis au Bureau des grands projets.

Les témoins ont également exprimé de sérieuses inquiétudes quant au fait que le Canada a besoin d'une réforme réglementaire globale plutôt que de se contenter de soumettre certains projets au Bureau des grands projets pour un examen accéléré. Heather Exner-Pirot, de l'Institut Macdonald-Laurier, a remis en question la viabilité de la solution proposée par le Bureau des grands projets, déclarant : « Pour ce qui est de savoir si le projet de loi [C-5](#) et le Bureau des grands projets sont la solution, c'est peu probable. Les projets miniers en attente au Canada se chiffrent littéralement dans les centaines. » Mme Exner-Pirot a en outre averti qu'« Il est peu probable que la proposition de filtrer à travers le goulot du BGP les projets menés par des promoteurs privés prêts à passer à la prochaine étape et cherchant à attirer des investissements donne les résultats escomptés. »

Jeff Stibbard, de *JDS Energy and Mining Incorporated*, a souligné que les projets renvoyés au Bureau des grands projets sont déjà approuvés et en cours, déclarant : « *McIlvenna Bay* en Saskatchewan et *Red Chris* en Colombie-Britannique sont deux projets qui ont été financés, qui sont bien avancés et pour lesquels les permis ont été délivrés ; je ne vois donc pas ce qui a motivé l'ajout de fonds à quelque chose qui existe déjà. Nous essayons de faire avancer les choses, pas d'y mettre de l'huile sur le feu. »

Ces témoignages rejoignent les préoccupations des conservateurs selon lesquelles les processus d'évaluation habituels du gouvernement fédéral piègent les promoteurs et les projets dans des délais non compétitifs, et souffrent d'un manque de clarté politique et réglementaire pour tous. L'approche de renvoi triée sur le volet par le gouvernement vers le Bureau des grands projets ne résout pas le problème plus général de l'arriéré des autorisations et ne fournit pas de voie équitable ou efficace pour les nombreux projets miniers qui nécessitent des décisions réglementaires rapides afin d'attirer les investissements et de passer à la phase de développement. Cela devrait être une priorité urgente pour le gouvernement fédéral, compte tenu de l'attention mondiale, des opportunités et de la concurrence, et non pas rester une procédure lourde et incertaine un an après que le premier ministre a promis au Canada des autorisations efficaces et efficaces.

Accélérer la mise en place d'infrastructures minières adéquates.

Les conservateurs ont maintes fois fait part de leurs inquiétudes quant à l'inaction du gouvernement fédéral, qui ne se mobilise pas avec l'urgence nécessaire pour soutenir le développement d'infrastructures attendues depuis longtemps dans les régions riches en réserves de minéraux critiques. Chad Ulansky, de la *Cantex Mine Development Corporation*, a expliqué que les gisements minéraux se trouvent souvent loin des zones habitées et nécessitent le soutien

du gouvernement pour être rattachés aux réseaux d'électricité et de transport : « Nos ressources ont beaucoup plus de chances d'être découvertes dans des zones dépourvues d'infrastructures qu'à proximité des centres urbains. Nous avons donc besoin de l'aide du gouvernement pour raccorder ces gisements aux infrastructures, tant électriques que routières. Sans infrastructures, ils ne peuvent pas être exploités. » Son témoignage a mis en évidence l'incapacité du gouvernement fédéral à mettre en place ou à fournir les infrastructures de base dont les promoteurs privés ont besoin pour faire avancer les projets miniers critiques, notamment l'accès à l'électricité, la connectivité et les réseaux routiers pour le transport des équipements, des matériaux et des produits dans des environnements déjà plus difficiles que ceux de nos concurrents mondiaux.

M. Ulansky a également souligné la durée des retards fédéraux associés aux autorisations d'infrastructure : « À notre stade d'exploration, nous sommes confrontés à de nombreux retards. Cela est en grande partie lié aux permis pour nos opérations conjointes, à la mise en place d'infrastructures en région éloignée, comme des pistes d'atterrissage et autres. » C'est pourquoi les conservateurs demandent au gouvernement fédéral de réduire les formalités administratives excessives, redondantes et source de confusion qui continuent de bloquer les projets d'infrastructure nécessaires, comme les deux projets routiers menés par les Premières Nations vers le Cercle de feu qui sont au point mort.

Sandeep Singh, de *Western Copper and Gold*, a souligné que les projets d'infrastructure ne nécessitent pas toujours un financement public. Il a plutôt expliqué la nécessité d'obtenir des autorisations fédérales plus rapides et plus efficaces afin que les projets puissent avancer et atteindre les marchés : « Je tiens à réaffirmer que ce sont des investissements d'infrastructure phénoménaux dont nous parlons. Les gens se mobiliseront pour les réaliser. Ils n'ont pas nécessairement tous besoin d'être soutenus par le gouvernement. Ce qu'il faut, c'est rationaliser ces procédures. » Cela reflète la position des conservateurs selon laquelle le gouvernement fédéral doit agir rapidement pour approuver les projets d'infrastructure plutôt que de bloquer leur développement.

Répondre aux besoins énergétiques croissants du secteur minier en lui fournissant une alimentation en énergie fiable et à abordabilité raisonnable, ainsi que les infrastructures nécessaires.

De nombreux témoins ont souligné la nécessité de disposer d'énergie, notamment d'un approvisionnement fiable en gaz naturel liquéfié (GNL), afin de garantir que les projets miniers puissent fonctionner dans les régions éloignées avec une alimentation électrique fiable. Les conservateurs défendent depuis longtemps le GNL canadien pour qu'il puisse atteindre les marchés nationaux et internationaux. Pour que le secteur canadien des minéraux critiques soit compétitif à l'échelle mondiale, les exploitations minières doivent bénéficier d'un accès sûr et fiable à l'énergie.

Les témoins ont également souligné l'importance des pipelines de gaz pour desservir les exploitations minières isolées. Régis Simard, du Comité d'action minière de la Baie-James, a déclaré : « Dans un contexte où la sécurité nationale et la sécurité économique sont des enjeux importants, la création d'un corridor de transport national dans le Nord, comprenant un pipeline, est essentielle. Cela permettrait un développement industriel compétitif à l'échelle mondiale et faciliterait nos exportations à l'étranger. »

Sandeep Singh, de *Western Copper and Gold*, a rappelé le rôle que le gaz naturel liquéfié (GNL) peut jouer dans l'approvisionnement en énergie fiable des régions riches en minéraux. M. Singh a déclaré : « Notre projet fonctionne au GNL. Je pense que le GNL a un rôle à jouer pour fournir l'énergie nécessaire à nos activités, mais il est certain qu'en tant que pays, nous devons trouver des solutions et investir dans la production et le transport d'électricité. »

Les conservateurs n'ont cessé de mettre en garde contre l'incapacité du gouvernement fédéral à fournir une énergie fiable aux régions qui en dépendent. Les conservateurs continuent d'exhorter le gouvernement fédéral à abroger toutes les lois anti-énergie qui empêchent les projets miniers d'accéder à des approvisionnements énergétiques fiables, et à accélérer l'approbation des propositions d'infrastructures destinées aux régions minières.

Renforcer la coordination avec les alliés du Canada afin d'assurer l'approvisionnement en ressources minérales critiques et en produits transformés, et de lutter contre les régimes hostiles et autoritaires tels que la République populaire de Chine.

Les conservateurs continuent d'exhorter le gouvernement fédéral à renforcer la coordination avec les alliés du Canada afin de garantir une chaîne d'approvisionnement minière résiliente. La République populaire de Chine (RPC) exerce un contrôle mondial significatif sur les minéraux critiques, et la domination de la RPC dans ce secteur constitue une menace pour le Canada et ses alliés. Plusieurs témoins ont déclaré que, bien que le Canada dispose d'importantes richesses en minéraux critiques et puisse servir de fournisseur fiable à ses alliés, le gouvernement fédéral ne parvient pas à mettre en œuvre les améliorations législatives et politiques nécessaires pour attirer les investissements et favoriser le développement dans le secteur minier.

Dans une déclaration écrite, Robin Goad, de *Fortune Minerals Limited*, a déclaré : « La viabilité économique des industries nord-américaines des minéraux critiques et de l'automobile est menacée par les pratiques commerciales déloyales de la Chine, et les économies occidentales doivent se libérer de leur dépendance vis-à-vis de la Chine. » Sa déclaration a souligné la nécessité urgente pour le Canada et ses alliés de réduire leur dépendance vis-à-vis de la République populaire de Chine pour l'approvisionnement en minéraux critiques.

Les conservateurs ont averti à plusieurs reprises que le gouvernement fédéral n'avait pas réussi à contrer les pratiques commerciales déloyales de la République populaire de Chine, qui nuisent aux industries canadiennes, et n'avait pas réussi à accélérer le développement des minéraux critiques au Canada, malgré une stratégie nationale et de nombreuses déclarations. Selon Robin

Goad : « Environ 75 % de l’approvisionnement mondial en cobalt provient de la République du Congo, qui n’est pas vraiment démocratique, et environ 60 % de cette production minière est contrôlée par des entreprises publiques chinoises. La Chine contrôle, je pense, plus de 83 % de l’ensemble du raffinage du cobalt et 90 % de l’approvisionnement en produits chimiques à base de cobalt. C’est le résultat d’une stratégie d’investissement proactive et active. Vous avez affaire au gouvernement chinois, et celui-ci ne fonctionne tout simplement pas selon les mêmes modèles économiques que nous. En ce qui concerne le bismuth, dont nous détenons 12 % des réserves mondiales, la Chine contrôle 80 % de l’offre minière et 90 % de l’offre de raffinage. » Étant donné que la République populaire de Chine, un régime hostile qui s’ingère et influence le monde universitaire, les forces de l’ordre, les technologies de l’information, la défense, la démocratie et les entreprises canadiennes, domine les principaux marchés mondiaux des minéraux, le gouvernement fédéral canadien doit veiller à ce que le Canada puisse être un fournisseur démocratique, fiable et responsable.

Mark Tory, de *Defense Metals Corporation*, a soulevé des préoccupations similaires et a déclaré : « La Chine contrôle actuellement plus de 70 % des terres rares mondiales et plus de 90 % des industries en aval. » Ce niveau de contrôle met en péril les chaînes d’approvisionnement des alliés et met en évidence les conséquences stratégiques de l’inaction persistante du gouvernement fédéral.

Chad Ulansky, de *Cantex Mine Development Corp.*, a déclaré : « Nos alliés à travers le monde se tournent vers nous pour savoir si nous pouvons leur fournir les métaux stratégiques critiques qu’ils se procuraient historiquement auprès de pays tels que la Russie et la Chine, qui retiennent désormais ces métaux à des fins concurrentielles et militaires. » M. Ulansky a déclaré que le germanium, un minéral critique qui soutient à la fois les technologies militaires et civiles, tire entre 80 et 90 % de son approvisionnement mondial de la Russie et de la République populaire de Chine. Bien que le Canada possède la seule mine productrice de germanium en Amérique du Nord, M. Ulansky a noté que l’exploitation de cette mine devrait cesser en 2031. Les conservateurs continuent d’exprimer leur inquiétude quant au fait que le gouvernement fédéral n’ait pas agi avec l’urgence nécessaire pour positionner le Canada comme le fournisseur privilégié de minéraux stratégiques des nations alliées, plutôt que de les laisser dépendantes de régimes hostiles.

Heather Exner-Pirot, du Macdonald-Laurier Institute, a également mis en garde contre une dépendance excessive vis-à-vis de la République populaire de Chine, en particulier pour les minéraux critiques. Elle a déclaré : « Nos alliés nous demandent presque quotidiennement d’accéder à davantage de minéraux critiques et tentent de réduire leur dépendance vis-à-vis de la Chine. La Chine utilise et manipule les marchés de manière très énergique et musclée, imposant des restrictions à l’exportation depuis deux ans et affectant les chaînes d’approvisionnement ici, en Amérique du Nord. » Son témoignage a renforcé les inquiétudes concernant la manipulation délibérée des marchés par la République populaire de Chine et son impact sur les économies alliées.

Les conservateurs soutiennent que le gouvernement fédéral n'a pas réussi à démontrer aux alliés du Canada que ce pays est un partenaire fiable pour la production et l'approvisionnement en minéraux critiques. Le Canada a la responsabilité de répondre à la demande des alliés pour un accès sécurisé aux minéraux critiques plutôt que d'orienter des capitaux vers des régimes instables ou hostiles.

Richard Dunn, de la *Helium Developers Association of Canada*, a fait part de préoccupations similaires et a déclaré : « Les entreprises japonaises s'inquiètent de la hausse de la dépendance à l'égard de l'hélium russe et du partenariat entre la Russie et la Chine, ainsi que du risque de militarisation. » M. Dunn a déclaré : « Que ce soit au Japon, à Taïwan ou en Corée, l'utilisation de l'hélium est importante dans la production de semi-conducteurs. Le Japon, par exemple, a classé l'hélium parmi les matériaux critiques pour sa chaîne d'approvisionnement en semi-conducteurs. Sans hélium, on ne fabrique pas de semi-conducteurs. Bien sûr, les implications sont énormes pour les économies du secteur numérique ainsi que pour les applications de défense. » Son témoignage a mis en évidence l'importance stratégique d'un approvisionnement sûr en hélium pour la fabrication de pointe et la sécurité nationale.

Les conservateurs estiment que le gouvernement fédéral doit agir de toute urgence pour réduire les délais d'octroi des permis, clarifier les conditions et les chevauchements de compétences, et lever les incertitudes politiques et réglementaires afin que les promoteurs puissent investir et exploiter les minéraux canadiens pour fournir des minéraux critiques aux alliés qui recherchent activement des alternatives à la République populaire de Chine. Mark Tory, de *Defence Metals Corporation*, a fait remarquer : « La Chine contrôle actuellement plus de 70 % des terres rares mondiales et plus de 90 % des industries en aval. Elle a imposé de nouvelles restrictions à l'exportation, et le Canada a désigné les terres rares comme une priorité en matière de minéraux critiques. »

Les conservateurs continuent d'exhorter le gouvernement fédéral à accélérer les évaluations et les autorisations afin de permettre au Canada d'être un fournisseur stable, tant au niveau national qu'international, de minéraux critiques. Les témoignages ont démontré que le Canada dispose de ressources minérales abondantes, tandis que les régimes autoritaires conservent un contrôle dominant sur le marché mondial. Alors que la demande mondiale en minéraux critiques s'accélère, le Canada doit agir de manière décisive pour garantir son accès et celui de ses alliés, afin de protéger la résilience économique et la sécurité nationale.

Abroger la taxe carbone industrielle fédérale afin de garantir la sécurité des investisseurs et de respecter les compétences provinciales.

De nombreux témoins ont déclaré que le système canadien de tarification du carbone pour l'industrie avait nui à la compétitivité du Canada dans le secteur des minéraux critiques. Les conservateurs réclament depuis longtemps la suppression de la taxe carbone industrielle fédérale

afin de permettre aux entreprises canadiennes de rivaliser avec celles d'autres pays, tels que les États-Unis.

Heather Exner-Pirot, de l'Institut Macdonald-Laurier, a souligné l'impact direct de la tarification du carbone et de la politique électrique sur la compétitivité, déclarant : « Le prix du carbone industriel est également un enjeu de compétitivité, en particulier dans les phases de transformation et de fusion, mais aussi dans plusieurs autres. Il y a aussi les réglementations sur l'électricité propre. Nous commençons à constater une certaine pénurie d'énergie et d'électricité dans ce pays. Les mines ont besoin d'un accès fiable à l'électricité et nous commençons à voir que cela devient un problème. » Son témoignage démontre que les politiques fédérales et provinciales, incertaines et contraignantes, menacent désormais à la fois l'accès à l'approvisionnement en électricité et la fiabilité de celui-ci, nécessaires à l'expansion de l'exploitation minière, en particulier dans les régions éloignées.

Les conservateurs ont constamment mis en garde contre le fait que ces politiques anti-développement préjudiciables affaiblissent la chaîne d'approvisionnement minière du Canada et permettent à des concurrents tels que la République populaire de Chine de s'accaparer une part croissante du marché mondial. Jeff Stibbard, de *JDS Energy and Mining Incorporated*, a fait écho à cette préoccupation et a déclaré que la législation anti-développement, y compris les taxes carbone, sape l'attractivité du secteur minier canadien en matière d'investissement et de croissance.

Le gouvernement prend des mesures globales pour renforcer les capacités de traitement et de raffinage des minéraux au Canada, afin de garantir que la valeur économique totale des minéraux extraits sur le territoire national soit captée au Canada plutôt que d'être exportée à l'étranger.

Les conservateurs soutiennent que le gouvernement fédéral doit collaborer avec les promoteurs pour encourager une expansion significative des capacités de traitement et de raffinage des minéraux, afin que les Canadiens puissent tirer pleinement parti de la valeur des ressources extraites sur le territoire national et renforcer l'économie nationale. À l'heure actuelle, une grande partie des capacités mondiales de traitement et de raffinage reste concentrée dans des régimes autoritaires, notamment en République populaire de Chine.

De nombreux témoins ont déclaré que le Canada est contraint d'envoyer ses minéraux à l'étranger pour y être traités et raffinés. Régis Simard, du Comité d'action minière de la Baie-James, a déclaré : « Nous vivons une période historique en termes de demande mondiale de minéraux critiques. Le Canada a l'occasion de répondre à cette demande de manière significative. Nos stratégies de développement ne sont actuellement pas compétitives, et nos processus d'analyse environnementale sont trop lourds et trop imprévisibles. Cette situation n'est pas propice à attirer les grandes entreprises disposant de l'expertise et de l'envergure nécessaires pour exploiter les gisements canadiens et effectuer la transformation secondaire. » Son

témoignage a démontré que la politique fédérale décourage les investissements dans les capacités de transformation nationales.

Dans une soumission écrite au comité, Réjean Girard, d'IOS Géosciences, a mis en garde contre un déclin marqué de la capacité de raffinage du Canada, déclarant : « Plus alarmant encore, le nombre de fonderies ou de raffineries de métaux a fortement diminué au Canada (à l'exception de l'aluminium), car le pays exporte des concentrés bruts pour un traitement à l'étranger. Malgré la hausse de la production minière nominale, la capacité de raffinage des principaux métaux (cuivre, zinc, nickel, plomb, cobalt et cadmium) est passée de 1,61 million de tonnes en 2005 à 1,21 million de tonnes en 2021. »

Jeff Stibbard, de *JDS Energy and Mining Inc.*, a appuyé ce point et a déclaré : « Encore une fois, le Canada comptait autrefois de nombreuses fonderies dans des endroits comme Flin Flon et Thompson, au Manitoba. La Colombie-Britannique en comptait 12. Aujourd'hui, nous n'en avons plus que deux : une fonderie d'aluminium et une fonderie de plomb et de zinc. » Les conservateurs recommandent au gouvernement fédéral d'explorer toutes les options pour remédier à ce déclin, alors que la demande mondiale en minéraux critiques et en traitement reste forte.

Eric Desaulniers, de Nouveau Monde Graphite, a déclaré : « De plus, en ce qui concerne la mise en place du processus complet, celui-ci est actuellement réalisé à 100 % en Chine. » Son témoignage a souligné l'ampleur de la dépendance du Canada vis-à-vis de juridictions étrangères pour la production minérale en aval.

Pour que le Canada atteigne une véritable autosuffisance, le gouvernement fédéral doit garantir le développement complet de la chaîne d'approvisionnement en minéraux critiques au sein du pays. La dépendance vis-à-vis de juridictions étrangères pour la transformation et le raffinage des minéraux critiques, en particulier la République populaire de Chine, constitue un risque direct pour la sécurité nationale du Canada. Une telle dépendance crée des vulnérabilités, les États hostiles pouvant restreindre l'accès ou exercer des pressions économiques et géopolitiques contre le Canada et ses alliés.

Mark Tory, de *Defense Metals Corporation*, a fait remarquer que d'autres pays ont déjà pris des mesures pour s'assurer des capacités de traitement et a déclaré : « La Chine fait tout cela depuis plusieurs années. Lynas le fait avec le gisement situé en Australie et le traitement en Malaisie. *MP Materials* le fait aux États-Unis, près de la Californie et du Nevada. » Son témoignage a montré que tant les nations alliées que les nations adversaires se sont assurées un avantage stratégique en matière de traitement et de raffinage.

Le gouvernement fédéral actuel a permis à la République populaire de Chine de dominer un marché mondial sur lequel le Canada pourrait légitimement se positionner et rivaliser, tant pour protéger la sécurité intérieure du pays que pour fournir des minéraux critiques à des alliés qui recherchent de toute urgence des alternatives au contrôle autoritaire et à la dépendance.

Pour que la Couronne fédérale consulte de manière adéquate les peuples autochtones afin d'obtenir leur consentement de manière positive.

Les témoins ont convenu que le développement minier doit se faire en partenariat avec les peuples et les communautés autochtones. Chad Ulansky a souligné que « [...] tant le gouvernement que l'industrie doivent veiller à entretenir une relation ouverte et de confiance avec les Premières Nations et être en mesure de leur offrir un intérêt réel dans l'exploitation des ressources sur leurs territoires traditionnels. »

Les conservateurs demandent au gouvernement fédéral de veiller à ce que la Couronne s'acquitte de son devoir de consultation auprès des Premières Nations concernées, et de ne pas déléguer ce rôle aux organismes de réglementation, aux provinces ou aux promoteurs. Sandeep Singh a évoqué « ...une hausse de l'accent mis sur la responsabilité du gouvernement fédéral de consulter les Premières Nations. » Sheldon Wuttunee a déclaré : « Je dirais sans équivoque que ces possibilités de participation au capital sont importantes, mais nous reconnaissons également que nous entretenons une relation de nation à nation, en tant que gouvernements des Premières Nations, avec le gouvernement du Canada. »

Conclusion

Les conservateurs estiment que le rapport du comité ne mentionne pas la Loi sur l'évaluation d'impact comme un obstacle majeur pour le secteur, alors que de nombreux témoins ont appelé à son abrogation totale. Le rapport final du Comité n'a pas non plus tenu compte des témoignages spécifiques qui ont souligné que la domination de la République populaire de Chine sur le secteur des minéraux critiques constituait un risque pour l'industrie canadienne, ainsi que pour la sécurité nationale du Canada et de ses alliés. Un gouvernement conservateur travaillerait avec l'industrie pour abroger ou réformer les lois anti-développement identifiées par les témoins. Les conservateurs reformeraient en profondeur la Loi sur l'évaluation d'impact et supprimeraient la taxe carbone fédérale afin que le secteur canadien des minéraux critiques puisse fournir à ses alliés les ressources nécessaires. Pour que le Canada renforce sa sécurité économique et nationale, le gouvernement libéral doit prendre des mesures sérieuses pour raccourcir les délais d'approbation, lever les incertitudes politiques et réglementaires, réduire les coûts pour les promoteurs et collaborer avec les alliés afin de mettre en place des chaînes d'approvisionnement en minéraux et des capacités de raffinage sûres et fiables.